

République Algérienne Démocratique et Populaire

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
recherche Scientifique*



Université Abderrahmane Mira -Bejaia-

**Faculté Des Sciences Économiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion**

Mémoire de fin de cycle

**En vue de l'obtention d'un diplôme de Master en sciences
économiques**

Option : Économie Monétaire et Bancaire

Thème :

**L'étude de la politique de distribution des
crédits aux entreprises : cas de la BADR
agence n°360 de KHERRATA**

Réalisé par :

BOULEMSAMER MOUNA

BOUTEGRABT DAOUIA

Encadré par

Dr. KHERBACHE Nabil

Année universitaire

2021/2022

REMERCIEMENT

Au terme de ce travail, nous tenons à exprimer nos remerciements les plus sincères, tout d'abord au Dieu pour la patience et santé qu'il nous a offert tout au long de nos études.

C'est avec un grand plaisir que nous remercierons monsieur KHERBACHE Nabil enseignant à la faculté des sciences économiques, des sciences de gestion et des sciences commerciales (université de Bejaïa) qui malgré ses nombreuses occupations a bien voulu encadrer notre travail et nous faire bénéficier de ses conseils et orientations qui nous ont été d'un grand secours qu'il soit assuré de nos sentiments respectueux et de notre profonde gratitude.

Aussi, nous remercierons le personnel de la banque de BADR (360) qui a été attentif à nos préoccupations.

Sans oublier toutes les personnes qui nous ont aidés, soutenus, encouragés durant la préparation de ce mémoire.

Un grand remerciement à tous.

Je dédie ce travail...



À mon cher père

Quoi que je fasse ou que je dise, je ne saurai point te remercier comme il se doit. Ton affection me couvre, ta bienveillance me guide et ta présence à mes côtés a toujours été ma source de force pour affronter les différents obstacles

Ton amour a fait de moi ce que je suis aujourd'hui

À mes très chères mères qui sont témoins de tout ce qui fait la beauté de ma vie

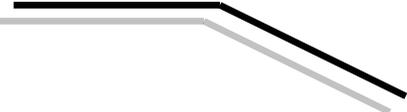
À ma chère sœur et mon cher frère

Pour leurs présences à mes cotés

À ma chère copine MOUNA qui a partagé avec moi tous les moments d'émotion lors de la réalisation de ce travail

À tous mes amis qui m'ont toujours encouragé, et à qui je souhaite plus de succès

DAOUIA



Dédicace :



Je remercie Dieu de m'avoir donné santé, courage et patience tout au long de mes études.

Je souhait dédier ce modeste mémoire :

À ma chère mère, qui grâce à son amour et ses encouragements j'ai toujours été poussée vers le mieux,

À mon très cher père, pour son soutien, son affection et qui grâce à ses conseils j'ai toujours pu avancer dans cette vie.

À ma chère sœur RIMA

À mon cher frère CHEMS EDDINE

À ma chère binôme DAOUIA et mes ami(e)s et mes collègues que j'ai connus tout au long de parcours de mes études ou dans la vie.

Qu'ils trouvent tous ici l'expression de toute ma tendresse et ma reconnaissance.

Merci.

MOUNA



Gérer la monnaie et le crédit, c'est gérer le processus économique

J.A GALLIMARD

(Histoire de l'analyse économique, 1983)

Sommaire

Sommaire

Remerciement

Liste des tableaux

Liste des figures

Liste des abréviations

Introduction générale	1
Chapitre 1 : Aperçu général sur la banque et les crédits bancaires :	6
1. Notions sur la banque	6
2. Notion sur les crédits bancaires.....	9
Chapitre 2 : L'entreprise et le financement bancaire	29
1. Notion sur l'entreprise	29
2. Financement bancaire	37
Chapitre 3 : Présentation du système bancaire Algérien et de la BADR	61
1. Présentation de système bancaire algérien	61
2. Présentation de l'organisme de la BADR	73
Chapitre 4 : étude de la politique de distribution des crédits aux entreprises	79
1. Présentation de l'agence de stage.....	79
2. Etude de la politique de distribution des crédits aux entreprises	82
Conclusion générale.....	102

Liste des tableaux :

Tableau 1 : les apports obligatoires en fonds propre (crédits à l'emploi de jeunes)	17
Tableau 2 : structure de financement mixte ANSEJ	18
Tableau 3 : les apports obligatoires en fonds propre (microcrédit).....	18
Tableau 4 : les apports obligatoires en fonds propre (crédit chômeurs).....	19
Tableau 5 : types de risque de crédit	20
Tableau 6 : classification des entreprises selon le nombre de salarié	33
Tableau 7: bilan comptable en grande masse.....	41
Tableau 8:fonds de roulement brut.....	42
Tableau 9 : fonds de roulement net	43
Tableau 10 : banques mixtes en Algérie	71
Tableau 11 : les établissements financiers en Algérie	72
Tableau 12 : identification du projet.....	84
Tableau 13 : tableau de main d'œuvre.....	86
Tableau 14 : tableau de cout de production	86
Tableau 15 : tableau de structure financière	87
Tableau 16 : Salaires annuels	88
Tableau 17 : Le bilan d'ouverture	88
Tableau 18 : tableaux des variations des actifs des bilans	89
Tableau 19 : tableaux des variations des passifs des bilans	89
Tableau 20 : Tableaux de variation de résultat de l'exercice.....	90
Tableau 21 : plan de compte des résultats prévisionnels	90
Tableau 22 : Compte d'exploitation prévisionnel	91
Tableau 23 : tableau des équipements à acquérir par le biais du crédit ETTAHADI	92
Tableau 24 : tableau des amortissements d'investissement à réaliser	93
Tableau 25 : plan de financement.....	93
Tableau 26 : tableau d'amortissement de crédit bancaire	94
Tableau 27 : ratio de solvabilité générale	95
Tableau 28 : ratio de liquidité générale	95
Tableau 29 : ratio de rentabilité financière	96
Tableau 30 : ratio d'endettement global	96
Tableau 31 : ratio d'autonomie financière	96
Tableau 32 : tableau de calcul de cash flow.....	97
Tableau 33 : Plan de financement poules pondeuses 19.000 sujets (année 2022/2023) ...	99

Liste des figures :

Figure 1: types de crédit bancaire.....	11
Figure 2: type de crédit d'exploitation	12
Figure 3 : types de crédit d'investissement.....	15
Figure 4 : les garanties sur les risques	22
Figure 5 : Classification des entreprises selon le cadre juridique	31
Figure 6 : représentation du cycle d'exploitation.	35
Figure 7 : le cycle d'investissement.	36
Figure 8 : Modélisation du Processus de l'opération d'octroi de crédit	59
Figure 9 : le système bancaire Algérien selon la loi 1986	65
Figure 10 : organigramme et services de la BADR de KHERRATA	81

Liste des abréviations :

1. **ALC** : ARAB Leasing Corporation
2. **ANGEM** : agence nationale de gestion du micro crédit
3. **ANADE** : agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat
4. **ANSEJ** : l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes
5. **Art** : article
6. **BAD** : banque algérienne de développement
7. **BADR** : la banque de l'agriculture et le développement rural
8. **BCA** : banque centrale d'Algérie
9. **BDL** : la Banque du développement local
10. **BEA** : banque extérieure d'Algérie
11. **BFR** : besoin au fonds de roulement
12. **BNP** : banque nationale de Paribas Al Djazair.
13. **BNA** : banque nationale d'Algérie
14. **BTP**: bâtiment et travaux publics.
15. **CA** : CETELEM Algérie
16. **CAF** : la capacité d'autofinancement
17. **CF** : cash flow
18. **CGCI** : caisse de garantie des crédits d'investissement
19. **CNAC** : caisse nationale d'assurance chômage
20. **CNEP** : caisse nationale d'épargne et de prévoyance
21. **CNMA** : caisse nationale de Mutualité Agricole
22. **CPA** : crédit populaire d'Algérie
23. **DA** : dinar Algérien
24. **DCMT** : les dettes à court et à moyen terme
25. **DRCI** : le délai de récupération des capitaux investis
26. **EBE** : excédent brute d'exploitation
27. **EURL** : l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
28. **EPE** : entreprise publique et économique
29. **EP** : petite entreprise
30. **FR** : fonds de roulement
31. **FRE** : fonds de roulement étranger
32. **FRN** : fonds de roulement net

33. **FRP** : fonds de roulement propre
34. **GAB** : guichets automatiques de billets
35. **HSBC** : Hong Kong & Shanghai Banking Corporation
36. **I** : capital investi
37. **IP** : L'indice de profitabilité
38. **J** : jour
39. **K** : l'ordre de l'année d'exploitation
40. **Kg** : kilogramme
41. **LMC** : La loi sur la monnaie et le crédit
42. **MLA** : Maghreb Leasing Algeria
43. **n** : la durée de vie de l'investissement
44. **OMC** : la loi sur la monnaie et le crédit
45. **PLC** : Arab Bank
46. **PME** : petite et moyenne entreprise.
47. **PMI** : petite et moyen industrie.
48. **PNR** : Prêt non rémunéré
49. **R.E** : Résultat d'exploitation
50. **R.E.A.P.F.F** : Résultat d'exploitation avant produit et frais financier
51. **RFIG** : ration frequency identification
52. **RHE** : Résultat hors exploitation
53. **SARL** : la société à responsabilité limitée
54. **SCPA** : société en commandite par action
55. **SGA** : Société Générale Algérie
56. **SNC** : la société au nom collectif
57. **SNL** : Société Nationale de Leasing-Spa
58. **SPA** : Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement
59. **SPA** : la société par action
60. **SRH** : Société de Refinancement Hypothécaire
61. **T** : la trésorerie
62. **t** : le taux d'actualisation
63. **TIR** : le taux interne de rentabilité
64. **VA** : valeur ajoutée
65. **VAN** : la valeur actuelle nette

Introduction générale

Introduction générale

Selon la banque d'Algérie le taux d'évolution de volume de croissance des prêts bancaires au niveau national entre l'année 2019 et l'année 2020 est en très forte baisse, « il est passé de 8,84 % en 2019 contre 3,05 % en 2020. Ainsi, leur encours est passé de 10 857,8 milliards de dinars à la fin de 2019 à 11 188,6 milliards de dinars à la fin 2020. Aussi, les crédits accordés en 2020 par les banques aux entreprises publiques, aux entreprises privées et aux ménages, ont augmenté respectivement de 2,57 %, 3,45 % et 4,15% par rapport à 2019. Parallèlement, par secteurs juridiques, les crédits accordés au secteur public représentent 51,67 % du total des crédits accordés en 2020 et les crédits accordés au secteur privé représentent 48,32% dont 8,20% sont accordés aux ménages. Par ailleurs, la liquidité globale des banques a baissé au cours de 2020, passant de 1100,8 milliards de dinars à la fin 2019 à 461,8 milliards de dinars à fin septembre 2020. ¹

Le système bancaire est important pour le développement d'un pays. Il est la première ressource de l'activité économique. Un système bancaire défaillant peut avoir un effet néfaste sur l'économie de toute nation susceptible d'entraîner une crise financière et ensuite économique. En revanche, un système bancaire efficace est un élément fondamental de la croissance économique et de développement.

Selon Matouk (1991) : « *la banque et la bourse sont en effet des institutions nécessaires à la production de valeur et à sa création, elles sont indispensables à la cumulation de capital et à sa répartition entre les secteurs et les entreprises* »². Donc la banque comme toute entreprise utilise une matière première pour produire des biens et services afin de réaliser des gains. Elle utilise la monnaie quelle reçoit du public comme matière première et elle transforme cette monnaie en produit sous forme de crédit. La banque est du coup un intermédiaire financier qui reçoit des fonds auprès des agents économiques ayant une capacité d'épargne sous forme de dépôts pour les transformer aux agents économiques à besoin de financement sous forme de crédit.

¹ Banque d'Algérie : « évolution des situations monétaire et prudentielle à la fin de 2020 ». Communiqué de presse, le 28 février 2021.

²MATOUK .J. (1991.) : « Systèmes financiers français et étrangers », Tome 1 ; Banque ; Instruments ; Institutions et gestion bancaire, Edition DUNOD, Paris

Le rôle primordial des banques a également été souligné par Aglietta (2001): « *les banques jouent un rôle central et spécifique dans les économies monétaires parce qu'elles peuvent fournir aux emprunteurs des liquidités en gros montant aux moments demandés, sans que ces liquidités soient prélevées sur une épargne préexistante. Les banques permettent à l'accumulation du capital de s'affranchir de l'épargne préalable*³ ». Cela nous permet de déduire le rôle principal de la banque qui est la collecte de fonds et l'octroi de crédit, accorder un crédit pour une banque c'est anticiper des recettes ou des profits futurs. En fait, le crédit est considéré comme la principale ressource de la banque qui permet les échanges, stimule la production, amplifie le développement et enfin crée de la monnaie.

Les changements qui marquent son environnement l'impactent directement et indirectement, ainsi que le statut de financement (octroi de crédit) par sa nature procure un certain niveau de risque qui peut influencer négativement la stabilité du secteur bancaire et exposé la banque à des difficultés. Dans ce cas, la banque doit maîtriser et prendre des mesures pour se protéger contre ces risques qui sont multiples. En outre, certains auteurs évoquent que : « *sans sûretés, pas de crédits, sans crédit pas d'économie moderne* »⁴. Les garanties sont parmi les mesures que la banque prend contre les risques. Il s'agit de gages que la banque est obligée de les prendre afin de se protéger contre les risques lors d'une opération d'octroi de crédit. Ces gages sont des éléments associés aux crédits, D'une autre manière, les garanties bancaires sont des instruments de développement qui permettent la couverture du crédit et se prémunir contre les risques.

Comme le souligne Denizet (cité par BENHALIMA (1994)) : « *Parmi les problèmes qui se posent aux hommes de ce temps, il est permis de dire que les problèmes monétaires sont à la fois les plus graves* »⁵. Les entreprises dès leur création expriment des besoins progressifs et continuels de capitaux, cela pour satisfaire leur besoin de financement des activités économiques ainsi que leur croissance. Elles font appel à des institutions financières telles que les caisses d'épargnes, les établissements financiers et les banques qui restent privilégiées.

³AGLIETTA J. (2001) : « macroéconomie financière ; finance, croissance et cycles ». Edition LA DECOUVERTE, Paris, Page 38.

⁴MALAUURIE Philippe, AYNES Laurent, cours de droit civil, « les sûretés, la publicité financière », Par L. AYNES Cujas, 2000/2001 n°1

⁵BENHALIMA.A. (1994) : « Le système bancaire algérien : Textes et réalité ». Editions DAHLAB, P 3.

Il faut prendre en compte que les banques ne financent pas toutes les entreprises, qui souhaitent d'avoir un crédit. Elles prennent en considération certains éléments qui se basent généralement sur la situation financière de l'entreprise. C'est-à-dire l'octroi de crédits aux entreprises implique la bonne connaissance des dirigeants de l'entreprise de son secteur d'activités, et d'avoir des informations sur sa situation financière. Cette connaissance permet au banquier d'assurer la finalité de ces opérations de crédit, et éviter les risques d'où l'intérêt d'accorder à l'étude de crédit sur le plan comptable et financier plus d'importance pour un meilleur gage de sécurité.

Le système bancaire algérien tel qu'il se présente aujourd'hui, est le résultat des changements et des réformes, que l'État Algérien a été obligé de les imposer pour rattraper et s'adapter aux nouveaux processus économiques et aux règles de marché. Mais avant de parler sur ces réformes, il est important de comprendre l'évolution de système bancaire Algérien, notamment son histoire qu'a été constitué de trois principales périodes qui se caractérisent par la mise en place d'un système bancaire national propre au pays après l'indépendance, la réorganisation des structures financière, et d'exiger une série de réformes qui introduit dans le plan prudentielle.

L'ensemble de ses exigences constitue le contenu des réformes économiques établies depuis la fin des années 80 à ce jour, tel que la première loi du 19 août 1986 « la loi relative au régime des banques et du crédit », la loi de n° 90-10 du 14 avril 1990 « la loi sur la monnaie et le crédit » qui se focalise sur la réglementation des banques Algériennes pour assurer la stabilité financière et elle est basée aussi sur le rôle de la banque centrale (banque d'Algérie), enfin l'ordonnances de 26 août 2003 et celle de 26 août 2010 qui sont comme des lois complémentaires, imposer pour réformer et modifie les insuffisants des loi précédente.

Après avoir parlé de tous ces concepts de bases, plusieurs raisons nous ont incitées à traiter ce sujet à l'instar de la situation actuelle de l'économie algérienne entre demande croissante sur le marché de travail et le manque de nouveaux projets pour combler cette demande. Durant l'année 2021, le directeur général de l'agence nationale de l'emploi (ANEM), Abdelkader DJABER, a indiqué, en novembre dernier, que plus de 1,4 millions de demandes d'emploi ont été reçues par l'ANEM. Concernant les offres d'emploi, le même responsable a déclaré que son agence n'en a reçu que 285000 dans la même période, soit

depuis le début de l'année 2021)⁶. Avec ces raisons, nous rajoutons le manque d'informations sur les critères pris par les banques algériennes pour accepter de financer un projet ou une entreprise, sans parler des complexités du système bancaire algérien entre un secteur privé et public.

Notre objectif de ce travail est de comprendre le concept de la banque et de crédit. Nous allons voir la structure de secteur bancaire algérien et les grandes réformes qui sont imposées par les contextes et les conjonctures, sur les pratiques des banques en matière de financement des projets et des entreprises qui citent le manque de financement parmi les facteurs qui limitent le plus leur croissance.

L'octroi de financement se fait dans le respect d'un certain nombre de critères et conditions propres aux banques. Cette situation nous a amené à poser la problématique centrale suivante : « *quels sont les critères utilisés par le banquier dans le processus de la distribution d'un crédit aux entreprises ?* »

Pour répondre à cette question, il faut tout d'abord connaître et traiter des questions subsidiaires qui découlent de notre analyse :

- Quels sont les types de crédits bancaires accordés aux entreprises ?
- Quels sont les outils d'analyse permettant aux banques d'apprécier la situation financière de l'entreprise ?
- Quelles solutions préconisées afin d'éviter une exposition excessive au risque de crédit ?
- Comment la BADR procède à une décision de crédit aux entreprises Algériennes ?

Pour réaliser ce travail et apporter les éléments de réponse à notre problématique et aux questions posées, nous avons opté pour une démarche qui comporte deux niveaux d'analyse. Une recherche bibliographique et documentaire par la consultation de différents documents nécessaires ayant un rapport avec notre problématique (ouvrages, mémoires, thèses, articles, textes réglementaires et législatif), et les entre tiens réalisés au niveau de la BADR, agence KHERRATA lors de notre stage pratique.

En ce qui concerne la structure du travail, nous avons opté de le subdiviser en quatre chapitres dont chacun comporte deux sections :

⁶ OULD MOHAMED Hakim, 26 janvier 2022 « marché de l'emploi : gros travail à faire ! ». REPORTERS quotidien national d'information. www.reporters.dz

- Le premier chapitre est consacré à la présentation de la banque, et à la typologie de crédits ;
- Le deuxième chapitre s'intéressera à présenter l'entreprise, et son financement bancaire ;
- Le troisième chapitre traite essentiellement la présentation du système bancaire algérien en général et de la BADR en particulier ;
- Le quatrième chapitre abordera d'une part la présentation de notre organisme d'accueil, agence n°360 de la BADR KHERRATA, et d'une autre partie qui va porter sur l'étude d'un dossier de crédit d'investissement et de crédit d'exploitation d'une entreprise au niveau de cette banque.

Chapitre 1

Chapitre 1 : Aperçu général sur la banque et les crédits bancaires :

Introduction

Le système bancaire est considéré comme le centre névralgique des économies moderne et développées, avec sa stabilité l'économie se stable et avec son effondrement l'économie s'effondre. La banque comme étant le cœur de ce système joue un rôle crucial par sa mission traditionnelle de collecte d'épargne et d'octroi de crédit, car elle permet à la fois de soutenir l'activité de court terme et d'affecter les ressources à l'investissement sur le long terme.

Faire crédit c'est prendre des risques, l'analyse des risques pris en décidant d'accorder un crédit est une partie intégrante des métiers des banques et la décision de faire ou de ne pas faire crédit dépendra également des garanties qui peuvent être apportées par l'emprunteur.

Nous essayerons à travers ce premier chapitre, de définir la notion de la banque de mettre en évidence ses types et fonctions, ainsi que le crédit bancaire, et on terminera ce chapitre avec les risques et les garanties bancaires.

1. Notions sur la banque

1.1. Définition de la banque

La banque est une entreprise pas comme les autres, son métier consiste essentiellement à collecter des dépôts et à distribuer des crédits auprès du public. Autrement dit, la banque est un intermédiaire financier qui redistribue sous forme de crédits les fonds qu'elle collecte auprès des agents économiques en vue de réaliser un profit.

Autrement dit, la banque est une institution économique financière, personne morale à caractère commercial, chargée de collecter des fonds pour les redistribuer à titre onéreux aux agents économiques. Le rôle de la banque est donc la collecte des ressources et l'octroi des crédits.

« Sont considérées comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds

*qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières ;».*⁷

Juridiquement, selon les articles 110 à 114 de la loi sur la monnaie et le crédit, les banques sont : « *Des personnes morales qui effectuent à titre de profession habituelle des opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la réception des fonds du public, les opérations de crédit, ainsi que à la disposition des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci* »⁸.

1.2. Les types de banques

1.2.1. Banque centrale

Un secteur bancaire est organisé autour de banque centrale, elle joue un rôle important dans la réglementation de secteur bancaire, c'est la banque des banques, elle détient le monopole de la création monétaire, assure le bon fonctionnement de secteur bancaire, elle surveille et contrôle l'activité des banques commerciales dans un pays.

La classification des banques peut être selon plusieurs formes :

- Selon l'apporteur du capital : banque publique, banque privée, banque mixte (voir chapitre 2)
- Selon l'extension du réseau : banque à réseau, banque sans réseau, banque à distance ;
- Selon la nature de l'activité : nous distinguons :

1.2.2. Banque de dépôt

Appelées également banques commerciales ou banque de détail elle recueille les ressources monétaires de leurs clients pour les prêter à d'autres clients (ménages, PME...etc.). Leurs activités caractéristiques sont les crédits à court terme.

1.2.3. Banque d'investissement

A la différence de la banque de dépôt, elle ne prête pas les dépôts des clients, mais elle donne accès aux marchés des capitaux par émission d'actions et d'obligations.

⁷HADJ SADOK.T.(2007) : « les risques de l'entreprise et de la banque ». Edition DAHLAB., p.10.

⁸ La loi n° 90-10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit. Cette loi a été abrogée et remplacée par l'ordonnance n° 03-11 du 26 Août 2003.

1.2.4. Banque d'affaire

Une banque d'affaire est une banque qui propose à ses clients d'investir dans leur entreprise *via* un financement à long terme en apportant du capital sous la forme d'achat d'action plutôt que de prêts. Les banques d'affaire délivrent également des conseils stratégiques à leurs clients. Elles interviennent généralement auprès de grandes entreprises industrielles et commerciales.

1.2.5. Banque universelle

Le terme universel désigne d'envergure de gamme des produits ou services offerts. Ce sont des établissements de grande taille qui disposent d'un réseau de guichet leur permettant à la collecte d'une partie significatif de leurs ressources. De manière générale c'est les établissements qui exercent toutes les opérations des domaines bancaire et financier telle que le domaine de la banque commerciale (dépôts, épargne, placements, crédits), de la gestion d'actifs, dans les opérations de marché (trading, émission d'actions, émission d'emprunt, ...etc.).

1.2.6. Banque d'épargne

Elles sont spécialisées dans la collecte des ressources des petits épargnants. Leurs dépôts dans la plupart des cas à court terme et qui prennent la forme de livrets et d'épargne.

1.3. Le rôle de la banque

1.3.1. La collecte des ressources

Selon l'art.67 de l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit (OMC) 2003 :« sont *considérés comme fonds reçus de public les fonds recueillis de tiers, notamment sous forme de dépôts, avec le droit d'en disposer pour son propre compte, mais à charge de les restituer ;*»

D'après cet article, les ressources de la banque sont l'ensemble des fonds appelés « dépôts » collectés auprès de la clientèle appelée « déposants ». Ces dépôts peuvent être à vue ou à terme.

1.3.1.1. Les dépôts à vue

Ce sont les dépôts que les clients peuvent retirer à tout moment. Ils sont effectués dans des comptes à vue. Deux types de comptes à vue peuvent être distingués :

- Les comptes chèques : ils sont destinés aux personnes physiques ou morales non commerciales et enregistrent des opérations de versements et de retraits.
- Les comptes courants : ils sont ouverts aux personnes physiques ou morales en leur qualité de commerçant qui, en plus des opérations de versements et de retrait, peuvent enregistrer des opérations de crédit.

1.3.1.2. Les dépôts à terme

Le dépôt à terme est mis à la disposition de la banque d'une somme d'argent pour un délai donné. Les dépôts à terme sont rémunérés. Ils peuvent être sous forme de bon de caisse anonyme ou nominatif, à l'exception des entreprises publiques pour lesquelles la forme nominative est obligatoire.

1.3.1.3. Les comptes livret d'épargne

C'est un mariage entre les dépôts à terme et les dépôts à vue car, les montants déposés peuvent être retirés à tout moment et ils sont rémunérés.

1.3.2. L'octroi de crédits

Les fonds collectés auprès de la clientèle sont en partie acheminée vers les agents économiques sous forme de crédit.

Selon l'art. 68 de l'OMC 2003 : « *constitue une opération de crédit, au sens de la présente ordonnance tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature telle qu'aval, cautionnement ou garantie ;* »

2. Notion sur les crédits bancaires

2.1. Définition et rôle de crédit bancaire

Le crédit bancaire joue un rôle important dans le développement de l'activité économique, c'est un autre moyen de financement externe qui permet aux entreprises de diminuer les insuffisances de fonds propres qui affectent négativement l'équilibre financier.

- Le crédit c'est du temps et/ou de l'argent que la banque prête ;
- Elle prête le temps en attendant l'argent (Crédit par signature) ;
- Elle prête l'argent attendant un temps (Crédit par caisse).

« Le crédit c'est une expression de « confiance » d'origine grecque, le mot crédit découle du mot grec « credere » c'est à dire « croire » autrement dit faire « confiance ». C'est une confiance qui s'acquiert par une promesse, ainsi peut-on affirmer et mettre en équation la combinaison des trois facteurs ; »⁹

Confiance + Temps + Promesse = Crédit

« Constitue l'opération de crédit pour l'application de la présente loi, tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie ». ¹⁰

Le crédit permet au bénéficiaire de disposer d'un pouvoir d'achat immédiat moyennant le paiement d'un intérêt et l'obligation de rembourser les crédits dans les délais convenus.

Ainsi le crédit permet : les échanges, stimule la production, amplifie le développement et en fin crée de la monnaie¹¹.

- ❖ **Il permet les échanges** : le recours au crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, il permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation aussi bien sur le marché intérieur que sur le marché international.
- ❖ **Il stimule la production** : le développement de l'activité de production et sa modernisation dépend en général de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement ; donc le recours aux crédits permet aux chefs des entreprises d'acheter les outils de production adaptés et d'accroître la qualité ou la quantité de leur production.

⁹HADJ SADOK.T. (2007) : « les risques de l'entreprise et de la banque ». Edition DAHLAB., p.11.

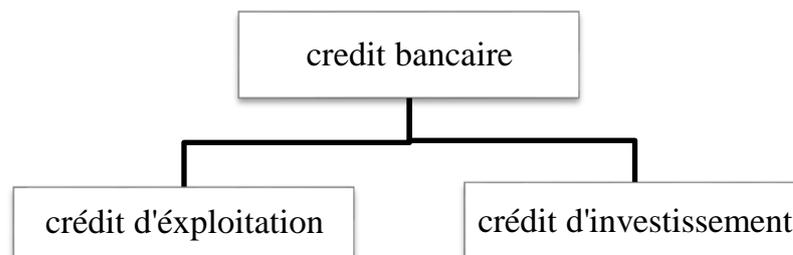
¹⁰ La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et du crédit.

¹¹Mémoire de fin d'étude, « l'octroi des crédits bancaires aux entreprises : la démarche du banquier », INSTITUT NATIONAL DE COMMERCE, Alger, 15^e promotion.

- ❖ **Il amplifie le développement** : les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération : ils s'étendent à d'autres agents.
- ❖ **Le crédit instrument de création de monnaie** : les banques créent de la monnaie en octroyant des crédits. Elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôts pour consentir des crédits à leurs clients sans que cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts.

2.2. Les types de crédits bancaires

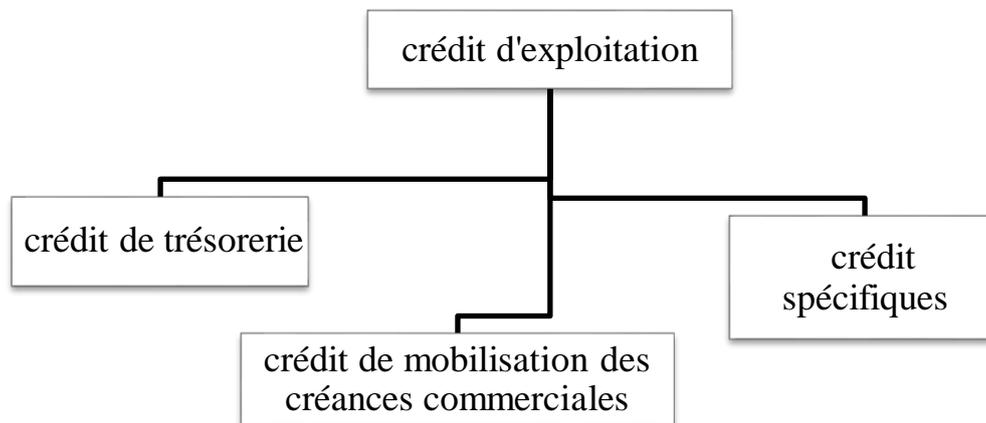
Figure 1: types de crédit bancaire



2.2.1. Les crédits d'exploitation

Sont des crédits à court terme (la durée de remboursement est généralement d'une année) accordés par les banques aux entreprises qui ont besoin de liquidité pour couvrir leurs dépenses ainsi le court terme ou les crédits d'exploitation, peuvent être subdivisés en trois catégories :

- ✓ Les crédits de trésorerie,
- ✓ Les crédits de mobilisation des créances commerciales,
- ✓ Les crédits spécifiques.

Figure 2: type de crédit d'exploitation

2.2.1.1. Les crédits de trésorerie

L'objectif de ces crédits est d'assurer la stabilité financière d'une entreprise afin de couvrir ses dépenses courantes : stockage, les salaires, ...etc. Il s'agit de découvert bancaire, facilité de caisse, crédit spot, crédit de compagne, et de crédit relais.

- **Le découvert bancaire :** « Par définition, le découvert bancaire est l'autorisation que donne le banquier à son client (entreprise) de rendre débiteur son compte courant à un plafond fixé à l'avance avec le chargé de clientèle. Souvent il n'est pas accordé qu'en contrepartie du cautionnement des associés ou des dirigeants ; »¹²

Ce crédit permet à l'entreprise d'avoir un compte courant débiteur à la banque à un plafond fixé à l'avance, pour compléter les fonds de roulement qui pour un temps apparaît insuffisant, le découvert donc sert à compléter les moyens de financement de l'entreprise durent une période de plus long. Il existe deux formes de découvert bancaire :

- **Le découvert simple :** le client est autorisé à faire passer son compte en position débitrice dans la limite du plafond autorisé qui dépasse rarement les quinze (15) jours du chiffre d'affaire, les agios seront par la suite décomptés sur le montant utilisé.
- **Le découvert mobilisable :** cette forme de découvert accordé est mobilisée par un billet à ordre de 90 jours renouvelables, la banque pourra ensuite

¹²FORGET.J. (2005) « optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme ». Edition d'ORGANISATION, p5.

réescompter l'effet auprès de la banque d'Algérie. En cas de la défaillance du débiteur la banque profitera d'une garantie représentée à cet effet. Les agios seront décomptés sur le montant utilisé.

- **La facilité de caisse :** c'est une avance en compte, permet de régler les décalages entre les recettes escomptées par une entreprise et les dépenses qu'elle doit assurer, la facilité de caisse est généralement octroyée pour des périodes courtes de 15 jour à 30 jour, afin de remédier les besoins de trésorerie.
- **Le crédit de campagne :** ce crédit est destiné aux entreprises ayant une activité saisonnière et qui ont des difficultés de trésorerie. La durée de crédit de campagne est généralement de six à neuf mois le plan de remboursement doit être adapté selon l'activité de l'entreprise (agricole, artisanal...etc.).
- **Crédit spot :** c'est un crédit qui est destiné au financement des opérations spécifiques (hors exploitation) comme la constitution d'un stock d'opportunité.
- **Le crédit relais :** il est destiné à financer exceptionnellement les immobilisations dans l'attente d'une rentrée certaine de fonds.

2.2.1.2. Les crédits de mobilisation des créances commerciales

- **L'escompte commercial :** c'est une opération qui consiste pour le banquier à racheter l'effet de commerce d'une entreprise dont elle est bénéficiaire finale avant l'échéance et ce moyennement une rémunération appelée « agios ».
- **L'affacturage « le factoring » :** le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résulte d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant une rémunération, les risques de non-remboursement.¹³
- **Mobilisation des créances nées à l'export :** ce type de crédit et utilisé généralement par les entreprises exportatrices, c'est une opération qui permette aux entreprises de transformer les créances qu'elles détiennent sur leurs clientèles établer à l'étranger sous forme de liquidité.
- **La loi Daily :** c'est une technique qui permette aux entreprises quelle que soit leur activité et leur forme juridique de mobiliser la partie de leur poste « client », elle

¹³Mémoire de fin d'étude, « financement bancaire des investissements », université de Bejaia, 2018, p.10

permette aux entreprises de procéder à la cession de créance de leur clientèle (transformer les créances en crédit), avec une remise d'un bordereau.

2.2.1.3. Les crédits spécifiques

On dit que les crédits d'exploitation sont des crédits spécifiques, dans le cas où ils financent des postes spécifiques de l'actif circulant (les stocks les poste clients), ces crédits comportent des garanties réelles liée à l'opération de crédit, il existe trois types de crédit spécifique : le crédit sur stock, avance sur marchés publics et le crédit documentaire.

- **Le crédit sur stock** : le banquier accorde des crédits sur stock sous forme de fonds sur les marchandises que l'entreprise possède, et qu'elle sollicite d'avoir une avance sur une partie de ces stocks dans l'attente de leur transformation ou de leur vente, qui sont remises en gage au créancier, soit par la signature d'une personne qui dépose en garantie de sa signature.
- **Avance sur marchés publics** : c'est un contrat entres les entreprises aux travaux publics (collectivités publique, établissements publics) et les fournisseurs ou les entrepreneurs, l'avance sur marchés publics permet au titulaire du marché de recevoir auprès de l'acheteur une partie du montant avant qu'il commence l'exécution de ses prestations, et donc de lui permet d'assuré une trésorerie pour démarrer.
- **Le crédit documentaire** : c'est une technique mise en place par la chambre du commerce international pour introduire une confiance indispensable dans la réalisation et le bon déroulement d'une opération commerciale entre deux parties « importateur-exportateur ». Autrement dit le crédit documentaire est l'opération par laquelle une banque s'engage à la demande et pour le compte de son client importateur à régler à un tiers exportateur dans un délai déterminé, un certain montant contre la remise des documents strictement conformes et cohérents entre eux justifiant de la valeur et de l'expédition des marchandises ou des présentations de services. Les types de crédit documentaire sont comme suite :
 - **Le crédit documentaire révocable** : c'est un crédit qui peut être annulé ou amendé par la banque émettrice (la banque de l'importateur) à tout moment son avis ou notifie l'exportateur.

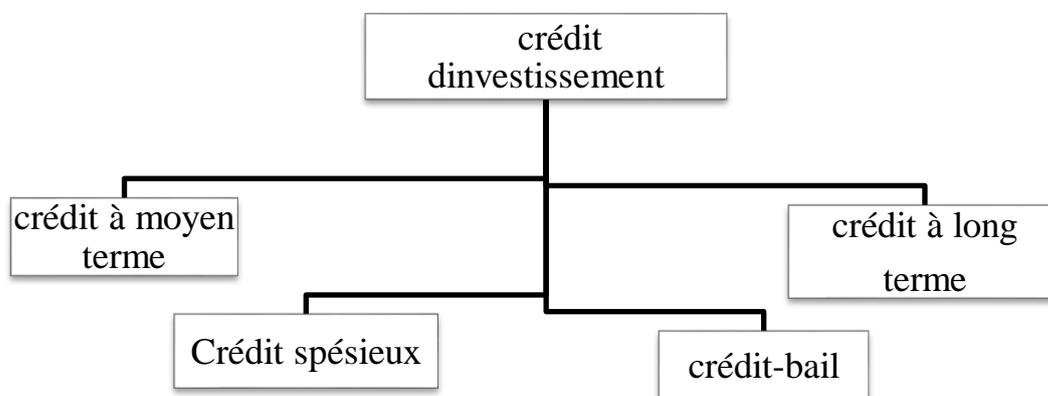
- **Le crédit documentaire irrévocable** : la banque émettrice est la seule à engager le paiement, elle ne peut pas modifier ou annuler son engagement sans l'accord de toutes les autres parties.
- **Le crédit documentaire irrévocable et confirmé** : ce type de crédit donne à l'importateur un double engagement de paiement celui de la banque émettrice et celui de la banque de l'exportateur (la banque confirmatrice).

2.2.2. Les crédits d'investissement

Le financement des investissements nécessite la mise en œuvre de capitaux souvent très importants que l'entreprise peut avoir des difficultés pour financer ses projets, dans ce cas l'entreprise fait appel au crédit bancaire, qui est le crédit d'investissement.

Les crédits d'investissement sont des crédits destinés à financer les immobilisations de l'entreprise qui peuvent être à moyen terme, à long terme, ou se forme de crédit-bail.

Figure 3 : types de crédit d'investissement



2.2.2.1. Les crédits à moyen terme

Le crédit à moyen terme porte sur le financement des immobilisations des entreprises (les équipements lingères), son outil de travail dont la durée d'amortissement fiscal n'excède pas sept ans, généralement entre deux ans et sept ans. Il existe trois types :

- **Le crédit à moyen terme réescomptable** : ou refinancement, il est obtenu par le bais des accords préalables donnés au coup par coup par l'institut d'émission (la banque

d'Algérie), autrement dit le crédit réescomptable permet aux banques commerciales de ce refinancer auprès de la banque d'Algérie.

- **Le crédit à moyen terme mobilisable :** la banque cherche à mobiliser son crédit auprès de certains établissements financiers notamment sur les marchés financiers. La banque dans ce cas elle ne va pas s'adresser ou réescompter son crédit auprès de la banque centrale.
- **Le crédit à moyen terme direct :** Le crédit à moyen terme direct ou non mobilisable, c'est la capacité de la banque d'octroyer les crédits avec sa propre trésorerie. Les autorités monétaires incitent les banques à octroyer de plus en plus de crédits directs sur leurs propres ressources, puisqu'ils prennent de plus en plus d'importance.

2.2.2.2. Les crédits à long terme

Ils s'agissent là également, de financement des immobilisations des entreprises mais la durée d'amortissement est supérieure à sept ans (entre sept ans et vingt ans). Ils sont destinés donc à financer d'immobilisations lourdes (construction d'une usine d'une route...etc.), dont l'intervention bancaire est généralement limitée à 50% au maximum du montant total du projet à engager.

2.2.2.3. Le crédit-bail

Le crédit-bail est la traduction française du mot « leasing », qui a pris naissance aux Etats-Unis en 1952. En Algérie ce type de crédit a été institué à travers la loi N° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit.

C'est une technique de financement des investissements qui se présente comme la location d'un matériel ou un ensemble immobilier assortie d'une promesse unilatérale de vente consentie par le banquier. (La banque acquise un bien immobilier ou meuble pour le louer à une entreprise). Permette à l'entreprise la mise en œuvre de capitaux préalables à l'utilisation du bien dont elle a besoin. Il existe deux formes de crédit-bail : crédit-bail mobilier et leasing immobilier.

- **Crédit-bail mobilier :** la durée d'amortissement fiscal de bien mobilier en principe limitée à sept ans. Leasing mobilier port sur les équipements qui doivent être utilisés pour les besoins de l'entreprise
- **Crédit-bail immobilier :** la durée d'amortissement fiscal de bien immobilier et supérieure de sept ans atteignant parfois 25 ans. Contrairement à leasing mobilier qui

porte sur l'équipement et l'outillage, les crédits immobiliers port sur les biens immobiliers professionnels déjà construits ou à construire.

2.2.3. Les crédits spéciaux

Ces crédits sont inscrits dans le cadre d'un programme de développement tracé par les autorités gouvernementales. Il s'agit de financer par des concours publics des activités soutenues.

2.2.3.1. Les crédits à l'emploi de jeune

Ces crédits ont pour but de faciliter la réinsertion des jeunes chômeurs (âgés entre 19 et 35 ans) dans la vie économique et sociale, en leur permettant d'investir dans le domaine de la micro entreprise, deux formules de financement sont prévues dans le cadre du dispositif de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (l'ANSEJ) qui est devenu agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE)¹⁴.

Financement triangulaire : c'est une formule dont l'apport financier du ou jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire, la durée de crédit est de 8 ans dont 3 ans de différé ce type de financement est structuré comme suite :

Tableau 1 : les apports obligatoires en fonds propre (crédits à l'emploi de jeunes)

Apport personnel	Prêt sans intérêt ANSEJ	Crédit bancaire
- Niveau 1 : le montant d'investissement jusqu'à 5 000 000 DA		
1%	29%	70%
Niveau 2 : le montant d'investissement de 5 000 000 DA à 10 000 000 DA		
2%	28%	70%

¹⁴ ANADE : est l'organisme algérien chargé de la gestion d'un fonds de crédit pour la création d'entreprise, elle participe au service public de l'emploi.

- Le financement mixte : cette formule fait intervenir l'ANSEJ et le promoteur qui supportera soit 71% ou 72%, selon le montant global de l'investissement, et ce, en l'absence du crédit bancaire.

Tableau 2 : structure de financement mixte ANSEJ¹⁵

	Montant de l'investissement inférieur à 5 millions de dinars	Montant de l'investissement supérieur à 5 millions de dinars et inférieur à 10 millions de dinars
Apport personnel	71%	72%
Prêt non rémunéré	29%	28%

2.2.3.2. Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM)

Ce sont des crédits octroyés par la banque et l'ANGEM au titre de création de l'activité (acquisition de petits matériels et matière première...etc.). Le montant de projet est plafonné à 100 000 DA. Le promoteur doit mobiliser un apport personnel qui est de 1% du montant global de l'investissement.

La durée de crédit est de 8 ans dont les 3 ans de différé pour le remboursement du principal et un 1 an de différé pour le remboursement des intérêts avec taux d'intérêt bonifié à 100%, dont la totalité des intérêt prise en charge par le trésor public. Le financement se présente comme suit :

Tableau 3 : les apports obligatoires en fonds propre (microcrédit)

	Montant de crédit en millions de dinars
Apport personnel	01%
Prêt non rémunéré	29%
Crédit bancaire	70%

2.2.3.3. Les crédits CNAC (caisse nationale d'assurance chômage)

Les prêts accordés dans le cadre de dispositif CNAC concernent les catégories des citoyens âgés de 30 à 50 ans, affiliés apurés des services de l'agence nationale de l'emploi

¹⁵<http://ansej.org.dz>, « les modes de financement ANSEJ », ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale.

comme demandeur d'emplois ou être allocataire de la CNAC, et n'exerçant pas une activité pour propre compte au moment du dépôt du dossier de la CNAC.

Le montant maximum de l'investissement est de 10 000 000 DA et le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement, il est fixé comme suit :

Tableau 4 : les apports obligatoires en fonds propre (crédit chômeurs)

Apport personnel	Prêt non rémunéré (PNR) sur fond propre de la CNAC	Crédit bancaire
- Niveau 1 : 1 % lorsque le montant de l'investissement \leq 5 millions dinars		
1 %	29 %	70 %
- Niveau 2 : 2 % lorsque le montant de l'investissement est supérieur à 5 millions dinars est inférieur ou égal à 10 millions dinars		
2 %	28 %	70

2.3. Les risques et les garanties de crédit bancaire

2.3.1. Les risques de crédit bancaire

2.3.1.1. Définition de risque bancaire

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas (2013), le risque de crédit peut se définir de la manière suivante : « *Dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne au de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit* »¹⁶.

2.3.1.2. Les types de risque de crédit

Lorsque la banque est sollicitée pour apporter son appui à une entreprise en concourant à son financement sous une forme adaptée, elle supporte les risques liés aux éventuels dénouements des opérations de crédit. De ce fait, l'activité bancaire est dominée par le facteur

¹⁶ KHERROUBI.C et THOMAS.P. (2016) :« analyse du risque de crédit banque et marché ».2^e édition, édition REVUE BANQUE, p.18.

risque qui a de nombreuses origines. Nous allons voir les différents types de risque supportés par la banque.

Tableau 5 : types de risque de crédit

Les crédits d'exploitation	Les crédits d'investissement
<ul style="list-style-type: none"> • Le risque de contrepartie • Le risque de liquidité • Le risque systémique • Le risque de transformation • Le risque de non remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> • Le risque d'immobilisation • Le risque d'insolvabilité • Le risque de rentabilité • Le risque de détournement de projet de crédit

A. Les risques des crédits d'exploitation

- **Le risque de contrepartie** : est inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle et qui correspond à la défaillance de la contrepartie sur laquelle une créance ou un engagement est détenu. De ce fait, la banque subit une perte en capital (créance non remboursée) et en revenu (intérêt non perçus), perte qui est considérablement plus importante que le profit réalisé sur cette même contrepartie non défaillante dans ce risque également désigné sous l'appellation de risque de crédit ou de risque de signature, on inclura le risque pays¹⁷.
- **Le risque de liquidité** : est inhérent à l'activité d'intermédiation traditionnelle puisque le terme des emplois est toujours plus long que celui des ressources. Surtout lorsqu'il s'agit des dépôts de la clientèle. La banque incapable de faire face à la demande massive et imprévue de retraits des fonds émanant de sa clientèle ou d'autres établissements de crédit est, dite illiquide. La réglementation bancaire encadre ce risque grâce au rapport de liquidité¹⁸.

¹⁷De COUSSERGUES.S & BOURDEAUX.G & GABTENI.H. (2020) : « gestion de la banque ». 6^e édition, p131

¹⁸De COUSSERGUES.S & BOURDEAUX.G & GABTENI.H, idem, p.133.

- **Le risque systémique** : le risque systémique correspond au risque que le défaut d'une institution soit contagieux et conduise d'autres institutions à faire défaut. En effet, le risque de crédit peut provoquer par effet de contagion une crise systémique.
- **Le risque de transformation** : En raison des modifications des besoins des clients de la banque, nous pouvons constater un allongement dans la liquidité des emplois, et une stagnation ou un abrégement dans l'exigibilité des ressources. Afin de se prémunir contre ce risque, la réglementation bancaire, et grâce au coefficient des fonds propres et ressources permanentes, vise à contrôler et limiter le risque de transformation d'échéances des banques.
- **Le risque de non remboursement** : C'est le risque le plus redouté par les banquiers. Il apparaît quand le client, en raison d'une dégradation de sa situation financière ou par mauvaise foi, n'est plus en mesure ou refuse tout simplement de rembourser les prêts qui lui ont été octroyés. Ce risque résulte donc de l'insolvabilité du débiteur. Il trouve ses origines, essentiellement dans le risque client (l'entreprise) c'est-à-dire le débiteur lui-même, car ce risque est tributaire de la situation financière, industrielle et commerciale du client. Aussi, peut-il découler d'une crise politique ou économique d'un pays. On dit que le risque de non remboursement est un risque transmis, car il prend naissance au niveau du client et, il est ensuite transféré à la banque en sa qualité de créancier.

B. Les risques des crédits d'investissement

- **Le risque d'immobilisation** : ce risque correspond au fait que le crédit, non douteux, ne puisse être remboursé pour des raisons tenant compte à des difficultés de trésorerie temporaires du débiteur ou à des éléments indépendants de sa volonté : intransférabilité des devises étrangères.
- **Le risque de solvabilité** dit aussi risque « d'insolvabilité », occupe une place primordiale, car il concerne la survie de la banque, et qui dû à la manifestation d'un ou plusieurs risques (risque de contrepartie, de marché, liquidité...)
L'insolvabilité d'une banque résulte du montant des fonds propres disponibles d'une part, et des risques pris d'autre part.
- **Le risque de rentabilité** : tout investissement est associé d'un risque de rentabilité, l'étude prévisionnelle du projet doit limiter au maximum le risque d'erreur quant à la rentabilité de l'investissement. L'excédent des ressources futures sur les dépenses

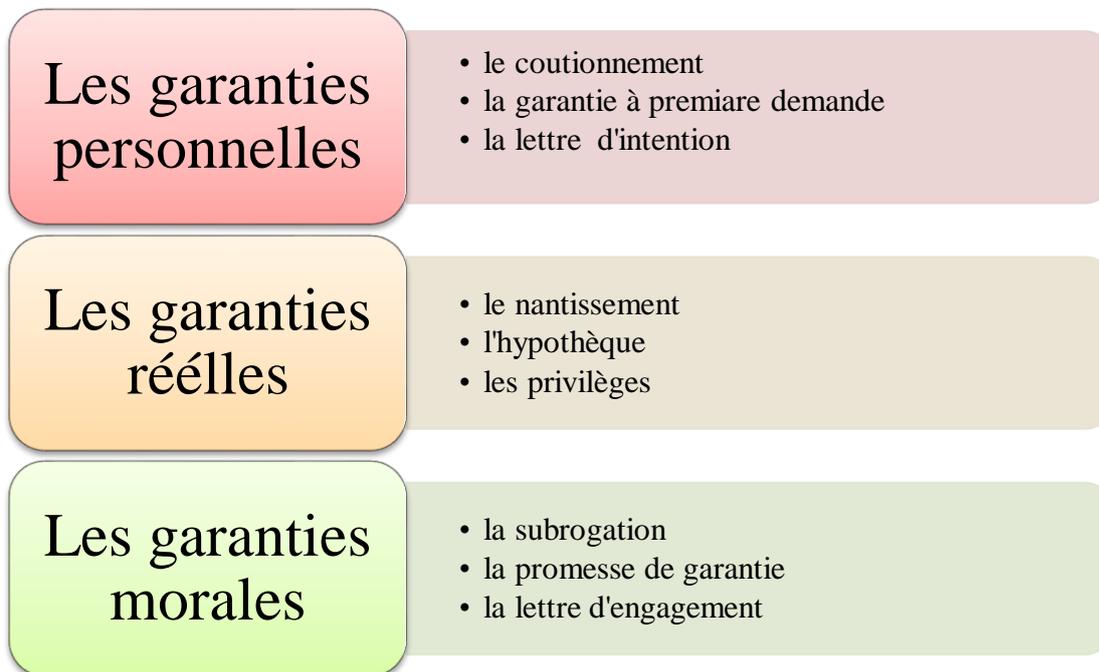
engagées doit être réalisé pour que le projet puisse rembourser les dettes qui ont servies au financement.

- **Le risque de détournement de projet de crédit** : il consiste en l'affectation du crédit à des fins autres que celles qui ont été convenues par exemple, le crédit est donné pour l'achat d'une machine de production et il est utilisé dans l'achat d'une voiture.

2.3.2. Les garanties sur les risques

Par définition : « on entend par garantie un mécanisme permettant de protéger un créancier contre une partie pécuniaire ; »¹⁹ lorsqu'une banque veut couvrir, diminuer ou supprimer les risques de crédit, elle exige des garanties qui peuvent être : soit personnelle, ou bien réelles ou morales.

Figure 4 : les garanties sur les risques



Source : réaliser par nous même

¹⁹ LOBEZ.F. (2006) : « banque et marchés du crédit ». Edition PUF, Paris,p5.

2.3.2.1. Les garanties personnelles

Sont des conventions qui confèrent à un créancier le droit de réclamer le paiement de sa créance à une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principal. Il existe plusieurs types de garantie personnelle mais les plus utilisées en France sont le cautionnement, la garantie à la première demande et la lettre d'intention.

A. Le cautionnement :

*« Le cautionnement reste la garantie personnelle par excellence c'est une sûreté personnelle accessoire créée par un contrat unilatéral qui oblige la caution à exécuter la dette de débiteur principale et il lui donne un recours en remboursement contre ce dernier ».*²⁰

Le cautionnement est un contrat par lequel une personne s'oblige envers le créancier à satisfaire à l'obligation du débiteur, si celui-ci n'y satisfait pas. Les établissements bancaires, souvent confrontés à l'insolvabilité de leurs débiteurs, ont trouvé avec le cautionnement une sûreté plutôt efficace qui leur permet d'en tirer bon nombre d'avantages. Ainsi, le cautionnement présente certaines particularités qui en font une sûreté appréciée des banquiers qui la demandent très souvent à l'occasion de l'octroi de crédit. Il peut être simple ou solidaire.

- **Le cautionnement simple :** l'engagement de la caution simple est accessoire, il permet d'opposer au créancier deux exceptions en cas de demande de paiement :
 - Le bénéfice de discussion : la caution peut exiger du créancier qu'il peut suivre d'abord le débiteur sur ses biens ensuite de se retourner contre elle.
 - Le bénéfice de division : en cas de cautionnement multiple, exception que peut soulever l'une des cautions poursuivies pour le tout, afin que le créancier fractionne ses recours entre toutes les cautions solvables.
- **Le cautionnement solidaire :** le cautionnement solidaire ne dispose ni de bénéfice de discussion ni celui de division. Dans ce cas, la banque se trouve en meilleure situation puisqu'elle peut poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution qui se trouve au même rang.

²⁰CABRILLAC.M& MOULY.C. (2007) : « Droit des sûretés ». 7^e édition, édition du JURIS-CLASSEUR, LITEC, p33,34.

B. La garantie à première demande

Appelées aussi « garantie autonome » ou « lettre de garantie » est la plus couramment utilisée dans le monde des affaires et particulièrement à l'occasion de crédits bancaires.

La garantie autonome est définie par la doctrine comme étant un engagement de payer une certaine somme, pris en considération d'un contrat de base et à titre de garantie de son exécution, mais constitutif d'une obligation indépendante du contrat garanti et caractérisé par l'inopposabilité des exceptions tirées de ce contrat.

C. La lettre d'intention

C'est une lettre par laquelle une entreprise émettrice de la lettre confort le créancier d'une entreprise tierce, l'entreprise patronnée quant à la bonne fin des engagements pris par cette dernière à l'égard de ce créancier. L'entreprise émettrice de la lettre de patronage pourra même s'engager à faire, à ne pas faire ou à donner à l'entreprise patronnée d'une manière à doter celle-ci des moyens nécessaires à l'exécution de ses obligations.

2.3.2.2. Les garanties bancaires réelles

Sont défini d'une part à travers leur finalité et d'autre part à travers la technique utilisée pour atteindre le but visé, les garanties réelles ont pour finalité d'assurer le paiement préférentiel et de faire ainsi échec au principe du concours des créanciers et la technique utilisée est l'affectation d'un bien au paiement de la dette du débiteur. Ils confèrent à leurs bénéficiaires un droit sur un ou plusieurs biens appartenant à son débiteur ou à un tiers. « *Auquel cas les garanties sont appelées juridiquement un cautionnement réel* »²¹.

A. Les nantissements

C'est un contrat par lequel le débiteur, ou un tiers agissant dans son intérêt, affecte une chose mobilière ou immobilière ou un droit incorporel à la garantie d'une obligation, et confère au créancier le droit de se payer sur cette chose, par préférence à tous autres créanciers, au cas où le débiteur manquerait à le satisfaire. Le nantissement du fonds de commerce et le nantissement d'outillage et de matériel sont deux nantissements sans

²¹HADJ SADOK.T, op cit, p129.

dépossession souvent les plus connus le nantissement des titres et créances sont souvent les plus connus.²²

- **Le nantissement de fonds de commerce :** le nantissement de fond du commerce est régi par les articles 118 à 148 du code du commerce. « *Il est un gage sans dépossession car malgré la constitution d'une garantie, le débiteur reste en possession de son bien. Cela se justifie par plusieurs raisons : c'est un instrument de travail essentiel dont le débiteur pouvoir continuer à exercer son activité malgré la constitution de nantissement, ensuite la valeur du fonds de commerce et donc de garantie qu'elle donne est liée à son exploitation qui ne peut être mieux assurée que par son propriétaire lui-même. Enfin le fonds du commerce est un bien dont la localisation dans l'espace est possible ;* »²³.
- **Le nantissement d'outillage et de matériel :** c'est une garantie mobilière sans dépossession du débiteur, constitué sur l'outillage et le matériel acheter en garantie d'un prêt, d'objet vise à permettre l'acquisition de cet outillage ou matériel. L'article 151 du code de commerce algérien réserve le bénéfice de ce nantissement au vendeur ou au porteur qui en a avancé les fonds nécessaires au paiement du vendeur.
- **Le nantissement des titres et créances :** cet acte consiste en l'affectation de titres en garantie de remboursement consenti par la banque à son client. Le banquier a pour obligation de conserver les titres de ne pas utiliser et de les restituer après remboursement intégral des crédits. S'agissant d'un acte de droit, pour sa validité, il est exigé la propriété des titres et créances du constituant et l'absence d'opposition des titres nantis. On trouve quatre formes de nantissement de titres et créances : le nantissement des marchés publics, des bons de caisse, et le nantissement des valeurs mobilières.

B. L'hypothèque :

Un droit réel accessoire portant sur un bien immeuble immatriculé ou en cours d'immatriculation et affecté à la garantie du paiement d'une dette. Utilisée en matière de crédit bancaire, l'hypothèque permet à l'établissement bancaire prêteur, en cas de défaillance

²²Le nantissement implique en principe dépossession du débiteur, sauf pour le fonds de commerce. Cela signifie que l'objet du nantissement est remis au créancier pour garantir la créance. Il n'y a pas transfert de propriété, mais seulement transfert de la détention.

²³BENMESSAOUD Sofiane, « les garanties des crédits bancaires », thèse de doctorat. UNIVERSITE d'Oron, 2012/2013, P193

de l'emprunteur de faire saisir le bien immeuble hypothéqué, de le faire vendre en justice et se faire payer sur le produit de la vente, par préférence à d'autres créanciers, notamment 'les créanciers chirographaires²⁴'. L'hypothèque peut être conventionnelle, judiciaire ou légale, L'hypothèque n'entraîne pas dépossession du débiteur.

- **L'hypothèque conventionnelle :** elle confère au créancier le droit de vendre l'immeuble affecté au paiement de sa créance et de se faire payer par préférence aux autres créanciers. L'hypothèque doit être consentie par acte notarié et soumise à inscription à la conservation foncière et à la publicité. L'inscription est attributive du rang ; elle doit donc se faire le plus rapidement, car le premier qui publie est le premier servi. Elle est renouvelée tous les dix ans.
- **L'hypothèque légale :** l'article 96 de la loi de finances pour 2003 qui prévoit une hypothèque légale au profit des banques et établissements financiers sur les biens immobiliers du débiteur en garantie de recouvrement de créances et des engagements consentis. L'hypothèque légale, au contraire de l'hypothèque conventionnelle qui est exécutoire, a besoin d'un titre exécutoire. La banque saisit le président du tribunal territorialement compétent qui statue sur ordonnance à pied de requête.

Cette hypothèque prend rang à la date de son inscription et elle est dispensée de renouvellement pour une période de 30 ans.

C. Les privilèges :

Le privilège est un droit que la qualité de la créance donne à un créancier (art 982 Code civil) d'être légalement préféré à tous les autres créanciers du même débiteur et ce même s'ils sont munis d'une sûreté conventionnelle telle que l'hypothèque. Aucune créance ne peut être privilégiée qu'en vertu de la loi. Le code civil distingue les privilèges généraux et les privilèges spéciaux.

- **Les privilèges généraux :** ils donnent un droit de préférence sur tous les biens du débiteur, meubles et immeubles mêmes s'ils sont hypothéqués. Sont classés comme

²⁴Le créancier chirographaire : pour désigner un créancier simple, qui ne dispose pas de garantie lui assurant d'être réglé avant les autres créanciers (comme c'est le cas pour le Trésor public ou les salariés d'une entreprise en proie à des difficultés

tels : les frais de justice faits dans l'intérêt de tous les créanciers, les sommes dues au Trésor pour impôts, taxes, les sommes dues aux salariés, la pension alimentaire due par le débiteur aux personnes de sa famille pour les six derniers mois.²⁵

- **Les privilèges spéciaux :** les privilèges immobiliers spéciaux sont des sûretés relativement proches des hypothèques, et sont des garanties portant sur des immeubles et publiés à la conservation foncière. Il en est ainsi du privilège du vendeur d'immeuble. Ce privilège prend rang à partir de la date de la vente si son inscription est effectuée dans les deux mois.²⁶

2.3.2.3. Les garanties morales

Ce genre de garanties est en relation directe avec la conscience du client et ne tient qu'à son degré de sincérité. On trouve parmi les garanties morales que le banquier exige parfois, La subrogation, La promesse de garantie, La lettre d'engagement.

A. La Subrogation :

Parfois, la banque qui effectue un paiement pour le compte d'un client, peut trouver dans une subrogation une garantie utile lorsque la créance jouit d'un droit de préférence et notamment d'un privilège. La subrogation peut être alors conventionnelle ou légale.

- **La subrogation conventionnelle :** elle est généralement consentie par le créancier qui reçoit le paiement. Elle doit être expresse et explicite.
- **La subrogation privilégiée :** elle est liée aux créances jouissant de privilèges tels que celui du trésor, de la sécurité sociale des travailleurs, de la justice...etc.
- **La subrogation par endossement d'effets :** pour les créances matérialisées par un effet de commerce, le privilège et la subrogation se transmettent par voix d'endos à l'ordre des porteurs successifs de l'effet de commerce et particulièrement en matière de transaction sur les actifs d'investissement (fonds de commerce, terrains et bâtiments, matériel et outillage neufs...etc.).

²⁵ KHELFA. Dalila, 22/01/2013 « les sûretés dans le droit positif algérien, obstacle ou leviers de développement des entreprises » communication présentée à l'occasion d'une rencontre sur les sûretés, forum des chefs d'entreprise FCE, Algérie. 14 pages, p7.

²⁶ Idem.

B. La Promesse De Garantie :

Il peut arriver qu'à défaut de garanties réelles, le banquier se contente d'une promesse d'hypothèque. Cette dernière n'a aucune valeur vis-à-vis des tiers, mais en pratique elle est assez efficace comme moyen de pression sur un débiteur qui s'est engagé à rembourser sa dette en totalité ou en partie.

C. La Lettre D'engagement :

Parfois même le banquier demande au client de s'engager à ne pas accorder au profit des autres créanciers une sureté qu'il n'a pas lui-même exigée. La valeur d'un tel engagement repose essentiellement sur le principe du respect de la parole donnée.

Conclusion

Au terme de ce chapitre nous pouvons conclure que le secteur bancaire est considéré comme un acteur majeur du tissu économique de tous les pays. L'activité bancaire constitue la pierre angulaire d'une économie d'une collectivité donnée consistant notamment, par l'octroi des crédits à destination des agents économiques, tous corps confondus. Le crédit peut se manifester dans plusieurs relations d'affaires et sous des formes différentes, il peut être consenti selon la durée ou la fonction économique qu'il remplit. À ce titre, il peut être à court terme permettant de financer la trésorerie courante des entreprises ou à long terme pour le financement des investissements.

La banque comme toute autre entreprise est exposée à plusieurs risques. Ces dernières n'étant pas des organismes de charité. Elles veillent à se prémunir au mieux contre le risque d'insolvabilité de leurs débiteurs. Pour ce faire, elles demandent des garanties à leurs clients qui veulent obtenir un crédit. Les garanties permettant la couverture de crédit, les banques sont presque toujours assurées de recouvrer leurs crédits. Ainsi que le bien concédé comme une garantie vaut presque toujours plus que le crédit.

Chapitre 2

Chapitre 2 : L'entreprise et le financement bancaire

Introduction

Chaque crédit représente un risque à la fois pour l'entreprise et la banque. Avant de communiquer sa décision, la banque est tenue de faire pour chaque sollicitation de financement une étude d'une demande de crédit.

En effet, l'étude d'un dossier de crédit comporte l'ensemble des éléments qui permettent d'évaluer les risques et d'apprécier la situation générale de l'entreprise sur plusieurs plans : commercial (client, prix, marché, produit...), financier (les agrégats significatifs), juridique (statut, capacité...), technique (besoin, localisation...). Ainsi que la capacité financière de remboursement et le passé financier de l'entreprise. La banque peut toujours refuser le crédit.

Ce chapitre est subdivisé en deux sections, dans lesquelles nous présentons l'entreprise et l'étude d'un dossier de crédit par le banquier.

1. Notion sur l'entreprise

1.1. Définition ressources essentielle de l'entreprise

1.1.1. Définition de l'entreprise

Pour Jean PAILLUSSEAU (2018) pour bien comprendre la notion de l'entreprise, il faut partir de la notion fondamentale et universelle d'exercice des activités économiques, l'exercice d'une activité économique est l'exercice d'une activité de production, distribution, transformation de biens et de prestation des services ou de certaines de ces fonctions. Cette activité peut être industrielle, commerciale, financière, libérale, agricole, artisanale... elle peut être aussi bien de nature civile que commerciale. Elle est exercée par une personne juridique, personne physique ou une personne morale, ou, dans certaines situations, par plusieurs personnes juridiques (ce qui peut être le cas dans des groupes de sociétés par exemple)²⁷.

²⁷Entretien avec Jean PAILLUSSEAU, « La semaine juridique ». Edition générale-N°48-26 Novembre 2018, p 2127.

Au sens économique, l'entreprise désigne « *un agent économique dont l'activité aboutit à une vente sur le marché* »²⁸

L'entreprise peut être définie comme : une entité économique qui met en œuvre des moyens humains, matériels et financiers placé sous sa direction et dont l'activité est coordonnée en vue de l'objectif de production, d'échange et de service qu'elle destine à la vente.

- Donc l'entreprise est une « *unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché* »²⁹.
- L'entreprise à une forme juridique qui permet de situer l'engagement des actionnaires envers les tiers.
 - Rôle et objectifs de l'entreprise :
- Le rôle : l'entreprise est un facteur d'innovation et un facteur de développement économique (création de la richesse et d'emploi). L'entreprise aussi à un rôle social, elle distribue des salaires, des revenus aux apporteurs des capitaux et aux porteurs de fonds, des impôts et des cotisations sociales.
- Les objectifs : la recherche de la maximisation de profit est un objectif essentiel pour les entreprises ainsi que la croissance et la pérennité.

1.1.2. Les ressources essentielles de l'entreprise

Toute organisation cherche à atteindre un certain nombre objectif. Pour atteindre ses objectifs, une entreprise doit se doter des ressources (financières, humains, physiques) et les exploiter de la manière la plus efficace possible.

1.1.2.1. Les ressources financières

Classées en deux catégories

- Les ressources internes : les fonds propres de l'entreprise qui sont des apports en numéraire en natures
- Les ressources externes : composées des emprunts obligataire et bancaire (dette à court terme, moyen long terme).

²⁸ MONTOUSSE.M. (2008) : « sciences économiques et sociale : travaux pratiques ». Edition BREAL, Paris, p15.

²⁹ BALLAND.S & BOUVIER.A.M, (2008) : « management des entreprises en 24 fiches ». Edition DUNOD, Paris, p01

Ces ressources sont consacrées à l'acquisition des déferents moyens de production ou bien financer l'actif du bilan.

1.1.2.2. Les ressources humaines

Incluent les dimensions personnelles (la main d'oeuvre, chef d'entreprise, les associés...) la formation et les compétences de personnes travaillant (une compétence est une connaissance (savoir, savoir-faire, savoir-être) sont fondamentales pour le fonctionnement de domaine de travail.

1.1.2.3. Les ressources matérielles et immatérielles

Les ressources matérielles sont des biens qi ont une existence physique comme les locaux, les machines, les matières premières, etc. par contre une ressource immatérielle est un bien qui n'a pas d'existence physique comme les brevets, l'image de la marque, les logiciels, les concessions, etc.

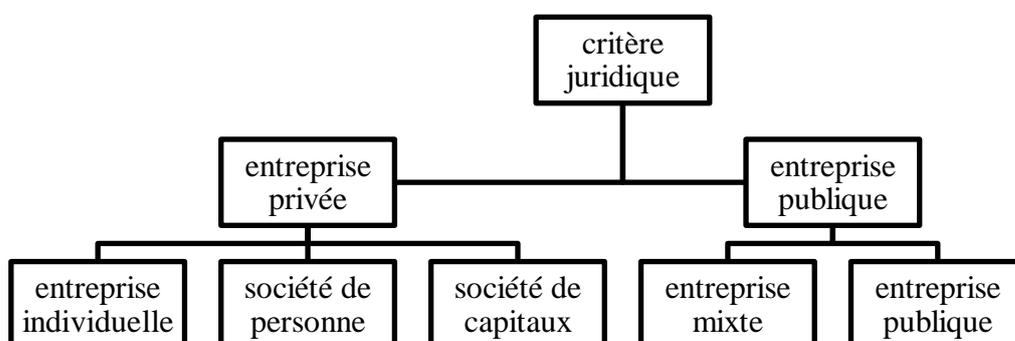
1.2. La classification des entreprises

On raison de leurs diversités pour effectuer un classement des entreprises, on utilise des critères qui permettant de faire des regroupements de multiples classifications sont opérés :

1.2.1. Classification juridique

En fonction de la personne qui détient le capital et des objectifs retenus par l'entreprise on distingue deux types :

Figure 5 : Classification des entreprises selon le cadre juridique



1.2.1.1. Les entreprises privées

C'est des entreprises dont la propriété du capital est privée (généralement le capital relève d'une famille, d'une personne ou groupe de personne). En général les entreprises privées ont un petit nombre de propriétaires, ou on distingue :

- Les entreprises individuelles dont la responsabilité de propriétaire soit totale. Cette forme juridique est le plus souvent retenue par les artisans, commerçants, exploitants agricoles et des petites entreprises industrielles. par exemple l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- Les sociétés de personne : elles comportant plusieurs formes juridiques comme la société au nom collectif (SNC) qui s'agit d'une société de personnes ou le nombre minimum des associés est de deux (c'est une forme juridique généralement utilisée par les entreprises familiales). Et la société à responsabilité limitée (SARL) quelle est composée d'au moins de deux associés et au plus 50.
- Les sociétés de capitaux : sont des sociétés de grande dimension telle que la société par action (SPA) qui s'agit d'une société ou le capital est divisé en actions ainsi que le nombre d'associés ne peut être inférieur à 7, et la société en commandite par action (SCPA) qui est constituée entre un ou plusieurs commandités dont le nombre des associés commanditaires ne peut être inférieur à 3 et le capital divisé en actions.

1.2.1.2. Les entreprises de secteur public

Leur capital est détenu totalement ou en partie par l'état ou les collectivités publiques. Ou on distingue entre deux types d'entreprises publiques :

- Les entreprises publiques : appelé aussi « société d'état » les entreprises publiques peuvent être définies comme étant celle dont le but est l'intérêt général et le capital est entièrement détenu par l'État. Ce dernier veut à travers ce type d'entreprise intervenir d'une façon importante dans la vie économique.
- Les entreprises semi-publiques : sont des entreprises dans lesquelles le capital est partagé entre l'état et des particuliers. Dont ces derniers participent par le financement ou la gestion et l'état garde le contrôle sur ces entreprises (par exemple choix d'investissement).

1.2.2. Classification dimensionnelle

L'utilisation des critères de mesure de la taille conduit à distinguer entre petite entreprise (EP), petite moyenne entreprise (PME) et grande entreprise.

1.2.2.1. Selon l'effectif salarié

Permet d'apprécier l'importance du facteur de production travail mais « *l'effectif d'une entreprise ne correspond pas forcément à son poids économique*³⁰ ». On distingue :

Tableau 6 : classification des entreprises selon le nombre de salarié

Nombre de salarié	Taille de l'entreprise
[0-09]	très petite entreprise
[10-49]	petite entreprise
[10-49]	moyenne entreprise
> 500	grande entreprise

Source : banque d'Algérie

1.2.2.2. Selon la nature de l'activité

- Chiffre d'affaire : mesure la part de marché de l'entreprise
- Valeur ajoutée : mesure la richesse créée à l'intérieur de l'entreprise
- Les capitaux propres : mesurent entre et autre l'importance des fonds apportés par les propriétaires
- Le résultat de l'entreprise : il traduit la rentabilité de l'entreprise.

1.2.3. Classification économique selon le secteur d'activité

Une entreprise est toujours classée dans un même secteur, celui qui correspond à son activité principale. On distingue :

- Le secteur primaire : il regroupe toutes les entreprises utilisant à titre principal le facteur naturel. Il s'agit de l'agriculture, l'élevage, la pêche, etc....
- Le secteur secondaire : il réunit toutes les entreprises ayant comme activité la transformation de matières premières en produits finis et englobe donc toutes les industries.
- Le secteur tertiaire : il inclut toutes les entreprises prestataires de services. Ce secteur regroupe toutes les activités qui n'appartiennent pas aux deux autres secteurs, à savoir : les activités de distribution, de transport, loisir, crédit, d'assurance, hôtellerie, etc.
- Le secteur quaternaire : ce sont les entreprises qui fournissent des services en relation avec l'information, l'informatique, la presse, la radio, la télévision et les loisirs.

³⁰ BERG R.J & MCCOY.H. (2014) « Parlons affaires ! Initiation au français économique et commercial ». 3^e édition, Ed. HEIN LE CENGAGE LEARNING, Boston, p 76.

1.3. La dynamique des cycles dans l'entreprise

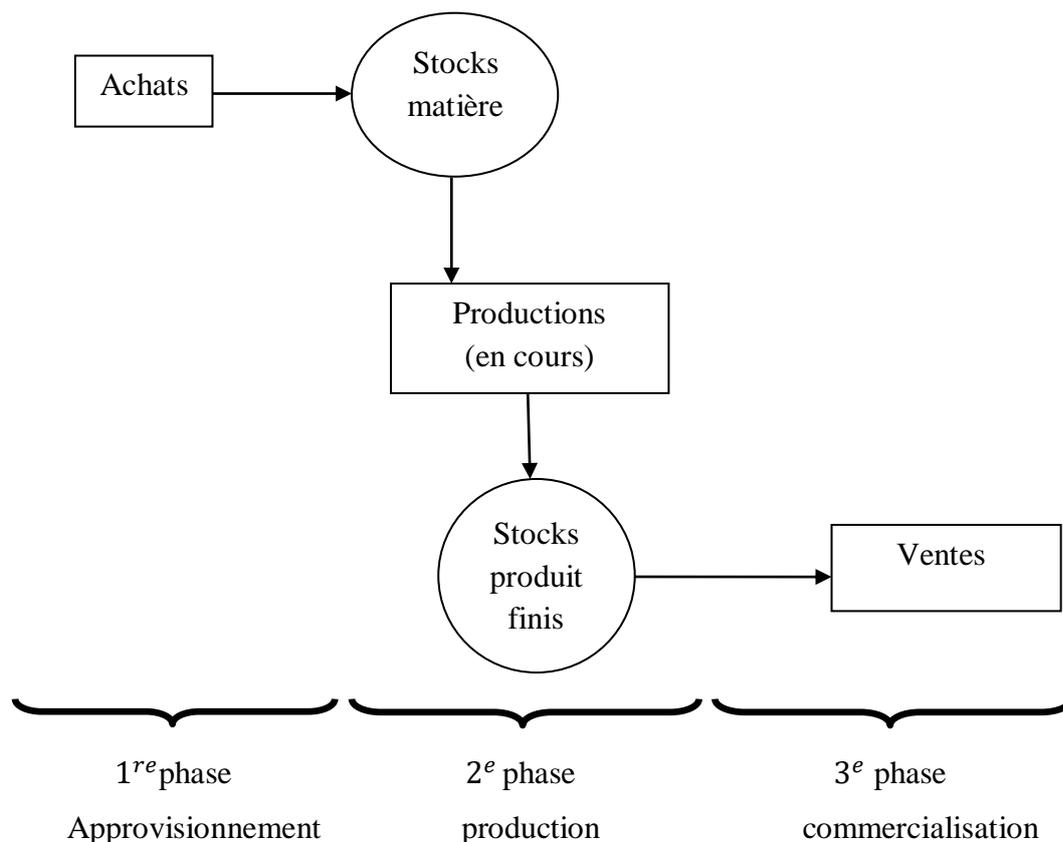
1.3.1. Le cycle d'exploitation de l'entreprise

On désigne par le cycle d'exploitation l'ensemble des opérations économiques successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matières premières, marchandises...) jusqu'à l'encaissement de prix de vente des produits ou services vendus. Il y a donc trois phases successives dans le cycle d'exploitation :

- La phase d'approvisionnement correspond à l'acquisition auprès de fournisseurs de biens ou de services qui sont des préalables nécessaires à la production (matières premières, fournitures, énergie). Ces approvisionnements sont stockés à l'exception des services.
- La phase de production est articulée sur la mise en œuvre d'un processus technologique qui lui-même exige des inputs : un capital économique, un savoir-faire, et des biens et services à transformer. La phase de production est plus ou moins longue selon les données du processus technologique mis en œuvre. Il peut y avoir des étapes intermédiaires qui donnent lieu à des stocks temporaires de produits semi-finis ou d'encours.
- La phase de commercialisation débute avec les stocks de produit finis. Le moment important est celui de la vente : l'accord d'échange se traduit par une double transaction physique et monétaire.

Le cycle d'exploitation est continu, les opérations d'approvisionnement et de vente sont en revanche intermittentes de telle sorte que l'apparition de stocks entre les phases est indispensable³¹.

³¹De la BRUSLERIE H. (2010) : « analyse financière, information financière, évaluation, diagnostic ». 4^e édition, DUNOD, Paris, p5.

Figure 6 : représentation du cycle d'exploitation.

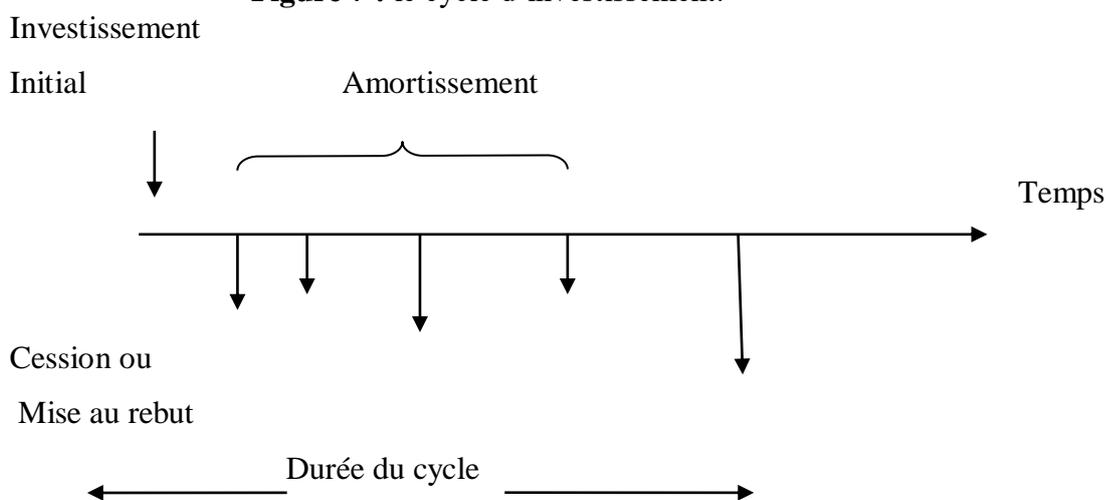
Source : de la BRUSLERIE.H

1.3.2. Cycle d'investissement

Le l'investissement est la création du capital économique nécessaire à la mise en œuvre de la fonction de production au travers du cycle d'exploitation. D'un point de vue financier, l'investissement s'analyse comme une affectation de fonds à la création ou à l'acquisition d'actifs physique ou d'actifs financiers destinés à être utilisé dans le cycle d'exploitation. Cette affectation de fonds est une immobilisation de monnaie sur la durée de vie de l'investissement. Cette dernière détermine le cycle d'investissement. En effet, dans l'entreprise se superposent et s'enchainent des opérations d'investissement selon des rythmes qui ne sont pas réguliers. Il existe des phases d'accumulation qui correspondent à des décisions volontaires et séquentielles visant à mettre en œuvre un certain capital économique lui-même porteur d'un ensemble d'opérations d'exploitation/production.

Le retour à la liquidité des investissements physiques peut être long. Il couvre plusieurs cycles d'exploitation successifs et dépend en première analyse de l'usure des biens investis. Le mécanisme d'amortissement économique exprime le retour à la liquidité progressif et étalé dans le temps des actifs corporels. L'horizon d'investissement en actifs physique relève du long terme. Celui-ci peut durer jusqu'à trente ans ! Il peut être repoussé à l'infini en cas de biens physiques qui ne se déprécient pas avec le temps, tels les terrains. A l'opposé, le cycle d'investissement peut être rompu par la vente ou la mise au rebut des actifs avant la fin de leur durée de vie physique³².

Figure 7 : le cycle d'investissement.



Source : de la BRUSLERIE.H

1.3.3. Le cycle de financement

Le cycle de financement n'est pas que le « négatif » des cycles d'exploitation et d'investissement. Le cycle de financement s'analyse financièrement comme la mise à la disposition de l'entreprise de liquidités par des apporteurs externes que sont les actionnaires et les prêteurs. Cette mise à disposition de liquidités est une ressource sur la durée de l'opération. À l'échéance, un flux de liquidité de sens opposé vient mettre un terme à l'opération. Le caractère cyclique vient de la durée courte, longue, voire infinie dans le cas des actionnaires, pendant laquelle l'entreprise peut employer ces fonds. Les opérations de financement sont multiples, possèdent des échéances différentes, se superposent. En ce sens, elles constituent non pas un, mais plusieurs cycles de financement³³.

³²De la BRUSLERIE.H. (2010) : « analyse financière, information financière, évaluation, diagnostic » .4^e édition, DUNOD, Paris, p6.

³³De la BRUSLERIE H. op.cit, p 8,9.

2. Financement bancaire

2.1. Identification du demandeur de crédit

L'identification du demandeur de crédit est généralement basée sur :

- La collection d'information ;
- L'environnement de l'entreprise ;
- Relation entre la banque et le demandeur de crédit.

2.1.1. La collecte d'information

« Cette collecte ne se limite pas aux comptes annuels ; elle inclut généralement la connaissance des marchés et produits sur lesquels le client opère et la compréhension de la stratégie qu'il développe. Et il faut à nouveau insister sur l'avantage de la relation de long terme dans la collecte de ces informations qui permet notamment au banquier d'apprécier les qualités de compétence et de moralité des dirigeants de l'entreprise. »³⁴

L'étude de risque et la partie la plus sensible et la plus délicate d'une demande de crédit. Cette étude ne repose pas uniquement sur le diagnostic financier et l'étude des documents comptables (les bilans, les comptes des résultats), mais aussi elle doit-être complétés par d'autre information, telle que les informations économiques, fiscale et techniques.

Les sources d'informations permettant d'identifier le demandeur de crédit sont différer, on cite :

- La centrale des impayés ;
- La centrale des risques.

La centrale des impayés :³⁵

La banque d'Algérie de services qui centralisent et diffusent tous les renseignements concernant les incidents de paiement des chèques et des effets de commerce. Ces informations servent aux banquiers pour exclure leur confiance des entreprises qui sont concernées, et qui les solliciteraient pour l'octroi de crédit.

³⁴De COUSSERGUES.S. & BOURDEAUX.G. (2011) : « gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ». 6^e édition, DUNOD, France, p182.

³⁵ Mémoire de fin d'étude, « l'octroi des crédits bancaires aux entreprises : la démarche du banquier », INSTITUT NATIONAL DE COMMERCE, Alger, 15^e promotion, p53

La centrale des risques : ³⁶

Selon l'article 160 de la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la banque centrale organise et gère un service de centralisation des risques, dénommée central des risques, chargé de recueillir de chaque banque et établissement financier le nom de bénéficiaire des crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations ainsi que les garanties pour chaque crédit.

La banque peut ainsi appréhender une image des engagements de l'entreprise avant d'accorder un crédit. Cette consultation doit être préalablement autorisée par le client par écrit.

Il est même stipulé dans cet article qu'aucun crédit ne peut être accordé sans avoir obtenu les données concernant le bénéficiaire.

L'identification de demandeur de crédit peut être complétée par la visite de l'entreprise, à travers la visite du siège administratif et les locaux commerciaux et de production, le banquier aura l'occasion de vérifier sur place certaines informations portent sur :

- L'installation générale de l'entreprise ;
- La fonctionnalité des locaux ;
- L'état des lieux ;
- L'organisation de cycle d'exploitation
- La gestion des stocks
- La gestion des ressources humaines, la qualité du personnel et des dirigeants, ;
- L'installation et l'agencement des moyens de production ainsi que leur état.

Selon les exigences de chaque banque d'autre information pourraient être vérifié comme les informations historiques sur l'évolution de l'activité de l'entreprise (la date de création, la répartition du capital, etc.), aussi les informations juridiques, le banquier va voir si elle est régulièrement constituée, c'est-à-dire l'entreprise doit définir son statut (l'identité de l'entreprise et ses règles de fonctionnement).

³⁶idem, p53

2.1.2. L'environnement de l'entreprise

L'environnement de l'entreprise regroupe tous les éléments externes, qui ont une relation directe ou indirecte avec l'entreprise et qui peuvent influencer ses décisions.³⁷

L'environnement dont lequél évalue l'entreprise, regroupe tous les éléments interne et externe qui influencent d'une manière directe ou indirecte les décisions pris par l'entreprise. L'environnement de l'entreprise permet au banquier d'étudier son statut, ses moyens techniques, l'évolution de l'offre et la demande de produit et le secteur d'activité de cette entreprise.

Le statut de l'entreprise permet de distinguer et de classifier la nature de l'entreprise et sa fonction telle que on trouve, les entreprises publiques, privés et mixtes. Le banquier analyse aussi les produits dans le but de savoir la qualité de produit s'il s'agit d'un produit du luxe ou outil et s'il peut être remplacé avec d'autres produits.

L'étude des moyens techniques consiste à analyser l'évolution de la valeur des immobilisations et leur productivité ainsi l'âge de matériel, le banquier analyse les immobilisations de manière à enlever et distingué entre les immobilisations qui sont productives et les immobilisations qui ne sont pas productives comme par exemple les terrains, les bâtiments, matériels, etc.

Le secteur de production de l'entreprise port sur l'étude de marché sur lequel se situe l'entreprise et sa place dans sa branche professionnelle et la situation de cette branche dans l'économie du pays. Le banquier doit assurer l'opportunité de marche pour l'entreprise pour faire face à la concurrence qui reprisent un risque puisqu'elle exige l'entreprise à diminuer ou à augmenter ses besoins de financement. On peut dire que la présence de la concurrence permet au banquier de renseigne et de s'informer sur la politique adaptée par l'entreprise.

La survie de l'entreprise peut être affectée par la situation économique et politique du pays c'est pour cela le banquier est obliger d'étudier la situation économique et politique qui lui permet notamment d'analyser l'évolution de l'offre et la demande de produit sur le marché et de savoir si se produit à une place importante dans l'économie nationale et internationale.

³⁷ SIMON. P, (2007) : « économie droit : BTS 2em année ».Edition BREAL, Paris, p81

2.1.3. Relation entre la banque et le demandeur de crédit

« *La relation banque et entreprise est la meilleure solution pour résoudre les problèmes d'information et augmenter les chances d'obtenir un crédit ;* »³⁸ (berger et udell 2002).

Cette relation commence par l'ouverture d'un compte courant qui permet à la banque de renseigner sur l'ancienneté du client, les ressources confiées par celui-ci, examiner les mouvements d'affaires confiés à la banque et leur évaluation d'année en année, vérifier la forme et le niveau d'utilisation des crédits précédemment accordés et leur état de remboursement (permet de savoir si la relation a déjà bénéficiée d'un crédit ou non), vérifier aussi les incidents de paiement survenus et ou les éventuels contentieux en matière d'engagements avec l'entreprise, et enfin permet de vérifier les garanties recueillies en couverture de ces lignes de crédit.

2.2. Les critères d'évaluation de demandeur de crédit

2.2.1. Etude rétrospective de documents comptable

2.2.1.1. Analyse de la solvabilité et de l'équilibre financier

Le banquier accorde les crédits d'investissements et les crédits d'exploitations et chacun de ces crédits ont leurs préoccupations, le premier crédit base sur la rentabilité de l'entreprise et le deuxième crédit base sur les paramètres de structure et de gestion (fonds de roulement, besoins de fonds de roulement... etc.).

L'analyse des informations financière de l'entreprise se trouvent dans les documents comptables et financiers de l'entreprise qui sollicite d'avoir un crédit. Ces documents permettent de détecter la situation financière de cette entreprise.

Le rôle de banquier dans cette situation consiste d'analyser et traduire les documents comptables en valeurs économiques pour avoir une vision plus proche de la réalité de l'entreprise.

³⁸ BERGER A. & UDELL G. F. (2002) « Small Business Credit Availability and Relationship Lending: The Importance of Bank Organisational Structure », Forthcoming, Economic Journal.

2.2.1.1.1. Analyse de bilan

Le bilan est une photographie de la situation financière de l'entreprise, dont l'objectif est de constituer une présentation patrimoniale de l'entreprise à une date donnée.

Le bilan est composé de deux parties : le passif et l'actif qui représente les ressources et les emplois de l'entreprise.

Le tableau suivant présente le bilan comptable en grande masse :

Tableau 7: bilan comptable en grande masse

Actif	Passif
Investissement	Fonds propres
Stocks	Dettes
Créances	
Total	Total

La comptabilité néglige parfois l'aspect économique. Pour cela le banquier procède à certaines modifications dans le bilan comptable de façon à obtenir un bilan financier à partir duquel il pourra regrouper les postes en grandes masses, lui permettant ainsi de faire ressortir plus clairement certaines notions et calculer plus aisément les soldes significatifs pour évaluer l'activité de l'entreprise.³⁹

Après avoir établi le bilan financier le banquier analyse la solvabilité qui lui permet d'assurer la capacité de l'entreprise de régler ses engagements (dettes), et de savoir si elle est capable de rembourser le montant du prêt. Le banquier dans ce cas procède à l'interprétation et le calcul de fonds de roulement, le besoin de roulement et la trésorerie.

A. Le fonds de roulement (FR) :

- **Définition de fonds de roulement :**

« Le fonds de roulement constitue l'une des notions les plus anciennes, et partant, les plus banalisées de l'analyse financière. Sa formulation conserve la trace de son origine, dans

³⁹ Mémoire de fin d'étude, « l'octroi des crédits bancaires aux entreprises : la démarche du banquier ». INSTITUT NATIONAL DE COMMERCE, Alger, 15^e promotion, p53

*la pratique des affaires : il y a encore peu de temps, "le fonds de roulement" désignait pour nombre d'entrepreneurs leur "fonds de caisse", le montant des disponibilités nécessaires pour assurer "le roulement", la continuité des paiements courants ; ».*⁴⁰

Le fonds de roulement est un indicateur de solidité financière, permet à l'entreprise de se protéger contre les risques, notamment contre le risque d'illiquidité (retarde de recouvrement des créances). Ils représentent un outil de sécurité qui permet de couvrir les risques de prêts ou d'immobilisation d'actif circulant.

Le fonds de roulement est calculé comme suite :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{FR} = \text{capitaux permanents} - \text{immobilisations nets} \\ \text{Ou} \\ \text{FR} = \text{actif circulant} - \text{passif circulant} \end{array} \right.$$

- **Type de fonds de roulement :**

Fonds de roulement brut : ou fonds de roulement total, représentent le montant des valeurs de roulement, c'est-à-dire les éléments de l'actif circulant.

Tableau 8: fonds de roulement brut

Fonds de roulement Brut	}	Actif immobilisé	Passif
		Actif circulant	

Fonds de roulement net (FRN): c'est le type le plus analytique et opérationnel, il fournit les éléments de bas du bilan les plus importants pour assurer l'équilibre financier, et éclaire les modalités de financement des investissements matériels, immatériels et financiers associés par l'entreprise (les éléments de haut de bilan).

⁴⁰ COHEN.E. (2004) : « analyse financière ». 4^e édition, ECONOMICA, Paris, p270.

Tableau 9 : fonds de roulement net

FRN	Actifs immobilisés nets	Capitaux permanents
	Actifs circulants	

Il se calcule comme suit :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{FRN} = \text{capitaux permanents} - \text{actifs immobilisés nets} \\ \text{Ou} \\ \text{FRN} = \text{actifs circulants} - \text{dettes à court terme} \end{array} \right.$$

Le fonds de roulement propre (FRP) : il mesure l'excédent des capitaux propres sur les actifs durables. Son existence signifie que les immobilisations sont financées par des ressources propres lorsqu'il existe un fonds de roulement propre,

Ce type se définit selon la façon suivante :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{FRP} = \text{capitaux propres} - \text{immobilisations nets} \\ \text{Ou} \\ \text{FRP} = \text{fonds de roulement net} - \text{dettes à long terme} \end{array} \right.$$

Fonds de roulement étranger (FRE) : il correspond à la part du fonds de roulement constitué des dettes à plus d'un an (dettes à moyenne et à long terme).

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{FRE} = \text{FRN} - \text{capitaux propres} \\ \text{Ou} \\ \text{FRE} = \text{FRN} - \text{dettes à long terme} \end{array} \right.$$

- **Interprétation de fonds de roulement :**⁴¹

- **FR est positif :** Lorsque les ressources stables excèdent les emplois durables. Dans ce cas, les ressources stables financent en intégralité les emplois durables. L'excédent va financer le BFR (en totalité ou partiellement) et le solde va contribuer à former la trésorerie nette de l'entreprise. Celle-ci dispose d'un « matelas financier ».
- **FR est nul :** Lorsque les ressources stables et les emplois durables sont égaux. Ici, les ressources couvrent les emplois sans qu'un excédent ne soit généré. L'entreprise devra financer son BFR avec découvert bancaire par exemple.
- **FR est négatif :** C'est la situation la plus critique pour l'entreprise : les investissements durables ne sont pas intégralement financés par des ressources de la même nature. La structure des financements est déséquilibrée et, si BFR ne se traduit pas par une ressource en fonds de roulement, cela impacte la trésorerie nette et la solvabilité de l'entreprise. L'entreprise est sous-capitalisée.

B. Besoin en fonds de roulement BFR :

- **Définition de besoin en fonds de roulement :**

Le besoin en fonds de roulement est la partie dont le financement des besoins d'exploitation (ou actifs circulants) ne sont pas encore financés par les passifs circulants (ou les dettes liées au cycle d'exploitation).

Le besoin en fonds de roulement permet d'avoir une idée et un jugement sur la qualité de la gestion, ainsi il permet de prendre la décision de diminuer et renforcer la trésorerie de l'entreprise. De manière générale le BFR renseigne sur l'origine de la trésorerie de l'entreprise.

Le besoin en fonds de roulement peut être calculé comme suite :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{BFR} = \text{stocks} + \text{créances} - \text{dettes à court terme non bancaire} \\ \text{Ou} \\ \text{BFR} = \text{actif circulant hors trésorerie} - \text{passif circulant hors trésorerie} \end{array} \right.$$

⁴¹www.compta-facile.com

Interprétation de BFR :⁴²

- **BFR est positif** : Lorsque le BFR est supérieur à 0, les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme (concours bancaires courants c'est-à-dire des découverts bancaires).
- **BFR est nul** : Lorsque le BFR est égal à 0, les ressources d'exploitation permettent de couvrir les emplois en intégralité. L'entreprise n'a aucun besoin à financier mais elle ne dispose d'aucun excédent financier.
- **BFR est négatif** : Lorsque le BFR est inférieur à 0, les emplois sont inférieurs aux ressources. Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.

C. La trésorerie (T) :

L'entreprise met des moyens qui doivent être payés immédiatement ou par l'endettement afin de produire des biens et services. L'entreprise dans ce cas doit être capable de régler et assurer le paiement de ses engagements notamment ses dettes.

Il arrive parfois que l'entreprise surévalue ou sous-évalue ses dépenses et recettes, ou encore la date de ses encaissements et ses décaissements est en avance ou en retard ce qui implique un décalage entre ces derniers.

Le calcul de la trésorerie est représenté dans la formule suivante :

$\text{La trésorerie} = \text{total des ressources} - \text{total des besoins}$

- Total des ressources est composé des ressources permanentes et des ressources d'exploitation ;
- Total des besoins est composé des besoins d'équipement et des besoins d'exploitation.

⁴²www.compta-facile.com

Donc la trésorerie de l'entreprise peut être aussi calculée comme suit :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Trésorerie} = (\text{ressources permanente} + \text{ressources d'exploitation}) - (\text{besoins} \\ \text{d'équipement} + \text{besoins d'exploitation}) \\ \text{Ou} \\ \text{Trésorerie} = (\text{ressources permanente} - \text{besoins d'équipement}) - (\text{ressources} \\ \text{d'exploitation} - \text{besoins d'exploitation}) \end{array} \right.$$

Donc :

$$T = FR - BFR$$

• **Interprétation de la trésorerie :**⁴³

- **La trésorerie est positive :** Lorsque le montant de la trésorerie nette est supérieur à 0, les ressources d'une entreprise permettent de couvrir l'intégralité de ses besoins. La situation financière de l'entreprise semble saine étant donné qu'elle se trouve en mesure de financer des dépenses nouvelles sans avoir recours à un mode de financement externe (emprunt par exemple). Elle dispose donc de liquidités mobilisables à court terme mais cette bonne nouvelle doit être relativisée. En effet, elle peut être le résultat d'une politique de cession de l'appareil productif ou d'un déficit d'investissement pouvant causer des difficultés ultérieurement.
- **La trésorerie est nulle :** Dans ce cas, les ressources viennent couvrir les besoins à l'euro près. L'entreprise ne dispose d'aucune marge de manœuvre bien que sa situation financière soit à l'équilibre. Le fonds de roulement finance le BFR à l'identique et toute augmentation de ce dernier (allongement du délai de paiement des clients, diminution du délai de règlement des fournisseurs, augmentation du délai de rotation des stocks) conduira l'entreprise à rencontrer des difficultés de trésorerie.
- **La trésorerie est négative :** L'entreprise ne dispose pas des ressources suffisantes pour faire face à ses besoins. Sa situation financière est déficitaire et elle doit absolument avoir recours à des modes de financement à court terme pour pallier cette situation (découvert bancaire). Cette situation ne peut être que temporaire et représente

⁴³www.compta-facile.com

un réel danger pour l'entreprise si elle devient structurelle elle laisse présager un risque de faillite.

2.2.1.1.2. Analyse du tableau des comptes des résultats

Le tableau des comptes des résultats donne une idée sur l'activité de l'entreprise et ses performances durant l'exercice, par l'analyse financière de tous les produits et les ressources de l'entreprise à savoir les salaires les impôts, services extérieurs, etc. donc le tableau des comptes des résultats permet de déterminer l'endroit où sont consommées.

Le résultat de l'exercice représente la différence entre les ressources et les produits.

Ce tableau nous permet de mesurer l'activité de l'entreprise par certains instruments comme le chiffre d'affaire et la valeur ajoutée, ainsi la rentabilité de l'entreprise.

– Le chiffre d'affaire :

Le chiffre d'affaire est un indicateur de dimension et de performances commerciales de l'entreprise, il traduit la capacité de l'entreprise à dégager des résultats à partir de son activité.

Il se compose de ventes de marchandises, de production vendue et de prestation fournies.

$\text{Chiffre d'affaire} = \text{ventes de marchandises} + \text{production vendue} + \text{prestation fournies}$
--

– La valeur ajoutée (VA) :⁴⁴

La valeur ajoutée représente le supplément de richesse créée dans l'entreprise au cours d'une période donnée. Ce supplément est reparti entre les salariés, les prêteurs, l'état, les assureurs et l'investissement (amortissement).

La valeur ajoutée est égale à la valeur des biens et services produits au d'un exercice moins la valeur des biens et services incorporés dans le processus de production (consommation intermédiaire). Elle est calculée comme suit :

⁴⁴Mémoire de fin d'étude « l'octroi des crédits bancaires aux entreprises : la démarche de banquier », INSTITUT NATIONAL DE COMMERCE, Alger, 15^epromotion, p67

$$VA = \text{production de l'exercice} - \text{consommation en provenance des tiers}$$

– **La rentabilité de l'entreprise :**

La rentabilité de l'entreprise est très importante pour la banque, elle représente, la capacité de l'entreprise à émaner des bénéfices. Elle détermine les ressources nécessaires pour financer les investissements qui jouent un rôle important dans le développement de l'entreprise et le remboursement des dettes. C'est pourquoi la rentabilité de l'entreprise est importante pour la banque qui s'intéresse sa capacité à maintenir grâce à la prestance d'un équilibre financier.

Sur le tableau des comptes des résultats la rentabilité est mesurée par plusieurs indicateurs qui se présentent comme suit :

• **L'excédent brut d'exploitation (E.B.E) :**

$$EBE = (VA + \text{subvention d'exploitation}) - (\text{impôts et taxes} + \text{frais de personnel})$$

• **Résultat d'exploitation avant produit et frais financier (R.E.A.P.F.F) :**

$$REAPFF = EBE + \text{produit financiers} - \text{frais financiers}$$

• **Résultat d'exploitation (R.E) :**

$$RE = REAPFF + \text{produit financiers} - \text{frais financiers}$$

• **Résultat hors exploitation (RHE) :**

$$RHE = \text{produit hors exploitation} - \text{charge hors exploitation}$$

• **Résultat net de l'exercice :**

$$\text{Résultat net de l'exercice} = RE + RHE - IBS$$

• **La capacité d'autofinancement (CAF) :** représente la rémunération de l'entreprise avant la distribution des bénéfices :

$$CAF = \text{résultat net d'exploitation} + \text{dotation aux amortissements et aux provisions}$$

2.2.1.2. Evaluation de la rentabilité d'un projet

L'analyse d'un projet d'investissement est basée sur des données comptables prévisionnelles.

L'évaluation de la rentabilité d'un projet est une étape importante lors de l'étude de la demande du crédit, il est obligatoire de savoir si l'entreprise va réaliser des résultats lui permettant des crédits et le paiement des intérêts.

Autrement dit, l'appréciation d'un projet d'investissement tient compte de deux éléments fondamentaux : sa rentabilité et le risque qu'il présente. L'analyse de la rentabilité d'un projet d'investissement est basée sur quatre critères :

- La valeur actuelle nette (VAN)
- L'indice de rentabilité / profitabilité (IP)
- Le taux interne de rentabilité (TIR)
- Le délai de récupération des capitaux investis (DRCI)

- **La valeur actuelle nette (VAN)**

La valeur actuelle nette est la différence entre la somme des flux nets actualisés d'exploitation sur la durée de vie d'un projet d'investissement et totale du capital investi.

La formule de calcul se présente comme suit :

$$VAN = \sum_{k=1}^n \frac{CF_k}{(1+t)^k} - I_0$$

- VAN: valeur actuelle nette;
- CF_k : Cash-flows généré à la période k ;
- K : l'ordre de l'année d'exploitation ;
- I_0 : Capital initial;
- t: le taux d'actualisation ;
- (1+t) : coefficient d'actualisation ;
- n : la durée de vie de l'investissement.

Interprétation des résultats :

- La VAN est positive, ($VAN > 0$), signifie que l'investissement est rentable, l'entreprise va réussir à récupérer et couvrir le remboursement en capital investis et les intérêts calculés au taux.
- La VAN est négative, ($VAN < 0$), signifie que l'investissement n'est pas rentable. Donc l'entreprise est incapable de rembourser les capitaux investis et les intérêts.

La valeur actuelle net permet de comparer les projets mais dans la condition d'avoir un même taux d'actualisation. Lorsque la VAN d'un projet est positive, permet de crée de la valeur est donc la valeur de l'entreprise va augmenter.

La valeur actuelle net permet de porter un jugement sur un projet d'investissement, mais dans le cas de plusieurs projets, elle n'est pas suffisante car les mises initiales sont pas les mêmes (la durée de vie et les capitaux investis sont différents).

- **L'indice de rentabilité/profitabilité (IP) :**

L'indice de rentabilité mesure l'avantage relatif (l'unité monétaire du capital investi), il mesure le rendement ou la rentabilité des capitaux investis.

Il est basé sur des valeurs comptables et non sur les flux financiers réels, ce qui implique de trouver des projets plus rentables ayant des petits flux de trésorerie qu'un projet ayant des flux de trésorerie plus importante. Il est donné par la formule suivante :

$$\left\{ \begin{array}{l} \text{Ou} \\ \mathbf{IP} = \sum_{i=0}^n \frac{CF_k(1+t)^{-k}}{I_0} \\ \mathbf{IP} = 1 + \frac{VAN}{I_0} \end{array} \right.$$

Interprétations des résultats :

- L'indice de rentabilité est supérieur à 1, signifie que l'investissement est rentable ;
- L'indice de rentabilité est inférieur à 1, signifie que l'investissement n'est pas rentable.

L'indice de rentabilité permet de classer les projets concurrents, mais il ne peut pas comparer les projets ayant une durée de vie différente.

- **Le taux interne de rentabilité (TIR) :**

Le taux interne de rentabilité, est le taux d'actualisation qui égalise les investissements initiaux et la valeur actuelle des cash-flows. Il nous permet de classer les projets dans l'ordre décroissant du taux de rentabilité.

Pour le banquier il détient les projets qui présentant un taux interne de rentabilité supérieur ou égale aux taux de rendement exigé par l'investissement, et garde le TIR le plus élevé.

Il est exprimé par la formule suivante :

$$\sum_{t=1}^n \frac{CF_t}{(1+t)^k} = I_0$$

- **Le délai de récupération des capitaux investis (DRCI) :**

Le délai de récupération des capitaux investis est la durée nécessaire pour que la VAN des cash-flows cumulés devienne positif. Plus il est court, plus il est favorable de choisir entre plusieurs projets.

Le banquier détient les projets ayant une durée de récupération des capitaux inférieure à celle que les dirigeants de l'entreprise en fixe, et choisit aussi les investissements ayant un DRCI plus court, et il inclut les projets dont elle est négative.

- **Analyse de la situation financière**

« Le banquier étant créancier, l'analyse du risque de contrepartie est centrée sur la solvabilité de l'emprunteur c'est-à-dire son aptitude à rembourser ses dettes exigibles avec

*ses actifs. Cette analyse de la solvabilité va différer selon que la demande de crédit concerne l'exploitation ou l'investissement ».*⁴⁵

Pour déterminer la situation financière de l'entreprise, il faut tout d'abord comparer les bilans successifs, comparer les résultats et analyser l'équilibre et les mouvements entre les ressources et les emplois de fonds.

Le banquier cherche à trouver les causes de certaines situations comme l'augmentation de capital permanent, l'augmentation des dettes nécessaires...etc. cette recherche lui permet de comparer les bilans successifs, on exige à l'entreprise qui souhaite d'avoir un crédit de présenter trois bilans qui concerne les trois dernières années, et un bilan qui concerne l'année en cours.

Pour comparer les résultats le banquier doit étudier l'évolution de l'activité de l'entreprise, par certains instruments comme le chiffre d'affaire et la rentabilité de cette entreprise, qui sont présentés en haut, cette étude permet de déterminer si l'entreprise gagne ou perd de l'argent. Ces instruments fait parties de tableau des comptes de résultat (TCR) que le banquier utilise pour analyser l'activité et la rentabilité de l'entreprise, après cette analyse le banquier vérifier qu'il n'y a pas de retenues sur les réserves constituées pour qu'il puisse déterminer la capacité d'autofinancement de l'entreprise.

Enfin l'analyse de l'équilibre et les mouvements entre les ressources et les emplois, elle est effectué à partir des bilans, ces bilan permet de contrôler la variation du fonds de roulement et juger la solvabilité de l'entreprise pour ses financement à court terme et à long terme.

L'analyse de la situation financière est effectué par plusieurs étapes qui sont :

- La distribution des bénéfices inscrits au passif du bilan ;
- L'inscription des amortissements ;
- La répartition des variations des postes de l'actif et du passif en fonction des mouvements positifs et négatifs enregistrés.

⁴⁵De COUSSERGUES.S. & BOURDEAUX.G.(2011) :« Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ». 6^e édition, DUNOD, France, p182.

2.2.2. L'analyse prévisionnelle

L'analyse prévisionnelle est une étape obligatoire et essentielle dans la réussite de l'entreprise, elle permet d'éviter certains obstacles qui influencent négativement sur la capacité de l'entreprise à gérer la complexité et le risque.

Autrement dit, l'analyse prévisionnelle représente un ensemble de plans qui peuvent aider le banquier dans sa démarche d'analyser les dossiers de crédit, ainsi on trouve :

- Le plan stratégique ;
- Le plan opérationnel ;
- Le plan à court terme ;
- Le plan de financement ;
- Le plan de trésorerie.

2.2.2.1. Le plan stratégique

*« Le domaine de la stratégie englobe l'ensemble des décisions et des actions qui mettent en jeu les grandes orientations de l'activité et les structures même de l'entreprise. Il concerne donc l'ensemble des choix qui contribuent à profiler le système d'offre de cette dernière ; ».*⁴⁶

Le plan stratégique décrit la place qu'occupera l'entreprise dans l'environnement futur et définit ses objectifs globaux, c'est effectuée par une présentation des éléments de diagnostic interne qui permet de relever les forces et les faiblesses de l'entreprise, et aussi la présentation des éléments de diagnostic externe qui font apparaître les menaces et les opportunités de l'entreprise.

Le plan stratégique permet de définir les choix et les orientations de l'entreprise, déterminer l'évaluation de la contribution que les domaines d'activités stratégiques apportent à l'équilibre de financement de l'entreprise, et l'apparition des objectifs stratégiques de l'entreprise quantifiés et moyens pour les atteindre.

⁴⁶COHEN.E. « analyse financière ». 4^e édition, ECONOMICA, Paris, P538.

2.2.2.2.Le plan opérationnel

Le plan opérationnel définit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs décrits dans le plan stratégique pour les traduire en action, il est donc important de déterminer les choix stratégiques avant d'établir un plan opérationnel.

D'une autre manière le plan opérationnel détermine les moyens nécessaires pour réaliser les objectifs stratégiques, il détaille les actions permettant d'exécuter cette stratégie selon des échéances, mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

2.2.2.3.Le plan à court terme

Le plan à court terme exprime pour une période donnée les actions à envisager sous forme quantitatives (les programmes) et sous formes monétaire (les budgets).

Ces trois plans représentent la gestion prévisionnelle de l'entreprise qui permet de préparer l'avenir de cette dernière, par une meilleure connaissance de son environnement, définir les objectifs et les différents moyens pour les réaliser, et d'établir des planifications pour atteindre ses objectifs.

2.2.2.4.Le plan de financement

Le plan de financement regroupe les recettes et dépenses d'une entreprise sur un marché. Autrement dit, c'est l'adéquation entre les besoins qu'elle procure et les ressources que l'entreprise détient à sa disposition.

Le plan de financement permet d'assurer l'équilibre financier d'un projet durent plusieurs années, il permet aussi de mesurer le risque prévisionnelle d'illiquidité et prévenir les difficultés de l'entreprise.

2.2.2.5.Le plan de trésorerie

Le plan de trésorerie reprend l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles de l'entreprise et permet d'estimer l'évolution mensuelle de la trésorerie nette de l'entreprise, cette évolution est déterminée sur la base de trésorerie existante à la date de départ du plan de trésorerie.

Le plan de trésorerie et état prévisionnel des flux de capitaux de l'entreprise, il doit donc comprendre toutes les rentrées et toutes les sorties de fonds quelle qu'en soit l'origine ou la destination.

Dans sa contexture, le plan de trésorerie doit distinguer les opérations en rapport avec, l'exploitation de l'entreprise de celles qui ne le sont pas, aussi bien pour les recettes que pour les dépenses (les dépenses d'exploitation, les dépenses hors exploitation, les recettes d'exploitation, les recettes hors exploitation).

2.2.3. Analyse par la méthode des ratios

L'analyse par la méthode des ratios permet de juger l'état d'une entreprise grâce à la comparaison entre la valeur de ration calculés sur ses comptes et des valeurs de référence.

Il existe plusieurs ratios financiers elle que :

- Ratio de liquidité ;
- Ratio de solvabilité ;
- Ratio d'autonomie financière ;
- Ratio d'endettement.

2.2.3.1. Ratio de liquidité

Le ratio de liquidité indique la capacité et le respect de l'entreprise à financer et à payer ses engagements à court terme (dettes, fournisseurs...etc.), et si elle possède un actif à court terme suffisant pour couvrir son passif à court terme.

Le ratio de liquidité est le rapport entre les actifs liquides à courte terme et les passifs à court terme.

$$\text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{actif liquide à court terme}}{\text{passif exigible à court terme}} > \text{ ou } = 100\%$$

Remarque :

- Si le ratio de liquidité est $>$ ou égale à 1 (100%), l'entreprise est capable de rembourser ses dettes à court terme.
- Si le ratio de liquidité est $<$ à 1, alors le fonds de roulement est négatif, dans cas l'entreprise n'est pas capable à rembourser ses dettes à court terme puisqu'elle n'a pas suffisamment de fonds de roulement.

Ce ratio permet au banquier de mesurer le risque d'illiquidité, et donc d'assurer le remboursement de ses emprunts à la date fixé, et d'évité le recours à la banque centrale pour des ajustements de trésorerie.

2.2.3.2. Ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité indique la capacité de l'entreprise à financer ses engagements à long terme (le paiement des dettes et d'autres obligations financières, etc.). Autrement dit, le ratio de solvabilité c'est l'évaluation de la solvabilité d'une l'entreprise, afin de déterminer si cette dernière est capable d'honorer ses obligations à long terme. Il repose donc sur l'analyse de la santé financière de l'entreprise durent une longue période.

Ces ratios offrent donc l'avantage de couvrir et maîtriser les risques, réduire le niveau de créance, et de présenter une situation financière à un moment donné d'un exercice comptable.

Il est calculé par la formule suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{capitaux propre}}{\text{total passif}}$$

Remarque :

Si le ratio de solvabilité est supérieur à 1 l'entreprise à la capacité découvrir ses engagements, mais s'il est inférieur à 1 l'entreprise dans ce cas elle est incapable de couvrir ses engagements.

2.2.3.3. Ratio d'autonomie financière

*« L'autonomie dont l'entreprise fait preuve en matière de financement s'apprécie généralement grâce à la comparaison entre le montant des capitaux propre et celui des capitaux empruntés ; ».*⁴⁷

Le ratio d'autonomie financière, c'est le degré d'indépendance financière de l'entreprise, c'est-à-dire la capacité de l'entreprise à financer sa croissance et sa capacité de rembourser ses dettes grâce aux bénéfices réalisés.

⁴⁷COHEN.E, op.cit .p310.

Le ratio d'autonomie financière, permet de définir l'équilibre financier de l'entreprise, c'est le rapport entre les dettes à court et à moyen terme (DCMT) et les capitaux propres.

Il est calculé comme suite :

$$\text{Ratio d'autonomie financière} = \frac{\text{DCMT}}{\text{capitaux propres}}$$

Remarque :

- S'il est supérieur à 1, cela signifie que l'entreprise est en capacité de couvrir ses emprunts bancaire grâce à leurs capitaux propres.
- S'il est inférieur à 1, l'entreprise est trop endettée, elle n'est plus en mesure de couvrir ses dettes avec ses capitaux propres.

2.2.3.4. Ratio d'endettement

Le ratio d'endettement mesure le niveau d'endettement de l'entreprise par rapport à ses actifs. Il permet au banquier d'étudier et d'analyser la demande de prêt, de manière à savoir la capacité d'entreprise à s'endetter.

Le ratio d'endettement, distingue le rapport entre les dettes à long et à moyenne terme et la capacité d'autofinancement.

Il est calculé comme suite :

$$\text{Ratio d'endettement} = \frac{\text{DLMT}}{\text{capitaux propres}}$$

Remarque :

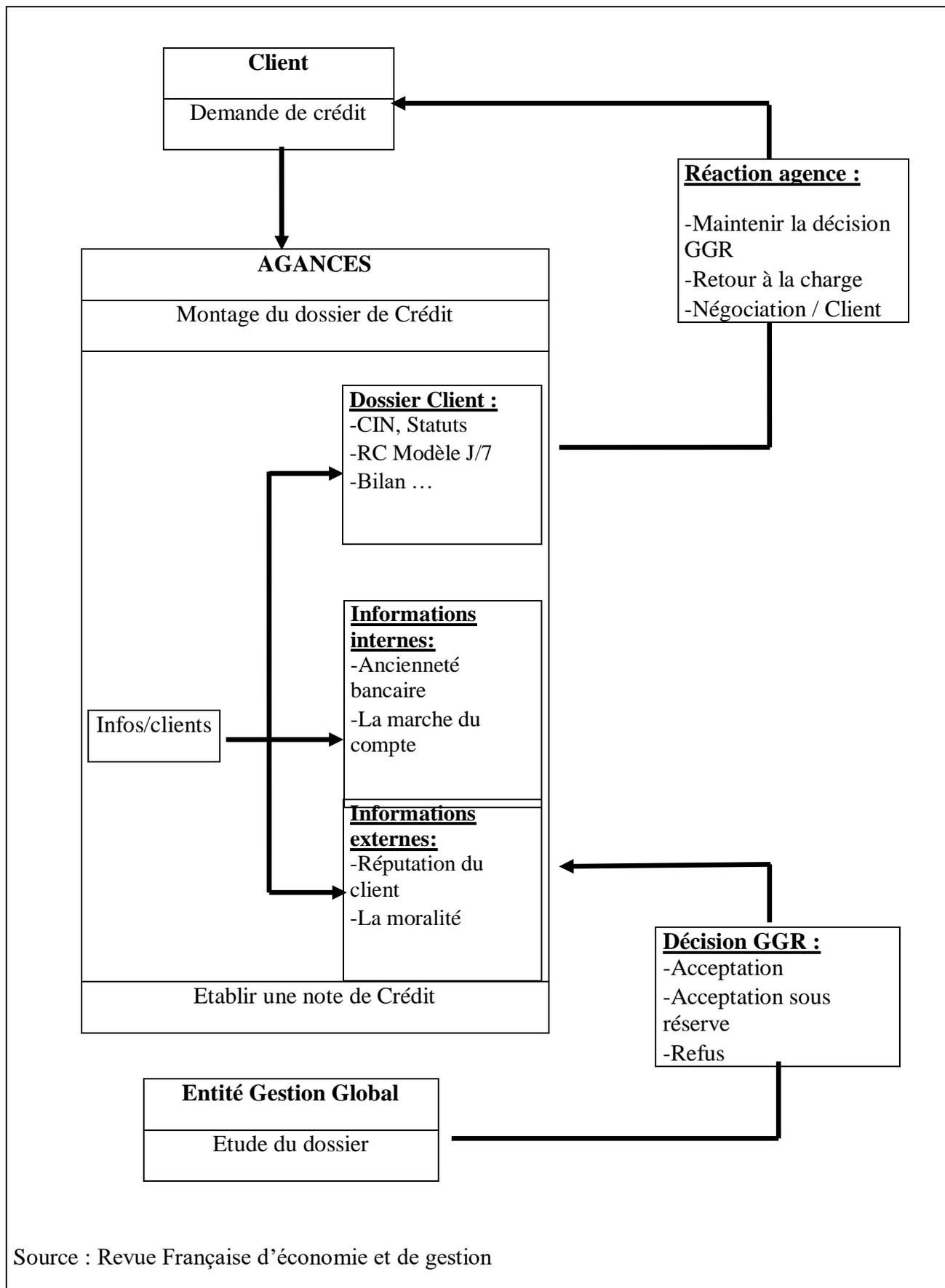
- Un Ratio d'endettement faible est un signe de bonne santé financière de l'entreprise cela signifie qu'elle a la possibilité d'emprunter
- Un ratio élevé signifie que l'entreprise n'est plus en capacité d'emprunter

2.3.La décision d'octroi du crédit

A la fin de l'étude et l'analyse de dossier de crédit, le banquier doit exprimer son opinion avec un accord ou un refus de l'octroi de crédit.

Les demandes d'octroi du crédit au niveau des agences de la BADR doivent être envoyées à la direction générale, soit vers la direction des engagements des petites et moyennes entreprises ou soit vers la direction des engagements des grandes entreprises.

Figure 8 : Modélisation du Processus de l'opération d'octroi de crédit



Source : Revue Française d'économie et de gestion

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons essayé de comprendre comment un banquier prend la décision d'accorder ou pas un crédit. Cette décision relève d'une procédure formalisée qui désigne l'instance compétente dans l'établissement.

L'identification de demandeur de crédit ainsi que l'étude rétrospective de documents comptables sont les déterminants qui peuvent affecter la nature de la décision de la banque et parmi les raisons avancées par la banque pour refuser un prêt ou imposer des conditions jugées insatisfaisantes par les entreprises sont l'insuffisance de capitaux, que d'un manque de garanties ou qu'un potentiel insuffisant ou trop risqué de l'entreprise ou de ses projets. La banque n'a aucun avantage à ne pas accorder un crédit à une entreprise.

Chapitre 3

Chapitre 3 : Présentation du système bancaire Algérien et de la BADR

Introduction

Le système bancaire algérien indépendant est né le 12 décembre 1962, hérité de la colonisation et a passé par plusieurs réformes et réorganisations afin de répondre aux objectifs de développement économique du pays.

Le système bancaire algérien a beaucoup évolué, suite aux mutations successives dictées par l'évolution des besoins de financement de l'économie nationale. De nos jours, il comprend des établissements de crédit, des entreprises d'investissement, des établissements de paiement, des organes représentatifs d'une part et des autorités de tutelle d'une autre part. Dans ce contexte, nous posons plusieurs questions dans ce chapitre :

- Quelle est l'évolution historique de système bancaire algérien ?
- Quelles sont les différentes catégories d'établissements de crédit ?
- En quoi consiste l'activité des établissements de crédit et quel est leurs rôles ?

L'objectif de ce chapitre est de présenter dans un premier temps un petit aperçu historique sur l'évolution de système bancaire algérien mettant le champ sur les principales réformes qu'a connu le système. En suite, nous allons s'intéresser à la présentation de système bancaire algérien actuel. Enfin une deuxième section sera consacrée à la présentation de la banque de l'agriculture et de développement rural (BADR).

1. Présentation de système bancaire algérien

1.1. Aperçu historique sur le système bancaire algérien

1.1.1. Système bancaire algérien de la période (1962-1970)

Le 13 décembre 1962, la banque centrale d'Algérie a été créée en tant qu'autorité monétaire suprême du pays qui avait pour mission de créer et de maintenir dans le domaine du crédit, de la monnaie et des changes, les conditions les plus favorables au développement de l'économie nationale⁴⁸. Ainsi que le trésor public qui prend en charge les fonctions

⁴⁸ ABOURA Amira, CHAHIDI Mohamed 01/03/2017 « le système bancaire algérien : évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation ». مجلة الاقتصاد وإدارة الأعمال, p2.

traditionnelles d'un trésor et une fonction exceptionnelle d'octroi de crédit à l'économie de fait que les pouvoirs publics de l'époque avaient affiché leur volonté de rompre avec l'économie coloniale en adoptant un modèle de développement économique fondé sur le dirigisme de type socialiste tout en priorisant les industries lourdes.

- 7 mai 1963, la création de La Caisse Algérienne de Développement son rôle consiste en le Financement et la garantie des prêts à l'étranger.
- 10 avril 1964 La récupération de la souveraineté monétaire par la création de dinar algérien
- 10 août 1964 La Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance Ses principales missions étaient la collecte de petite épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit au logement et aux collectivités locales⁴⁹(le financement de l'habitat).

La période de 1966 à 1970 dite d'algérianisation et a été marquée par la création des nouvelles banques commerciale nationales et cela par le biais du rachat des actifs des banques étrangères. C'est en cette période qu'ont été créées :

- La BEA devait financer les opérateurs avec l'étranger.
- Le CPA devrait financer les PME.
- La BNA devrait financer le secteur agricole et les grandes les entreprises.

Jusqu'à la loi de finance 1971, l'intervention des banque en matière de crédit reste faible en raison de l'insolvabilité des entreprises et des exploitations agricoles, devant cette situation le trésor se s'est substitué aux banque dans l'octroi des dotations d'investissement au secteur agricole en premier après aux autres secteurs économique, d'ailleurs ces dotations n'était pas précisé s'il s'agissait de dotation en capital ou dotation remboursable ce que a fait le recours massif de trésor aux avances de la banque centrale.⁵⁰

1.1.2. Système bancaire algérien de la période (1970-1982)

Cette période est caractérisée par la réorganisation des structures financières surtout par la réforme des mécanismes financiers. Cette réforme qui coïncidait avec le lancement des deux plans quadriennaux, devait permettre aux institutions bancaires d'assister le système de

⁴⁹ Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie du marché », édition INAS, Paris, p40.

⁵⁰HANNICHE Faiza, « le management des banques publiques Algériennes » Mémoire de magister. UNEVERSITE ORAN Es-Senia, 2007, p16.

planification mis en place durant cette période, ceci devait se faire par la centralisation des ressources financières pour une meilleure allocation de celles-ci au financement de l'investissement.

- Centralisation du trésor : il s'agit des ressources de long terme constituées par les réserves des investisseurs institutionnel (caisses d'épargne, sociétés d'assurances) qui sont obligatoirement placées au trésor pour 5 ans et renouvelable. En contrepartie le trésor a pour charge de mettre à la disposition de ces banques (BAD, BNA, CPA) les ressources nécessaires au financement des investissements entreprises retenues par le plan.

- Centralisation des banques : il s'agit des ressources courantes des entreprises publiques, ainsi que les dépôts à vue ou à terme des entreprises privées et des particuliers. La mise en place de ce principe va être accompagnée des directives aux entreprises publiques qui trait à la domiciliation bancaire de l'entreprise et l'autofinancement de ses investissements, au crédit interentreprises et aux modalités du paiement de leurs transactions.

- La spécialisation des banques : la spécialisation est la conséquence de la directive de domiciliation des comptes et opération bancaires auprès une seule banque. La configuration de cette spécialisation dite "sectorielle" va ce présenté comme suite :

- ✓ BNA : exploitations agricoles, industries mécaniques, industries métallurgiques, textiles, distribution de gaz et électricité, transport ferroviaire et aérien, mines, industrie offices distributions agroalimentaires.

- ✓ BEA : les hydrocarbures, industries pétrochimies, industries sidérurgies, industries électriques, industries plastiques, transport maritime.

- ✓ CPA : BTP, artisanat, pharmacie, tourisme, transport terrestre, entreprise locale dans tous les secteurs.

1.1.3. Système bancaire algérien dans la période (1982-1990)

La restructuration organique : mis en œuvre par les autorités a partir des années 1982 pour l'ensemble des entreprises public ainsi que les banques et donnée lieu à l'émergence de deux banques à savoir :

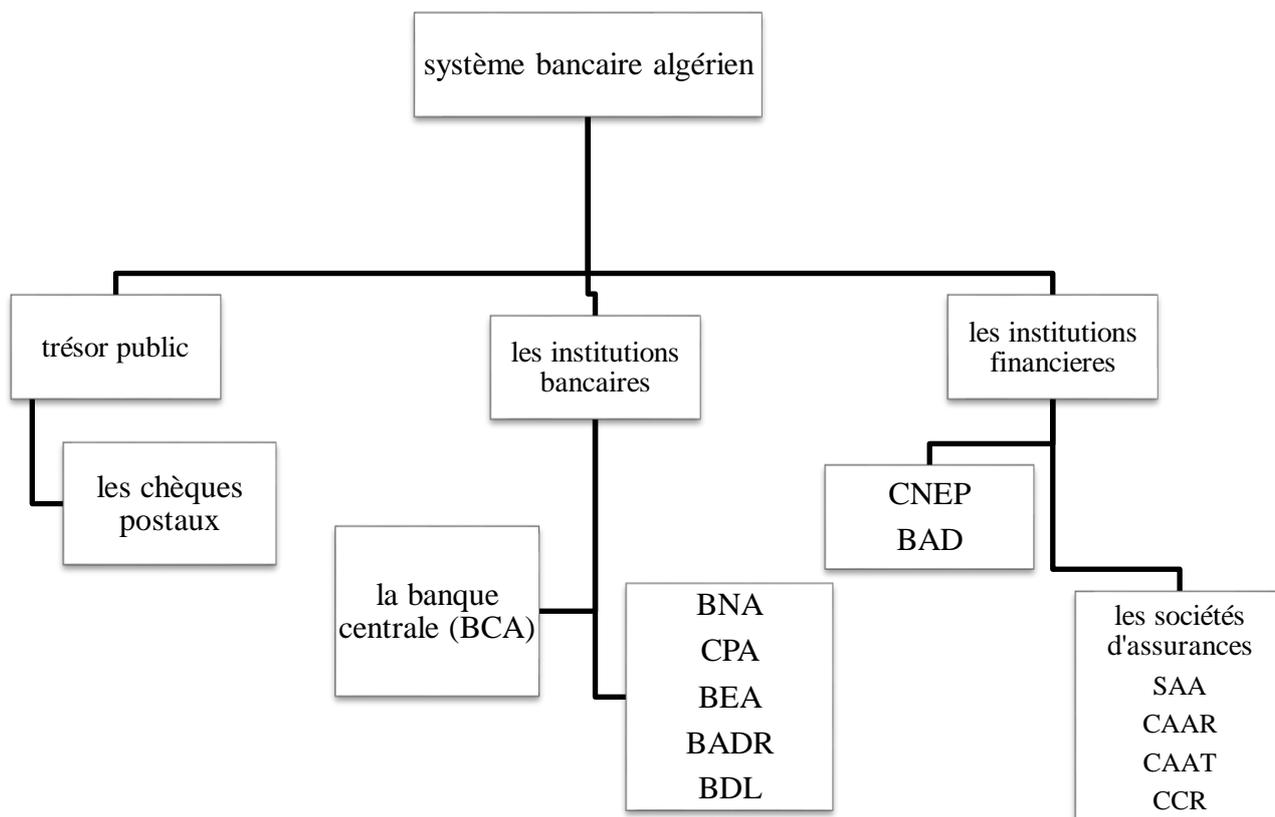
- La banque de l'agriculture et le développement rural BADR : cette banque a été créée à partir du démembrement de la BNA en 1982 via le décret n°82-106 du 13 mars 1982. Sa principale activité est le financement du secteur de l'agriculture, de la pêche et des ressources halieutiques ainsi que la promotion du monde rural.

- La Banque du Développement Local (BDL) : cette banque a été créée par restructuration du CPA en 1982. Sa mission est le financement des PME/PMI, des activités de commerce au sens large, des professions libérales, des particuliers et des ménages.

La loi 1986 : suite à l'effondrement du régime socialiste et l'avènement en force du mondialisme accompagnés par le choc pétrolier de 1986 et l'amplification de ce fait, de la dette extérieure du pays, une telle crise va précipiter les réformes. Les pouvoirs publics en compris qu'ils ne peuvent pas indéfiniment déroger aux principes de rentabilité et efficacité, mais les contraintes subies par les banques de fait de l'économie administrée va influencer négativement sur leur mode de gestion et la qualité de leur service.

La loi relative au régime des banques et de crédits du 19 aout 1986, elle mise fin aux textes réglementaire ambigus qui régissaient avant cette date l'activité bancaire, cette loi porte essentiellement sur les points suivants :

- ✓ La définition des activités des établissements de crédit
- ✓ Le rôle de la banque centrale
- ✓ Le régime de crédit
- ✓ Le nouveau cadre institutionnel de direction et de contrôle
- ✓ Les relations des établissements de crédit avec leur client

Figure 9 : le système bancaire Algérien selon la loi 1986⁵¹

La loi de 19 janvier 1988 : elle érige les banques en EPE/SPA au même titre que les entreprises publiques soumises aux règles de la commercialité et de rentabilité financière. Cela va induire une nouvelle relation entre les banques et les entreprises.

⁵¹ BENHALIMA.A. (2001) : « le système bancaire algérien, texte et réalité ».2^e édition, édition DAHLAB, Alger, p54.

1.2. Les réformes de système bancaire algérien

1.2.1. La loi du 19 Août 1986

L'effondrement du régime socialiste, la mondialisation, le choc pétrolier de 1986, et la dette extérieure du pays, tous ces événements ont été la cause d'instaurée une loi bancaire qui est « la loi relative au régime des banques et du crédit » du 19 Août 1986 la première loi bancaire depuis l'indépendance du pays en 1962, l'objectif premier, était d'apporter des aménagements aux modes de financement de l'économie nationale. Selon cette loi le système bancaire algérien constituait un instrument de mise en œuvre de la politique financière de gouvernement dans le cadre de plan de développement notamment la réalisation de plan de crédit national.

La loi bancaire de 1986 distingue trois catégories des dispositions conférant une autonomie relative aux institutions bancaires telle que : la banque centrale, les banques commerciales et les établissements de crédit spécialisés. Elle donne un rôle plus important et plus actif à la BCA (banque centrale d'Algérie), de régler et de contrôler la distribution des crédits à l'économie, de garantir la stabilité de la monnaie et d'assurer le bon fonctionnement de système bancaire.

La loi à attribuer aux banques le pouvoir de prendre des décisions en matière d'octroi de crédit, et le pouvoir de refuser les crédits qui lui présentent des difficultés de remboursement (le risque de non remboursement), et aussi de fixer le montant maximum de financement des projets après avoir étudié la rentabilité financière de chaque projet.

Elle à ajouter d'autres concepts qui sont les opérations sur les valeurs mobilières et les produits financiers. L'introduction aux nouveaux concepts laisse pressentir une approche allant dans le sens de la substitution de l'économie d'épargne à l'économie d'endettement.

1.2.2. La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) d'avril 1990

Suite au choc pétrolier de 1986, il a été relevé la défaillance de système bancaire, et plusieurs défauts ont été observés tels que la centralisation des décisions, et le manque de technicité des banques. La loi sur la monnaie et le crédit vise à mettre fin à la crise d'endettement de manière définitive, et de réduire l'inflation par les fonds propres et l'épargne, ainsi que la régulation par le marché.

Par ailleurs la dénomination de la banque centrale d'Algérie a été changé par cette loi qui est devenu « banque d'Algérie » et accompagner le caractère d'indépendance qui lui à été notifié tout en mettant en place un conseil de la monnaie et de crédit. La loi attribue à la banque centrale la mission de contrôler l'application des règlements par les banques et les établissements de crédit.

La loi 1990 a apportée d'autres réformes qui sont :

- Instaurer une concurrence et une amélioration de l'intermédiation bancaire via l'ouverture du champ au capital privé national et étranger.
- Détermination des taux d'intérêts bancaire par les banques sans intervention de l'état.
- Séparer entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire, les deux circuits bancaire et budgétaire des liquidités est déconnectés et démonétisée.
- Séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire, le refinancement des banques en monnaie centrale est devenu sous le contrôle monétaire.
- Les banques doivent organiser leur activité de façon à la rendre éligible à la liquidité monétaire de la BCA, les crédits et les risque sont placer sous le pilotage monétaire.

Dans la continuation des réformes au niveau de secteur bancaire, d'autre loi en été régies dans le but d'accompagner cette libéralisation du secteur bancaire telle que la loi de 2003 et la loi de 2010.

1.2.3. La loi du 26 août 2003

Le scandale financier qui été causé par la faillite des deux banques notamment EL KHALIFA BANK et la banque de commerce et l'industrie d'Algérie, les pouvoirs publics ont été dans l'obligation de cherché des solutions et une refonte de la loi sur la monnaie et du crédit. L'ordonnance 03.11 du 26 août 2003 à totalement transformer la loi de 1990 en apportant plusieurs modifications

Par mais ces modifications ont à :

- Permette à la banque d'Algérie de mieux exercer ses missions, en effet elle est chargée de régler et de contrôler la circulation monétaire, la distribution du crédit, assurer le bon fonctionnement de la gestion des engagements financier à l'étranger.

art.35 « *la banque d'Algérie a pour mission de créer et de maintenir dans les domaines de la monnaie, du crédit et des changes, les conditions les plus favorables à un développement rapide de l'économie, tout en veillant à la stabilité interne et externe de la monnaie* »⁵²

- Renforcer la collaboration entre la banque et le gouvernement, sur les questions monétaires et financière,

art.36 « *la banque d'Algérie est consultée par le gouvernement sur tout projet de loi et texte réglementaire relatif aux finances et à la monnaie* ». ⁵³.

- Introduire des nouvelles conditions d'installations des institutions et des prescriptions en matière de contrôler le système bancaire national.

1.2.4. La loi de 26 août 2010

Cette ordonnance a été promulgué en vue de Modifie et complété l'ordonnance N° 03-11 du au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

Par mais ces modifications :

- La mission de la banque d'Algérie a été élargie, et celle des banques et les établissements financiers à intégrer de nouvelles opérations connexes.
- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne au niveau des banque et établissement financier, dans l'article 7 de l'ordonnance 2010 modifiant et complétant l'article 97 « *les banques et les établissements financiers sont tenus, dans les conditions définies par règlement pris par le conseil, de mettre en place un dispositif de contrôle interne efficace qui vise à assurer, notamment :*
 - la maîtrise de leurs activités et l'utilisation efficiente de leurs ressources ;*
 - le bon fonctionnement des processus internes, particulièrement ceux concourant à la sauvegarde de leurs actifs et garantissant la transparence et la traçabilité des opérations bancaire ;*
 - la fiabilité des informations financière ;*
 - la prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques, y compris les risques opérationnels ;*»⁵⁴

⁵²www.bank-of-algeria.dz

⁵³www.bank-of-algeria.dz

- Les banques qui se situent à l'intérieur du pays doivent avoir un compte créditeur auprès de la banque d'Algérie,

Dans son art.4 dans la loi 2010 modifiant l'article 52 : « *chaque banque opérant en Algérie doit entretenir avec la banque d'Algérie un compte courant créditeur pour les besoins des règlements au titre des systèmes de paiement ;* ». ⁵⁵

- Protéger les intérêts des citoyens vis-à-vis certains pratiques qui se sont répandus dans le métier,

Art.13 de la loi de 26 août 2003 susvisée et complétée par l'article 119 bis : « *nonobstant les cas d'interdiction de chéquier et d'interdiction de la banque, tout personne qui s'est vue refuser l'ouverture d'un compte de dépôt par la banque d'Algérie de lui désigner une banque auprès de laquelle elle pourra ouvrir un tel compte* ». ⁵⁶

1.3. Les acteurs du système bancaire algérien

1.3.1. La Banque d'Algérie

La BCA a été mise en place en décembre 1962, les réformes qui ont touché le système bancaire Algérien, notamment la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 adonné à la Banque d'Algérie son indépendance de tout tutelle.

Elle exerce les fonctions traditionnelles d'émission de la monnaie fiduciaire, la surveillance du crédit, et la gestion des réserves de change, et le bon fonctionnement du système du paiement.

dans l'article 2 de l'ordonnance de 2010 modifiant et complétant l'article 35 de l'ordonnance de 2003, il est clairement stipulait le rôle et la mission de la banque, « *la banque d'Algérie a pour mission de veiller à la stabilité de prix en tant qu'objectif de la politique monétaire, de créer et de maintenir, dans les domaines de la monnaie, du crédit et des change, les conditions les plus favorables à un développement soutenu de l'économie, tout en veillant à la stabilité monétaire et financière.*

À cet effet, elle est chargée de régler la circulation monétaire, de diriger et contrôler, par tous les moyens appropriés, la distribution du crédit, de réguler la liquidité, de veiller à

⁵⁴www.bank-of-algeria.dz

⁵⁵www.bank-of-algeria.dz

⁵⁶www.bank-of-algeria.dz

la bonne gestion des engagements financiers à l'égard de l'étranger, de réguler le marché des changes et de s'assurer de la sécurité et de la solidité du système bancaire ; »⁵⁷

1.3.2. Les banques et les établissements financiers

Aujourd'hui l'environnement bancaire en Algérie est constitué de deux types d'organisations, telle que les banques et les établissements financiers, chaque une de ces organisations à son rôle et ses missions, et exerce des opérations différentes. « *La place bancaire compte actuellement un total de 20 banques et 8 établissements financiers en activité en Algérie, indique une liste rendue publique par la banque d'Algérie et publiée dans le dernier journal Officiel (2017) ; »⁵⁸*

La principale opération effectuée par la banque dans sa relation avec la clientèle et la réception des fonds du public et les opérations du crédit, il existe de types ou catégorie de banque à savoir les banques publiques et les banques privées.

- Les banques publiques sont les banques qui sont sous le contrôle de l'état dont l'état est propriétaire. Six banques existent en Algérie telle que BDL, CNEP, CPA, BNA BADR, BEA.
- Les banques privées sont des banques à capitaux privés, qui offrent et rendent des services financiers personnalisés (gestion de patrimoine).
- Les banques mixtes : sont des banques à capitaux mixtes (publiques et privées), il existe deux banques mixtes en Algérie, EL BARAKA Banque et Fransabak El-Djazair SPA.

L'activité principale des établissements financiers est généralement basée sur le crédit-bail et le financement de l'acquisition des logements. Contrairement aux banques les établissements financiers ne peuvent pas recevoir des fonds du public ni d'octroi du crédit. Huit Établissements de crédit existe en Algérie comme :

- Ijar leasing Algérie-Spa établissement spécialiser dans le crédit-bail crée par la BEA facilite l'acquisition des équipements dans des divers secteurs comme le transport l'automobile la santé ...etc.

⁵⁷www.bank-of-algeria.dz

⁵⁸www.aps.dz ALGERIE PRESSE SERVICE

- El AjzaIrijar-Spa agréé par la banque d'Algérie le 02 août 2012, dont l'objectif est de créer un climat favorable pour les développements de la PME, et leur offrir des financements adaptés à leurs croissances.

Les tableaux suivants représentent, et les banques mixtes ; ainsi les établissements financiers en Algérie, selon la date de leurs créations et selon leurs objectifs, (les tableaux des banques publiques, et privées sont présentés dans la liste des annexes) :

Tableau 10 : banques mixtes en Algérie

Banque	Date de création	Objectif
EL BARAKA Banque	20 mai 1991	Établissement à capitaux mixtes dont les actionnaires sont la BADR et AGB. - elle effectue les opérations bancaires de financement et d'investissement, en conformité avec les principes de la loi islamique.
Fransabak El-Djazair SPA	Créé en 2006 et obtient son agrément en 2010	Offre les produits et les services d'une banque commerciale à vocation universelle aux PME et les grands groupes nationaux et internationaux.

Source : réalisé par nous même

Tableau 11 : les établissements financiers en Algérie

Établissement financier	Date de création	Objectif
CNMA Caisse nationale de Mutualité Agricole	02 Décembre 1972	-la protection des personnes et des biens évoluant dans le secteur de l'agriculture et rural.
SRH Société de Refinancement Hypothécaire	1997	-financer les logements à moyen et à long terme, et le crédit hypothécaire -le prolongement de la maturité de la structure des taux d'intérêts octroyé par les banques
SPA Société Financière d'Investissement, de Participation et de Placement	2001	-financer les entreprises de secteur de bâtiment, les travaux publics et le transport, par plusieurs types de crédits dont le crédit-bail, la participation au capitale, l'octroi de crédit par signature.
ALC Arab Leasing Corporation	2001	Son Capitale est mixte. Elle finance les entreprises de secteur du transport, les professionnels de la santé... etc.
MLA Maghreb Leasing Algérie	2006	-finance les équipements, de l'immobilier et aussi finance les matériels roulants. -spécialisé dans le crédit-bail
CA Cetelem Algérie	2006	-spécialisé dans les crédits à la consommation.
SNL Société Nationale de Leasing-Spa	2010	-elle a pour objectif le développement du secteur des PME/PMI et proposé des solutions de financement.

Source : réaliser par nous même

2. Présentation de l'organisme de la BADR

« Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) 30 ans au service du développement national »⁵⁹

2.1. Définition et objectif de la BADR

2.1.1. Définition de la BADR

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale créée par le décret n°82-106 le 13 mars 1982.

La BADR est une société par actions au capital social de 2.200.000.000 Dinars, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect du secret bancaire.

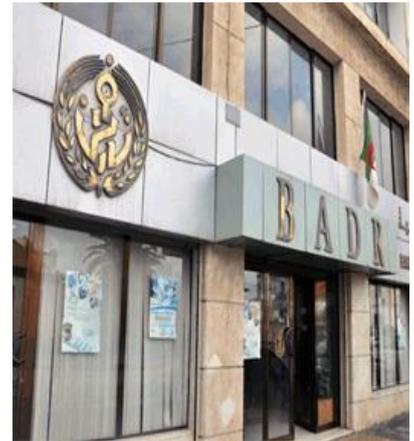
En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion.

Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 54.000.000.000 Dinars.

Créée le 13 mars 1982, la BADR, société par actions au capital social de 2.200.000.000 DA avant d'atteindre, en 1999, le seuil de 33.000.000.000 dinars, est chargée de fournir à sa clientèle (particuliers, agriculteurs, pêcheurs, entreprises publiques économiques et privé...) conseils et assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition.

2.1.2. Les objectifs de LA BADR

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles.
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises.
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant.



⁵⁹www.badrbanque.dz

- L’extension et le redéploiement de son réseau.
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins.
- L’adaptation d’une gestion dynamique en matière de recouvrement.
- Le développement commercial par l’introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l’insertion d’une nouvelle gamme de produits.

2.2. Missions et les nouveaux produits de la BADR

2.2.1. Les missions de la BADR

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d’une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l’indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Ses principales missions sont :

- Le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie.
- L’ouverture de comptes à toute personne faisant la demande.
- La réception des dépôts à vue et à terme.
- La participation à la collecte de l’épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole.
- L’assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.

2.2.2. Les nouveaux produits de la BADR

La BADR propose à sa clientèle (personne physique ou morale) une gamme complète de produits et services bancaires. Additivement aux produits et services classiques, la BADR a mis à la disposition de sa clientèle d’autres produits qui la distinguent des autres banques de la place.

À ce titre, on citera :

Le crédit de campagne bonifié par l'Etat « RFIG », le « Crédit fédératif » pour les industries qui contribuent directement au développement du monde agricole et à l'intensification de la production agricole, le crédit d'investissement bonifié par l'Etat « Ettahadi », destiné aux concessionnaires de nouvelles exploitations agricoles ou d'élevage, aux propriétaires des terres privés, aux entreprises économiques de produits agricoles et agroalimentaires...etc.

Le crédit leasing pour l'acquisition de machines agricoles (tracteurs, moissonneuse batteuses, pivot d'irrigation...).

La BADR met également à la disposition des PME les dernières facilitations accordées par les pouvoirs publics notamment les garanties des crédits accordés par la Caisse des garanties des crédits à la PME qui se place comme facilitateur à l'accès au crédit. Ce principe de garantie a été également élargi aux agriculteurs à travers la création du fonds de garantie agricole géré par la CGCI.

La carte Tawfir (carte d'épargne) qui permet à son porteur d'effectuer sur des GAB BADR des virements de son compte chèque vers son compte épargne. Une première en Algérie.

Sans oublier, bien entendu, la bancassurance qui consiste à vendre des produits d'assurance (personnes, risques d'habitation, risques agricoles) dans les points de vente de son vaste réseau d'agence. Un accompagnement soutenu du monde agricole et rural.

Leader incontesté dans le financement des secteurs de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la pêche et de l'aquaculture, la BADR accompagne le développement du secteur agricole à travers un soutien bancaire conséquent.

À ce titre, il y a lieu de signaler que les crédits accordés par la BADR à l'adresse de l'agriculture, pour l'année 2010, dépassent les 100 milliards de dinars. Ce montant englobe aussi bien les crédits octroyés dans le cadre du crédit de campagne RFIG, du crédit-bail (leasing) pour l'industrialisation du secteur agricole que des autres crédits d'investissement et d'exploitation.

Dans le cadre des différents dispositifs aidés, la BADR a eu également à financer, pour l'année 2011, 26 800 projets dont environ 11 000 projets uniquement dans le secteur agricole et rural.

2.3. L'évolution et perspectives de BADR

2.3.1. L'évolution de la BADR

Ya trois grande étapes qui caractérise l'évolution de la BADR :

- **1982-1990** : au cours de ces 8 ans la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole. Elle a acquis notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole.
- **1991-1999** : la loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers d'autre secteur d'activité, et notamment vers les PME/PMI tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.
- **2000-2010** : l'étape actuelle se caractérise par la nécessité d'implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestation avec les principes de l'économie du marché.

2.3.2. Les perspectives de la BADR

Présentement premier support pour le développement de l'économie agricole et rurale, la BADR compte, cependant, redoubler d'efforts dans l'accompagnement du secteur agricole. Ce d'autant qu'elle table sur une augmentation sensible du montant du crédit alloué au secteur agricole. Une augmentation qui aura pour origine l'engouement suscité par les différents types de crédit bonifié lancé par la BADR, la régularisation du statut des terres agricoles et l'octroi de nouvelle concession agricole. L'implication de la BADR dans le programme visant à doter les bassins laitiers de vaches laitières, notamment dans le cadre du crédit fédératif, sera également soutenue. Un montant important y est prévu. Au même titre que le financement des entreprises activant dans la mise en valeur des terres.

S'agissant des différents dispositifs d'emploi (ANSEJ)⁶⁰, CNAC et ANGEM), la BADR continuera d'accompagner les projets inscrits avec un maintien de la tendance pour les projets activant dans le secteur agricole.

En somme, à travers ces actions soutenues apparaît sans ambages le rôle dévolu à la Banque de l'agriculture et du développement rural par les pouvoirs publics dans le développement national en général et le développement du secteur agricole et du monde rural en particulier.

Parallèlement à ce rôle dévolu à la BADR, il y a lieu de noter enfin que d'autres actions sont également menées. Nous citerons à titre d'exemple le développement du système d'information de la BADR, l'augmentation du nombre d'agences pour être plus près de leur clientèle, la mise en place du call center, le développement de la monétique à travers l'augmentation du taux d'équipement de notre clientèle en cartes bancaire, l'installation de nouveaux guichets automatiques de billets (GAB) et l'installation des terminaux de paiement au niveau des commerçants accepteurs.

La BADR n'a pas lésiné, durant ses 30 années d'existence, sur les moyens, humains et matériels, pour être à la hauteur des attentes et aspirations des acteurs de ces secteurs qui représentent la matrice de la population algérienne.

⁶⁰ Elle représente actuellement l'agence ANADE : agence nationale d'appui et de développement et l'entrepreneuriat.

Conclusion

L'Algérie est passée par plusieurs dédales dont la plus importante a été la période de transition d'une économie étatisée à une économie de marché concurrentielle, les réformes sont timidement entamées malgré les discours libéraux contredisent journallement les pratique économique, le défis de la modernisation de système bancaire algérien est très loin d'être remporté et encore jugé trop long nettement par le FMI, car les banques comme des lieux de distribution de la rente, continuent de fonctionner comme des guichets administratifs et leur contributions au financement de l'économie reste toujours faible.

Il s'agit aujourd'hui pour les banques et les établissements financiers activant dans le marché national de se mettre rapidement au niveau des exigences toute en assurant : sécurité, rapidité d'exécution des opérations et qualité des services financiers offerts à sa clientèle.

Chapitre 4

Chapitre 4 : étude de la politique de distribution des crédits aux entreprises

Introduction

Afin de concrétiser ce que nous avons développé dans les trois chapitres précédents. Nous allons illustrer un cas pratique sur le financement d'un projet d'aviculture ponte de l'entreprise SNC des GORGES KHERRATA. Elle s'agit d'une entreprise nouvellement créée qui sollicite avoir un crédit d'investissement et un crédit d'exploitation.

Cette étude de cas pratique était déroulée à la BADR, (une banque destinée à financer toutes les activités agricoles, agroalimentaires, pêches, élevages et artisanales ainsi que toutes les activités destinées au développement rural). L'étude a été réalisée lors de notre stage au niveau de l'agence de KHERRATA (360). Elle a pour objectif de revoir toutes les étapes d'une étude de processus d'octroi de crédit aux entreprises à savoir la présentation de projet, la collecte d'information sur le propriétaire de l'entreprise et l'étude prévisionnelle de projet jusqu'à la prise de décision de crédit.

1. Présentation de l'agence de stage

1.1.Présentation de l'agence BADR KHERRATA

Agence local d'exploitation KHERRATA se trouve à la rue Chahid ALLIK Lamri au centre-ville de KHERRATA. Son rayon d'exploitation est très large de la commune de DRAA EL GAID jusqu'à la commune de TAMRIDJT (SOUK EL TENINE). La superficie de cette agence est de 186 m². Il s'agit d'un local loué auprès des services de la commune de KHERRATA.

Les fonctions de cette agence sont assurées par 11 éléments repartis selon l'organigramme (annexe 10) les comptes gérés dans cette agence 6480 comptes sont repartis comme suit :

- 486 comptes du chèque ;
- 1126 comptes courants commerciaux ;
- 4523 comptes livret d'épargne ;

- 345 comptes épargne junior (LEJ)⁶¹ ;
- La BADR dispose aussi des clients détenant des comptes en devise.

1.2. La situation actuelle de l'agence BADR de KHERRATA

1.2.1. L'effectif

L'agence est composée de 14 employés activateurs son siège. Tandis que le savoir-faire de ses employeurs lui permet d'intervenir de manière efficace dans tous les métiers de la banque et la finance.

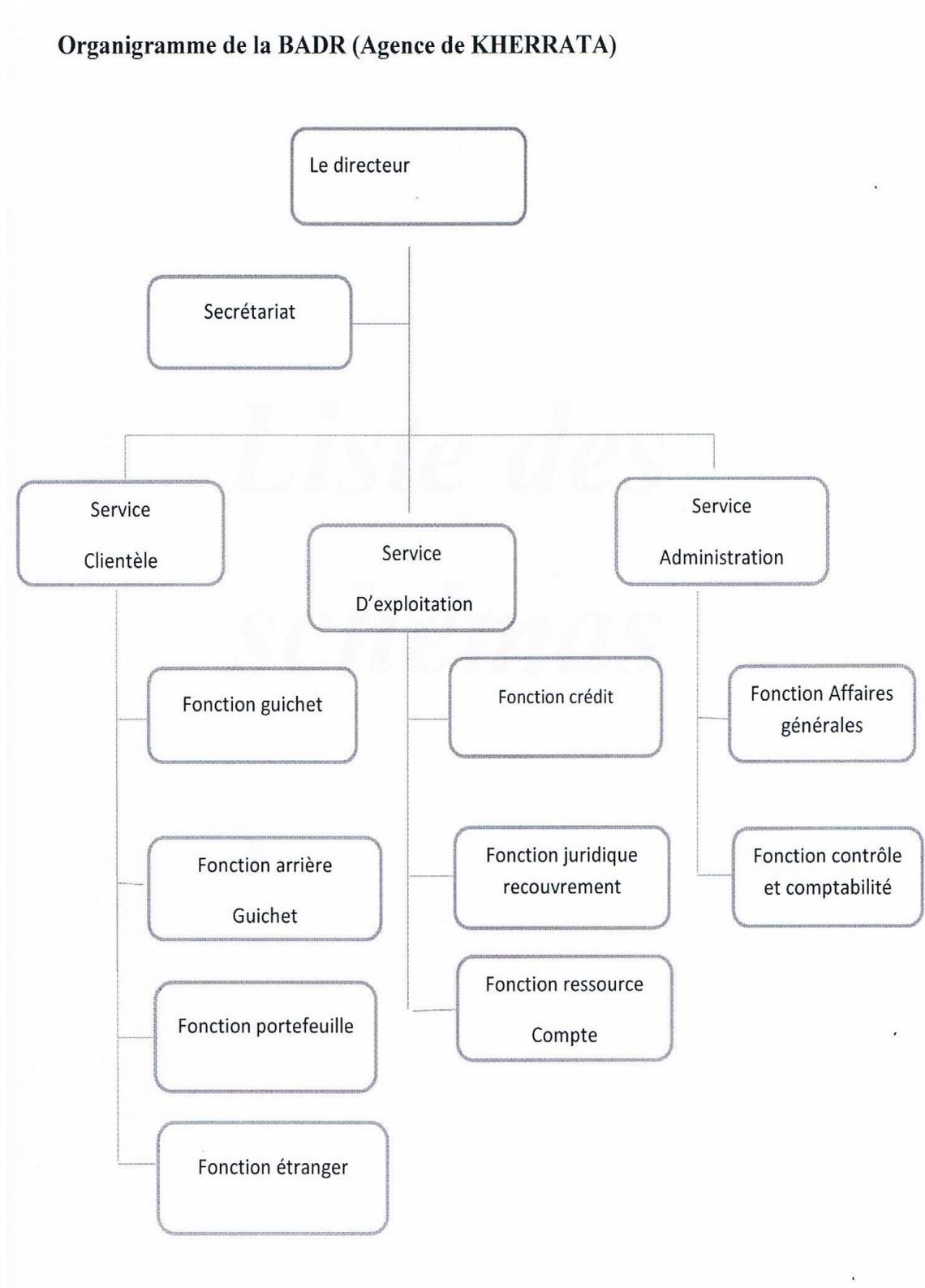
1.2.2. Les clients

La plupart des clients de l'agence sont des particuliers et surtout des retraités. Il y a aussi des clients commerçants et agricoles. Elle compte plus de 1400 clients.

1.3. Composants de l'agence B.A.D.R de KHERRATA

L'agence BADR de KHERRATA se devise en plusieurs services comme l'illustre la figure 10

⁶¹<https://badrbanque.dz/epargne/>

Figure 10 : organigramme et services de la BADR de KHERRATA**Organigramme de la BADR (Agence de KHERRATA)**

Source : revue de l'agence BADR KHERRATA

1.3.1. Services clientèles

Le service clientèle se ramifie en trois (3) composants (le guichet Dinar et devise, le service caisse, et le service portefeuille). Les services clientèles traitent les opérations courantes suivantes :

- Ouverture de compte.
- Versement et retrait en espèce.
- Paiement de chèques.
- Certification de cheque.
- Compensation et prélèvement.
- Achat et vente en espèce.
- Assurer la comptabilisation et la journalisation des écritures comptables et d'arrêter son bilan.

1.3.2. Service d'exploitation

Cette cellule est composée de plusieurs fonctions (fonction crédit, fonction compte, et fonction d'affaire juridique et recouvrement).

1.3.3. Service administration (cellule comptabilité)

Cette cellule se compose par un contrôle comptable de la journée, inventaire et affaires administratifs générale.

2. Etude de la politique de distribution des crédits aux entreprises

2.1. Identification de demandeur de crédit

2.1.1. Présentation de demandeur

- **Raison sociale** : SNC des GORGES KHERRATA
- **Adresse** : KHERRATA
- **Forme juridique** : société en nom collectif (SNC)
- **Activité** : aviculture ponte
- **Date de création** : 27/01/2021
- **Date d'entrée en relation** : 24/01/2022

- Présentation de l'affaire :

Dans le cadre de l'investissement, la société SNC des GORGES KHERRATA a présenté à la banque une demande de financement dans le cadre de crédit ATTAHADI et RFIG (Cf. chapitre 3 section 2) pour le financement de son projet aviculture ponte, l'entreprise est constituée de 04 associés. L'un des propriétaires était client de la banque. Il a bénéficié en 2001 d'un crédit bancaire.

En outre, les quatre associés sont connus dans la région par leur sérieux. Ils veulent élargir l'horizon de leurs investissements. Lors de l'entretien des services de la banques avec eux, ils ont démontré une grande volonté d'investir dans le domaine aviculture, mais leurs moyens ne leurs permettent pas d'acquérir tous les équipements nécessaires ainsi que la poulette.

De ce fait, ils sollicitent la banque de les accompagner dans leur projet avec deux crédit ETTAHADI et RFIG.

Concernant le volet « garantie », ils ont proposé l'hypothèque d'un terrain dont la valeur est estimée à 55.000.000,00 DA

2.1.2. Nature et montant du crédit sollicité

Financement pour un montant de :

- Exploitation RFIG : 12.400.000,00
- Investissement ATTAHADI : 39.625.433,00
- Montant de l'apport personnel : 4.402.826,00
- Garanties proposées : 55.000.000,00
- Coût de projet : 52.025.433,00

2.2.Présentation générale du projet investissement : crédit ATTAHADI

2.2.1. Présentation générale de projet

2.2.1.1.Identification du projet

Tableau 12 : identification du projet

Branche d'activité	AGRO-ALIMENTAIRE
Intitule du projet	Batterie Poules Pondeuses 19.000 Sujets
Localisation du projet	Lemkhassel Vlge AFRA Cne de KHERRATA
Nature de l'investissement	CREATION

Source : document interne de l'agence

2.2.1.2.Description des principaux produits

Le projet proposé par ces clients est une Batterie de Poules Pondeuses d'une capacité de 19.000 sujets. En effet, le produit est très demandé dans la nouvelle formule de transformation des œufs en manufacturé de matière première pour les pâtisseries et autres utilisations ménagères, pour vu que la qualité et le prix soient acceptables.

La matière de base est disponible et l'intervention sur le marché va accroître donc l'incitation et l'investissement en amont et en aval.

2.2.1.3.Marchés visés

Il s'agit de satisfaire le marché local, qui est constitué par les usines de transformation des œufs en sachets conditionnés destiné aux pâtisseries ainsi que les ménages.

Il est à de signaler qu'il y a un seul producteur de cette capacité dans la région de KHERRATA, et la politique de la banque pour conquérir plus de part du marché est :

Le prix concurrentiel du produit ;

- La disponibilité du produit.

2.2.1.4. Etat d'avancement du projet

Pour le bâtiment, un grand hangar de 560 m² a été construit en béton et qui va abriter la batterie de la poule pondeuse.

2.2.1.5. Impact du projet

Le projet consiste à la création d'une batterie de Poules pondeuses en utilisant une matière disponible au niveau local. Le produit est très demandé et l'activité va participer à sa promotion ainsi qu'au développement du secteur agroalimentaire.

En plus de cela, l'activité aura un impact sur le développement de la région, elle permettra la création d'emploi de 05 personnes ainsi qu'à la contribution au budget de la commune (contribution fiscale).

2.2.1.6. Avantages souhaités

Financement de 90 % du projet par la banque dans le cadre du crédit bonifié ETTAHADI.

2.2.2. Analyse du marché

2.2.2.1. Etude du projet

La batterie de Poules Pondeuse d'une capacité de 19.000 sujets sous forme du Matériel et autres équipements détaillés ci-dessous.

2.2.2.2. Etude du marché

Il s'agit d'un produit de large consommation donc le marché est très important, surtout que notre région connaît un développement considérable dans toutes sortes de consommation ou transformation. Une prospection a été faite dans notre région et même dans d'autres communes limitrophes.

2.2.3. Données techniques du projet

- **Capacité de production**

Une capacité de 19.000 sujets.

- **Liste du matériel**

- Batterie Poules Pondeuse d'une capacité de 19.000 sujets ;
- Panneaux Sandwich de Couverture Ep. 35 et divers accessoires ;
- Groupe électrogène sur Skid 65 KVA (IVECO Linz) ;
- Couverture pour Hangar en poutres Métalliques.

- **Main d'œuvre**

Tableau 13 : tableau de main d'œuvre

N°	QUALIFICATION	NOMBRE
01	Ouvriers qualifiés	02
02	Ouvriers Ordinaires	01
03	Gardien	02
	Effectif total	05

Source : Document interne de l'agence

2.2.4. Coût du projet

Tableau 14 : tableau de cout de production

N°	DESIGNATION	VALEUR
01	Batterie Poules Pondeuse d'une capacité de 19.000 Sujets	37.315.000,00 DA
02	Panneaux Sandwich de Couverture Ep. 35 et Divers accessoires	2.132.958,98 DA
03	Groupe électrogène sur Skid 65 KVA (IVECO Linz).	1.725.500,00 DA
04	Couverture Pour Hangar en poutres Métalliques	2.854.800,00 DA
	Total	44.028.258,98 DA

Source : document interne de l'agence

2.2.5. Structure de financement

Tableau 15 : tableau de structure financière

N°	DESIGNATION	VALEUR
01	Apport en Numéraire 10 %	4.402.826,00 DA
02	Crédit Bancaire ETTAHADI 90 %	39.625.433,00 DA
	TOTAL	44.028.259,00 DA

Source : document interne de l'agence

Exploitation prévisionnelle :

- a. Les chiffres d'affaire : prévisionnels qui seront atteints durant la période des cinq années sont donnés ci-après :
 - Première année d'exploitation : 77. 616. 000 DA
 - Deuxième année d'exploitation : 77. 616. 000 DA
 - Troisième année d'exploitation : 77. 616. 000 DA
 - Quatrième année d'exploitation : 77. 616. 000 DA
 - Cinquième année d'exploitation : 77. 616. 000 DA

- b. Les charges : la consommation des matières premières est 50.616.000 de DA. Elle est constituée principalement d'aliment et de la consommation d'énergie.
- c. Les services sont estimés à 2.328.480 DA et représentent 03% du chiffre d'affaire annuel prévu.
- d. Les salaires du personnel prévu et leurs rémunérations s'échelonnent comme suite:

Tableau 16 : Salaires annuels

		Salaire Réf	Montant
Agents qualifiés	2	27 000.00	648 000.00
Ouvriers simples	1	20 000.00	240 000.00
Gardiens	2	24 000.00	576 000.00
Total frais de personnel	05		1 464 000.00

Source : document interne de l'agence

2.2.6. Les critères d'analyses de demandeur de crédit**2.2.6.1. Analyse des tableaux****Tableau 17 : Le bilan d'ouverture**

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES:</u>	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00		10 000 000,00	13	Produits et charges differ	
215	-Instal- tech - 'Matériel et out	44 028 259,00		44 028 259,00	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financieres						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	0,00	54 028 259,00		Total Fonds Propres	30 000,00
	<u>ACTIF COURANT :</u>					<u>PASSIF NON-COURANTS</u>	
31	Matiere premiere				164	Empruns et dettes assim	39 625 433,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	39 625 433,00
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANTS</u>	
36	Stocks provenant d'immobil				401	Fournisseurs et acompte	
37	Stocks à L'extérieur				444	Etat impots sur resultat	
39	Perte de valeurs sur stocks				445	Etat impots sur chiffre d'af	
	<u>Créances & emplois assimilés</u>				447	Autres impots taxes assi	
41	Clients				455	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
44	impots et assimilés						
46	Autres créances et emplois						
	<u>Disponibilités & assimilés</u>						
50	Placements et autres actif fin						
52	Trésorerie	1 627 174,00		1 627 174,00			
	Total Actif Courant	1 627 174,00		1 627 174,00		Total Passif courant	16 000 000,00
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	0,00
	TOTAL ACTIF	55 655 433,00	0,00	55 655 433,00		TOTAL PASSIF	55 655 433,00

Source : document interne de l'agence

Tableau 18 : tableaux des variations des actifs des bilans

année désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Immobilisations	49.125.433,10	44.222.607,20	39.319.781,30	34.416.955,40	29.514.129,50
Matière première	4.250.000	3.820.000	3.550.000	3.650.000	3.125.000
Créances	3.250.000	4.850.000	4.620.000	4.800.000	4.100.000
disponibilités	18.936.933,90	14.292.118,60	11.650.639,50	5.877.881,40	1.932.249,30
Total	75.562.367	79.184.725,80	74.140.420,80	68.744.836,80	63.671.378,80

Source : réalisé par nous même

L'ensemble des immobilisations, matière première et les disponibilités sont décroissant. Les créances sont variantes, le total de l'actif a enregistré une augmentation la deuxième année par rapport à N+1. Cela est dû à l'augmentation des créances client.

Tableau 19 : tableaux des variations des passifs des bilans

Année désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Fonds propres	18.506.294	18.433.394	18.356.849	17.929.754	17.894.895
DLMT	39.625.433	39.625.433	34.672.253	29.719.073	24.765.893
DCT	17.430.640	21.125.898,80	21.111.318,80	21.096.009,80	21.010.590,80
Total	75.562.367	79.184.725,80	74.140.420,80	68.744.836,80	63.671.378,80

Source : réaliser par nous même

Le total du passif varie d'une année à une autre. Il a enregistré une augmentation l'année N+2 par rapport à l'année précédente. Cela est dû à une augmentation des dettes à

court terme (DCT). Par contre, il a enregistré une décroissance dans le reste de la période à cause de la diminution des dettes à long et à moyen terme (DLMT). Donc, l'entreprise peut rembourser sa dette à partir de la troisième année.

Tableau 20 : Tableaux de variation de résultat de l'exercice

Année / Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Résultat de l'exercice	18.476.294	18.403.394	18.326.849	17.899.754	17.864.895

Source : réaliser par nous même

Le résultat de l'exercice est positif et décroissant, l'entreprise réalise des bénéfices sur 5 ans et le projet est visiblement rentable.

Tableau 21 : plan de compte des résultats prévisionnels

DESIGNATION	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Ventes et produits annexes	77 616 000	77 616 000	77 616 000	77 616 000	77 616 000
Variation stocks, produits finis et encours					
Production immobilisée					
Subvention d'exploitation					
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE	77 616 000				
Achats consommés	50 450 400	50 450 400	50 450 400	50 450 400	50 450 400
Services extérieurs et autres consommations	2 328 480	2 328 480	2 328 480	2 328 480	2 328 480
II- CONSOMMATION DE L'EXERCICE	52 778 880				
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	24 837 120				
Charges personnels	1 458 000	1 530 900	1 607 445	1 687 817	1 772 208
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0	0	0
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	23 379 120	23 306 220	23 229 675	23 149 303	23 064 912
Autres produits opérationnels					
Autres charges opérationnelles					
Dotations aux amortissements, provisions	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826
Reprise sur perte de valeur et provision					
V- RESULTAT OPERATIONNEL	18 476 294	18 403 394	18 326 849	18 246 477	18 162 086
Produits financiers					
Charges financières	0	0	0	346 723	297 191
VI- RESULTAT FINANCIER	0	0	0	-346 723	-297 191
VVI- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V-VI)	18 476 294	18 403 394	18 326 849	17 899 754	17 864 895
Impôts exigibles sur résultats ordinaires					
Impôts différés (Variation) sur résultats ordinaires					
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES					
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES					
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	18 476 294	18 403 394	18 326 849	17 899 754	17 864 895
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)					
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)					
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE					
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	18 476 294	18 403 394	18 326 849	17 899 754	17 864 895

NB : le Chiffre d'Affaire est évalué comme suit:	CADENCE DE PRODUCTION			
CAPACITE DE PRODUCTION : 19000 Sujets	01 Année	77 616 000	100%	77 616 000
19000 / 30 œufs/Plateau = 633 Plateaux	02 Année	77 616 000	100%	77 616 000
C.Affaire /J = 672 PL X 350 DA = 235.200 DA	03 Année	77 616 000	100%	77 616 000
C.Affaire /Mois = 235.200 DAx30= 7.056.000 DA	04 Année	77 616 000	100%	77 616 000
C.Affaire /AN= 7.056.000x 11 = 77.616.000 DA	05 Année	77 616 000	100%	77 616 000
NB : le premier Mois de Production est exclu de cette Estimation				

Source : document interne de l'agence

- VA : elle est positive et stable par ce que la production de l'exercice et la consommation de l'exercice sont stables. Cette entreprise crée de la richesse au cours de 5 ans avec le même rythme.
- EBE : est décroissant cette diminution est due à l'augmentation des charges du personnel.
- RE : est décroissant en raison de la diminution de l'EBE et l'augmentation des dotations aux amortissements
- RF : est nul les 3 premières années et négatif les 2 dernières années cela est due à l'augmentation des charges financières et l'absence des produits financiers.
- RCAI : est positif et décroissant est due essentiellement à la diminution de RF.
- RNE : le résultat net réaliser par l'entreprise SNC des gorges KHERRATA est un résultat positif.

Tableau 22 : Compte d'exploitation prévisionnel

Année d'exploitation	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Production Vendue	77 616 000	77 616 000	77 616 000	77 616 000	77 616 000
Consommations	50 450 400	50 450 400	50 450 400	50 450 400	50 450 400
Services	931 392	931 392	931 392	931 392	931 392
Valeur ajoutée	26 234 208	26 234 208	26 234 208	26 234 208	26 234 208
Frais de personnel	1 458 000	1 530 900	1 607 445	1 687 817	1 772 208
Impots et taxes	0	0	0	0	0
Frais divers	1 397 088	1 397 088	1 397 088	1 397 088	1 397 088
Excédent Brut d'exploitation	23 379 120	23 306 220	23 229 675	23 149 303	23 064 912
Frais financier du credit	0	0	0	346 723	297 191
Amortissements	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826
Resultat Brut d'exploitation	18 476 294	18 403 394	18 326 849	17 899 754	17 864 895
I R G	3 695 259	3 680 679	3 665 370	3 579 951	3 572 979
Resultat net d'exploitation	14 781 035	14 722 715	14 661 479	14 319 803	14 291 916
Amortissement	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826	4 902 826
Cash Flow Brut	19 683 861	19 625 541	19 564 305	19 222 629	19 194 742
Remboursement credit	0	0	4 953 180	4 953 180	4 953 180
Cash flow net	19 683 861	19 625 541	14 611 125	14 269 449	14 241 562
Trésorerie cumulée	19 683 861	39 309 402	53 920 528	68 189 977	82 431 539

Source : document interne de l'agence

- Cash-flow : sont positifs et décroissant qui veut dire que la trésorerie de l'entreprise est excédentaire. Elle peut faire face à ses dépenses.
- L'entreprise a commencé à rembourser son crédit à partir de la troisième année.
- La trésorerie est positive et croissante durant la durée de l'exercice

À partir des données de ce tableau nous constatons que l'entreprise est capable de faire face à ses engagements financiers

Tableau 23 : tableau des équipements à acquérir par le biais du crédit ETTAHADI

RUBRIQUE	Montant HT	TVA	Montant TTC
Batterie Poules Pondeuse Capacité 19.000 Sujets.	37 315 000,00	0,00	37 315 000,00
Panneaux Sandwichs de Couverture Ep. 35 & Divers Accessoires	1 792 402,50	340 556,48	2 132 958,98
Réalisation d'uneCouverture pour un Hang de 560 M2	2 854 800,00	0,00	2 854 800,00
Groupe Eléctrogène sur Skid 65 kva (IVECO Linz)	1 450 000,00	275 500,00	1 725 500,00
TOTAL	43 412 202,50	616 056,48	44 028 258,98

Source : document interne de l'agence

Tableau 24 : tableau des amortissements d'investissement à réaliser

RUBRIQUE	Montant D'investis	Durée	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5
Batiment	10 000 000	20	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Agencement,aménagement	2 854 800	10	285 480	285 480	285 480	285 480	285 480
Equipe/ d'Exploitation	37 315 000	10	3 731 500	3 731 500	3 731 500	3 731 500	3 731 500
Equipement annexe *1*	2 132 959	10	213 296	213 296	213 296	213 296	213 296
Equipement annexe *2*	1 725 500	10	172 550	172 550	172 550	172 550	172 550
Matériels roulant	0	5	0	0	0	0	0
Mobilier de bureau	0	3	0	0	0	0	0
Total amortissement	54 028 259		4 902 826				

MATERIEL DE PRODUCTION	VALEUR EN EUROS	COUR DE CHANGES	VALEUR EN DINAR
BATTERIE POULES PONDEUSES	219.500 Euros	170 DA	37315 000

Source : document interne de l'agence

2.2.6.2. Analyse prévisionnelle

Tableau 25 : plan de financement

RUBRIQUE	TAUX PARTICIP	MONTANT
Apport personnel		
Numéraires	10%	4402 826
Nature		
Prêt Bancaire ETTAHADI	90%	39625 433
TOTAL		44028 259

Source : document interne de l'agence

Tableau 26 : tableau d'amortissement de crédit bancaire

Montant du Crédit		39 625 433,08
Durée du Crédit		10 ANS
Taux de Crédit Bancaire		Bonifié

ANNEE	CAPITAL	Amortissements	Intérêts	TVA	Anuité
N+1	39625 433	Différé	0,00	0,00	0,00
N+2	39625 433	Différé	0,00	0,00	0,00
N+3	39625 433	4953 180	0,00	0	4953 180
N+4	34672 253	4953 180	346 723	58 943	5358 845
N+5	29719 073	4953 180	297 191	50 522	5300 893
N+6	24765 893	4953 180	742 977	126 306	5822 463
N+7	19812 713	4953 180	594 381	101 045	5648 606
N+8	14859 533	4953 180	780 125	132 621	5865 927
N+9	9906 353	4953 180	520 084	88 414	5561 678
N+10	4953 173	4953 173	260 042	44 207	5257 422
TOTAL	TOTAL	39 625 433,00	0,00	0,00	0,00

Source : document interne de l'agence

Le financement du projet :

- Coût de l'investissement : 44.028.258,97 DA
- Crédit bancaire 90% : 39.625.433,07 DA
- Apport personnel 10% : 4.402.825,90 DA
- Le chiffre d'affaires en évaluation constante
- La trésorerie est positive durant tous les années et elle augmente au fur et à mesure
- La fiabilité technique : le projet est rentable
- La rentabilité économique : augmentation de revenu de promoteur de l'ordre de 60% à 70%
- Délai de réalisation du projet : 12 mois

L'exploitation après la réalisation du projet :

- Nombre d'emploi créé : saisonniers 03
Permanant 03

- Le revenu du promoteur : une nette amélioration du revenu du ménage de l'investissement agricole.

2.2.6.3. Analyse par la méthode des ratios

Tableau 27 : ratio de solvabilité générale

Année / Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Actif total / dettes globales	1.32	1.30	1.32	1.35	1.39

Source : réalisé par nous même

Ce ratio est en amélioration et a commencé à se rétablir en N+3 par le remboursement des dettes.

Tableau 28 : ratio de liquidité générale

Année / Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Actif circulant/ dettes à court terme	1.51	1.65	1.64	1.62	1.91

Source : réalisé par nous même

Ce ratio est supérieur à 1 et croissant, l'entreprise est capable de rembourser ses engagements à court terme.

Tableau 29 : ratio de rentabilité financière

Année Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Résultat de l'exercice/ fonds propres	0.99	0.99	0.99	0.99	0.99

Source : réalisé par nous même

Nous voyons que ce ratio est stable durant les cinq années de l'exercice, et nous constatons aussi que la rentabilité des fonds propres investis par rapport au résultat obtenu durant cette période est très bonne.

Tableau 30 : ratio d'endettement global

Année Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Total dettes/ fonds propres	3.08	3.29	3.03	2.93	2.55

Source : réalisé par nous même

Ce ratio est supérieur à 1 ; il est très élevé. Cela signifie que fonds propres sont assurés par les associés.

Tableau 31 : ratio d'autonomie financière

Année Désignation	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Capitaux propre / total dettes	4.47	0.30	0.32	0.35	0.39

Source : réalisé par nous même

Nous constatons que dans la première année le ratio d'autonomie financière est supérieur à 1. Cela indique que l'entreprise est indépendante financièrement.

Par contre dans les quatre dernières années l'entreprise n'est pas indépendante ce qui signifie que l'entreprise se finance plus par les dettes.

2.2.6.4. Analyse de rentabilité de projet

Tableau 32 : tableau de calcul de cash flow

	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Cash flow	19683361	19625541	19564305	19222629	19194742
Actualisation	0,909	0,826	0,751	0,683	0,621
CF actualisé	17892629,65	16210696,87	14679275,06	13129055,61	11919934,78
Cumul des CF actualisé	17892629,65	34103326,52	48782601,58	61911657,19	73831591,97

Source : Réaliser par nous même

$$- \text{VAN} = \sum_{k=1}^n \frac{\text{CF}_k}{(1+t)^k} - I_0 = 19.803.332,97$$

La VAN est positive, (VAN > 0), signifie que l'entreprise en décaissant 54028259 DA et recevra 73831591,97 DA en contrepartie l'investissement serait rentable, l'entreprise va réussir à récupérer et couvrir le remboursement en capital investis et les intérêts calculés au taux.

$$- \text{IP} = 1 + \frac{\text{VAN}}{I_0} = 1.36$$

L'indice de rentabilité est supérieur à 1, signifie que pour chaque dinar investi 0.36 seront générés, ceci représente un gain important pour l'entreprise, l'investissement est rentable.

- Le délai de récupération des capitaux investis : L'entreprise va récupérer les capitaux investis durant 3 ans et 5 mois.

2.3.Présentation générale de crédit d'exploitation : crédit RFIG

2.3.1. Présentation de l'affaire

Demande de crédit RFIG pour la phase d'exploitation de projet batterie de poules pondeuses d'une capacité de 19.000 sujets pour l'acquisition des poussins d'un jour et l'aliment.

Crédit bancaire RFIG : 12.400.000,00

Période : 18 mois.

2.3.1. Analyse financière de plan de financement

Tableau 33 : Plan de financement poules pondeuses 19.000 sujets (année 2022/2023)

Rubrique	Mois 01	Mois 02	Mois 03	Mois 04	Mois 05	Mois 06	Mois 07	Mois 08	Mois 09
Achat de poussins	1900 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Achah aliment (Fonds propres)	1579 200	2105 700	2632 100	4211 500	3991 943	3783 832	3586 571	3399 593	3380 998
Emballage(alvéoles)	0	0	0	0	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Produits vétérinaires	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500
faris d'assurance	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0
Electricité	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Salaire	72 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Transport	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Vide sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	3656 700	2156 200	2682 600	4262 000	4048 443	3840 332	3643 071	3456 093	3437 498
Recette (vente œufs)	0	0	0	0	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500
vente fientes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
vente poulettes réformées	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total recettes	50 000	50 000	50 000	50 000	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500
Solde période	-3606 700	-2106 200	-2632 600	-4212 000	2249 057	2457 168	2654 429	2841 407	2860 002
Solde Départ	157 000	-3449 700	-5555 900	-8188 500	-12400 500	-10151 443	-7694 275	-5039 846	-2198 440
Solde Cumule	-3449 700	-5555 900	-8188 500	-12400 500	-10151 443	-7694 275	-5039 846	-2198 440	661 562

Rubrique	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Mois 14	Mois 15	Mois 16	Mois 17	Mois 18
Achat de poussins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achah aliment (Fonds propres)	3362 504	3344 111	3325 819	3307 627	3289 535	3271 542	3253 647	3235 849	3218 150
Emballage(alvéoles)	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Produits vétérinaires	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500	9 500
faris d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Electricité	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Salaire	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Transport	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Vide sanitaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total dépenses	3419 004	3400 611	3382 319	3364 127	3346 035	3328 042	3310 147	3292 349	3274 650
Recette (vente œufs)	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500	6247 500
vente fientes	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
vente poulettes réformées	0	0	0	0	0	0	0	0	7600 000
Total recettes	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	6297 500	13897 500
Solde période	2878 496	2896 889	2915 181	2933 373	1384 798	1758 574	1746 431	1746 431	6177 103
Solde Départ	661 562	3540 058	6436 947	9352 128	12285 500	13670 298	15428 872	17175 303	18921 734
Solde Cumule	3540 058	6436 947	9352 128	12285 500	13670 298	15428 872	17175 303	18921 734	25098 837

Source : document interne de l'agence

Total des dépenses : de premier mois au 4^{ème} mois, elles sont fluctuantes. Dès le 5^{ème} mois, elle devient strictement décroissante. Elle part de 4.048.443 DA (5 mois) à 3.274.650 (18 mois). Cette diminution est due à la baisse des achats d'aliment (fonds propres).

Total des recettes : de premier au quatrième mois, sont stable d'un montant de 50.000 DA, pour augmenter au cours de 5^{ème} mois pour atteindre les 6.297.500 DA et se stabilisent sur ce chiffre jusqu'au 17^{ème} mois, afin d'augmenter une autre fois pour atteindre 13.897.500DA. La fin de la période, cette augmentation est due à la vente des poulettes.

La trésorerie : nous remarquons qu'elle est négative et croissante jusqu'à 8 mois avant de devenir positive et continue d'augmenter pour atteindre un montant de 25.098.837 DA le dix-huitième mois.

Détail de la consommation & chiffre d'affaire annuel

Consommation d'aliments pour 04 mois (pour poussins)

Consommation journalière moyenne (sur 04 mois) 70 Gr/J

Total de consommation (04 mois) $0.07 \text{ Kg} * 19.000 \text{ poussins} = 1333 \text{ Kg}$

Soit $13.33 \text{ Qts} * 120 \text{ jours} = 1600 \text{ Qts} * 6580 \text{ DA} = 10.580.000 \text{ DA}$

C'est la consommation d'aliments pour les poussins couvert par les crédits RFIG

La consommation de l'aliment pendant la période de production sera couverte par la vente des œufs

Le chiffre d'affaire est déterminé comme suit :

Taux de mortalité = 06% soit $19.000 \text{ sujets} * 94\% = 17860 \text{ sujets}$

Capacité de production : $17.860 \text{ sujets} / 30 \text{ œufs/ plateaux} = 595 \text{ plateaux/J}$

C. Affaire / J = $595 \text{ PL} * 350 \text{ DA} = 208.250,00 \text{ DA}$

C. affaire/ mois = $208.250,00 * 30 \text{ jours} = 6.247.500,00 \text{ DA}$

C. affaire / annuel = $6.247.500,00 * 11 \text{ mois} = 68.722.500,00 \text{ DA}$

Conclusion

À partir de notre étude financière de l'entreprise SNC GORGES KHERATTA, nous constatons, que la situation financière est équilibrée. Ce projet permet une nette amélioration du revenu du ménage de gérant de SNC GORGES KHERATTA, du développement de la filière dans la zone, ainsi la création de quelques emplois, et de maintenir la population rurale.

Il est recommandable d'encourager ce genre d'investissement vu son importance économique et sociale, et son impact très important pour toute la région de KHERATTA notamment par la création d'emploi et la production d'œufs.

Conclusion générale

Conclusion générale

Un système bancaire performant et un moyen d'accroître le volume des fonds que les agents non financiers prêteurs désirent mettre à la disposition des agents non financiers emprunteurs (en besoin de financement). De plus, les banques peuvent permettre une meilleure allocation du crédit en sélectionnant les emprunteurs plus efficacement que ne le ferait un système de finance directe⁶². En réalité, l'efficacité du système bancaire devra s'organiser autour des trois volets interdépendants à sa voir sa remise à nouveau, sa modernisation et la formation des hommes.

L'activité bancaire constitue la pierre angulaire d'une économie d'une collectivité donnée consistant notamment, par l'octroi de crédit à destination des agents économiques, tous corps confondus⁶³. Les banques sont des entreprises commerciales qui doivent compter avant tout sur leur capacité à développer leurs ressources en respectant des règles et des normes.

En finance, le crédit est indéniable. Il facilite le financement, il peut revêtir diverses formes. Il peut être consenti selon la durée et ou par rapport à la fonction économique qu'il remplit. À ce titre, il peut être à court terme permettant le financement de la trésorerie courante de l'entreprise, à long terme pour le financement des investissements, mais l'octroi de crédit peut encourir des risques, entre autres, le risque de liquidité, le risque d'insolvabilité, le risque de détournement de projet...etc. Toutefois, pour se prémunir contre les conséquences coûteuses et incertaines du risque, les responsables de banques essayent de prendre toujours des garanties contre les risques de crédit, donc les garanties sont indissociables du crédit. « *Ces garanties se présentant comme un moyen permettant de faciliter l'accès aux ressources financières et de partager les risques. Pour utile qu'elles soient, les garanties ne doivent justifier le crédit, elle n'en est qu'un accessoire certes important mais non essentiel* »⁶⁴.

⁶² MIKDACHI.Z. (1998) : « Les banque à l'ère de la mondialisation ». Edition ECONOMICA, Paris.

⁶³ Karim BENKRIMI.(2010) « crédit bancaire et économie financière ». Edition DAR EL OTHEMANIA, p5.

⁶⁴ MATHIEU.M. (1995) : « l'exploitant bancaire et le risque de crédit », édition REVUE BANQUE, p 260.

Dans le cas de l'Algérie, le passage d'une économie centralisée vers une économie du marché consiste la principale réforme appliquée dans les différents secteurs économiques ce qui a transformé radicalement le fonctionnement de système économique. Malgré les efforts de modernisation ainsi qu'une volonté des banques à améliorer leurs anciennes pratiques, le système bancaire algérien reste encore tributaire de son passé et dominé par les banques publiques tant en ce qui concerne la collecte des ressources que l'allocation des fonds prêtables, et d'autre profonds déséquilibres hérité de la période de gestion centralisée.

Comme l'affirme Robert Reich « *si nous n'avions pas la mémoire, nous serions condamnés à répéter les erreurs de passé. Vouloir uniquement se focaliser sur le passé, c'est perpétuer une vision périmée* »⁶⁵. Et à la lumière de ces réformes et si les pouvoirs publics algériens avaient décidé d'implanter un système bancaire libéral similaire à ceux des pays développés l'expérience aurait-elle réussi ? Nous n'avons certainement pas une réponse à cette question mais dans le pire des cas, la situation ne sera pas pire que le chaos actuel.

A travers ce modeste travail, nous avons essayé de montrer l'importance de la banque dans le financement et le développement de l'activité économique en effectuant des opérations de crédit d'exploitation et d'investissement. En vue de compléter notre sujet de recherche, nous avons procédé à l'étude d'un cas pratique effectué au niveau de l'agence de stage BADR «360 » dans le but de suivre de près le processus d'octroi de crédit et nous avons constaté que la décision d'octroi d'un crédit est tributaire de plusieurs critères à savoir : la bonne connaissance et l'identification de demandeur de crédit ainsi que la documentation complète concernant l'objet de crédit et l'évolution de la rentabilité et l'étude des risques.

Lorsque nous parlons de décision de crédit, généralement nous ne pensons qu'à cette décision finale de l'octroi, les banquiers se concentrant sur les problèmes d'information car l'opacité de l'emprunteur et le risque de défaut d'un emprunteur potentiel sont les déterminants de cette décision. Les crédits sont considérés comme un tout indissociable c'est pourquoi les banques se montrent catégoriques et non flexible face à cette décision : Elles acceptent ou refusent de donner le crédit sur la base de ces critères.

⁶⁵REICH Robert Professeur d' Harvard Ex Secrétaire d'Etat US.

Bibliographie

Bibliographie

Listes des ouvrages :

- AGLIETTA.J. (2001) : « macroéconomie financière ; finance, croissance et cycles ». Edition la Découverte, Paris.
- BALLAND .S& Bouvier .A.M. (2008) : «management des entreprises en 24 fiches ». Edition DUNOD, Paris.
- BENHALIMA.A (1994) :« Le système bancaire algérien : Textes et réalité ». Editions DAHLAB.
- BENKRIMI.K. (2010) : « crédit bancaire et économie financière ». Edition dar EL OTHEMANIA.
- BERGR.J & MCCOY. H. (2014) : « Parlons affaires ! Initiation au français économique et commercial ». 3^e édition, édition HEINLE CENGAGE LEARNING, Boston.
- CABRILLAC.M. &MOULY.C. (2007) : « Droit des suretés ».7e édition, édition du JURIS-CLASSEUR. LITEC.
- COHEN.E. (2004) : « analyse financière ». 4^e édition ECONOMICA, Paris.
- De COUSSERGUES.S&BOURDEAUX.G.(2011) « gestion de la banque du diagnostic à la stratégie ».6^e édition. DUNOD, France.
- De COUSSERGUES.S &BOURDEAUX .G&GABTENI.H. (2020) : « gestion de la banque ». 6^e édition.
- DE LA BRUSLERIE.H. (2010) : « analyse financière, information financière, évaluation, diagnostic ». 4^e édition, DUNOD, Paris.
- FORGET.J.(2005) : « optimiser la gestion financière de l'entreprise à court terme ». Edition d'ORGANISATION.
- HADJ SADOK.T. (2007) : « les risques de l'entreprise et de la banque ». Edition DAHLAB.
- KHERROUBI.C et THOMAS.P (2016) : « analyse du risque de crédit banque et marché ». 2^e édition EDITION REVUE BANQUE.
- La BRUSLERIE H. De, ELIEZ.C. (2003) : « trésorerie de l'entreprise, Gestion des liquidités et des risques ». 2^e édition, Paris, Dalloz Gestion.

- LOBEZ.F. (2006) : « banque et marchés du crédit ». Edition PUF, Paris ».
- MATHIEU.M.(1995) : « l'exploitant bancaire et le risque de crédit ». Edition REVUE BANQUE.
- MATOUK.J. (1991) : « Systèmes financiers français et étrangers », Tome 1 ; Banque ; Instruments; Institutions et gestion bancaire. Edition DUNOD, Paris.
- MIKDACHI.Z. (1998) : « Les banque à l'ère de la mondialisation ». Edition ECONOMICA, Paris.
- MONTOUSSE.M. (2008) : « sciences économiques et sociale : travaux pratiques ». Edition Bréal, Paris.
- NASS.A, (2003) : « le système bancaire algérien : de la décolonisation à l'économie du marché ». Edition INAS, Paris.
- SIMON. P. (2007) : « économie droit : BTS 2em année ». Edition Bréal, Paris.

Thèses et mémoires :

- BENMESSAOUD Sofiane. « les garanties des crédits bancaires », thèse de doctorat. UNIVERSITE d'Oron.2012/2013.
- HENNICHE Faiza. « le management des banques publiques Algériennes ». Mémoire de magister UNEVERSITE Oran Es-Senia. 2007.
- Mémoire fin d'étude : « financement bancaire des investissements », UNIVERSITEABDRAHMANE MIRA de Bejaia, 2018.
- Mémoire de fin d'étude : « l'octroi des crédits bancaires aux entreprises : la démarche du banquier », INSTITUT NATIONAL DE COMMERCE, Alger, 15^e promotion.
- Mémoire de fin de cycle : «analyse des déterminants d'octroi de crédits bancaires aux PME en Algérie », UNIVERSITE Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2019.

Autres sources :

- ABOURA Amira, CHAHIDI Mohamed. 01/03/2017« le système bancaire algérien : évolution historique, libéralisation du secteur et défis de modernisation ».

مجلة الاقتصاد وإدارة الأعمال

- Berger. A, UDELL G. F., 2002, « Small Business Credit Availability and Relationship Lending: The Importance of Bank Organisational Structure », Forthcoming, Economic Journal.

- La loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et du crédit.
- La loi n° 03-11 du 26 Aout 2003. Complémentaire à la loi relative à la monnaie et du crédit.
- JEAN PAILLUSSEAU, « La semaine juridique ». Edition générale-N°48-26 Novembre2018
- KHELAFDA Dalila. 22/01/2013 « les suretés dans le droit positif algérien, obstacle ou leviers de développement des entreprises, communication présentée à l’occasion d’une rencontre sur les suretés, forum des chefs d’entreprise FCE, Algérie. 14 pages.
- MALAURIE Philipe, AYNES Laurent, Cours de droit civile, les sùretés, la publicité foncière, par L.AYNES, Cujas, 2000 /2001, n°1.
- OULD MOHAMED Hakim, 26 janvier 2022 « marché de l’emploi : gros travail à faire ! ». Reporters quotidien national d’information, www.raporters.dz
- « Les modes de financement ANSEJ », Ministère du travail, de l’emploi et de la sécurité sociale.
- Robert Reich Professeur d’ Harvard Ex Secrétaire d’Etat US.

Site web :

- www.bank-of-algeria.dz
- www.aps.dz
- www.badrbanque.dz
- www.compta-facile.com
- www.reveusfreg.fr
- <http://ansej.org.dz>

Table des matières

Sommaire.....	I
Liste des tableaux.....	II
Liste des figures.....	III
Liste des abréviations.....	IV
Introduction générale	1
Chapitre 1 : Aperçu général sur la banque et les crédits bancaires :	6
Introduction	6
1. Notions sur la banque.....	6
1.1. Définition de la banque.....	6
1.2. Les types de banques	7
1.2.1. Banque centrale.....	7
1.2.2. Banque de dépôt.....	7
1.2.3. Banque d'investissement	7
1.2.4. Banque d'affaire.....	8
1.2.5. Banque universelle	8
1.2.6. Banque d'épargne.....	8
1.3. Le rôle de la banque.....	8
1.3.1. La collecte des ressources.....	8
1.3.1.1. Les dépôts à vue	8
1.3.1.2. Les dépôts à terme.....	9
1.3.1.3. Les comptes livret d'épargne	9
1.3.2. L'octroi de crédits	9
2. Notion sur les crédits bancaires	9
2.1. Définition et rôle de crédit bancaire	9
2.2. Les types de crédits bancaires	11
2.2.1. Les crédits d'exploitation	11
2.2.1.1. Les crédits de trésorerie.....	12
2.2.1.2. Les crédits de mobilisation des créances commerciales	13
2.2.1.3. Les crédits spécifiques.....	14
2.2.2. Les crédits d'investissement	15
2.2.2.1. Les crédits à moyen terme	15
2.2.2.2. Les crédits à long terme.....	16
2.2.2.3. Le crédit-bail.....	16

2.2.3.	Les crédits spéciaux.....	17
2.2.3.1.	Les crédits à l'emploi de jeune	17
2.2.3.2.	Agence nationale de gestion du micro crédit (ANGEM)	18
2.2.3.3.	Les crédits CNAC (caisse nationale d'assurance chômage)	18
2.3.	Les risques et les garanties de crédit bancaire	19
2.3.1.	Les risques de crédit bancaire	19
2.3.1.1.	Définition de risque bancaire	19
2.3.1.2.	Les types de risque de crédit.....	19
2.3.2.	Les garanties sur les risques.....	22
2.3.2.1.	Les garanties personnelles	23
2.3.2.2.	Les garanties bancaires réelles	24
2.3.2.3.	Les garanties morales	27
	Conclusion	28
	Chapitre 2 : L'entreprise et le financement bancaire	29
	Introduction.....	29
	1. Notion sur l'entreprise	29
1.1.	Définition ressources essentielle de l'entreprise	29
1.1.1.	Définition de l'entreprise	29
1.1.2.	Les ressources essentielles de l'entreprise.....	30
1.1.2.1.	Les ressources financières	30
1.1.2.2.	Les ressources humaines	31
1.1.2.3.	Les ressources matérielles et immatérielles.....	31
1.2.	La classification des entreprises	31
1.2.1.	Classification juridique.....	31
1.2.1.1.	Les entreprises privées	32
1.2.1.2.	Les entreprises de secteur public	32
1.2.2.	Classification dimensionnelle	32
1.2.2.1.	Selon l'effectif salarié	33
1.2.2.2.	Selon la nature de l'activité	33
1.2.3.	Classification économique selon le secteur d'activité.....	33
1.3.	La dynamique des cycles dans l'entreprise	34
1.3.1.	Le cycle d'exploitation de l'entreprise	34
1.3.2.	Cycle d'investissement	35
	2. Financement bancaire	37
2.1.	Identification du demandeur de crédit	37
2.1.1.	La collecte d'information	37

2.1.2.	L'environnement de l'entreprise	39
2.1.3.	Relation entre la banque et le demandeur de crédit	40
2.2.	Les critères d'évaluation de demandeur de crédit	40
2.2.1.	Etude rétrospective de documents comptable	40
2.2.1.1.	Analyse de la solvabilité et de l'équilibre financier	40
2.2.1.1.1.	Analyse de bilan	41
2.2.1.1.2.	Analyse du tableau des comptes des résultats	47
2.2.1.2.	Evaluation de la rentabilité d'un projet	49
2.2.2.	L'analyse prévisionnelle	53
2.2.2.1.	Le plan stratégique	53
2.2.2.2.	Le plan opérationnel	54
2.2.2.3.	Le plan à court terme	54
2.2.2.4.	Le plan de financement	54
2.2.2.5.	Le plan de trésorerie	54
2.2.3.	Analyse par la méthode des ratios	55
2.2.3.1.	Ratio de liquidité	55
2.2.3.2.	Ratio de solvabilité	56
2.2.3.3.	Ratio d'autonomie financière	56
2.2.3.4.	Ratio d'endettement	57
2.3.	La décision d'octroi du crédit	58
	Conclusion	60
	Chapitre 3 : Présentation du système bancaire Algérien et de la BADR	61
	Introduction	61
	1. Présentation de système bancaire algérien	61
1.1.	Aperçu historique sur le système bancaire algérien	61
1.1.1.	Système bancaire algérien de la période (1962-1970)	61
1.1.2.	Système bancaire algérien de la période (1970-1982)	62
1.1.3.	Système bancaire algérien dans la période (1982-1990)	63
1.2.	Les réformes de système bancaire algérien	66
1.2.1.	La loi du 19 Août 1986	66
1.2.2.	La loi sur la monnaie et le crédit (LMC) d'avril 1990	66
1.2.3.	La loi du 26 août 2003	67
1.2.4.	La loi de 26 août 2010	68
1.3.1.	La Banque d'Algérie	69
1.3.2.	Les banques et les établissements financiers	70
	2. Présentation de l'organisme de la BADR	73

2.1. Définition et objectif de la BADR.....	73
2.1.1. Définition de la BADR.....	73
2.1.2. Les objectifs de LA BADR.....	73
2.2. Missions et les nouveaux produits de la BADR.....	74
2.2.1. Les missions de la BADR.....	74
2.2.2. Les nouveaux produits de la BADR.....	74
2.3. L'évolution et perspectives de BADR.....	76
2.3.1. L'évolution de la BADR.....	76
2.3.2. Les perspectives de la BADR.....	76
Conclusion	78
Chapitre 4 : étude de la politique de distribution des crédits aux entreprises	79
Introduction.....	79
1. Présentation de l'agence de stage.....	79
1.1. Présentation de l'agence BADR KHERRATA.....	79
1.2. La situation actuelle de l'agence BADR de KHERRATA	80
1.2.1. L'effectif.....	80
1.2.2. Les clients	80
1.3. Composants de l'agence B.A.D.R de KHERRATA	80
1.3.1. Services clientèles	82
1.3.2. Service d'exploitation.....	82
1.3.3. Service administration (cellule comptabilité)	82
2. Etude de la politique de distribution des crédits aux entreprises	82
2.1. Identification de demandeur de crédit	82
2.1.1. Présentation de demandeur	82
2.1.2. Nature et montant du crédit sollicité	83
2.2. Présentation générale du projet investissement : crédit ATTAHADI.....	84
2.2.1. Présentation générale de projet	84
2.2.1.1. Identification du projet	84
2.2.1.2. Description des principaux produits.....	84
2.2.1.3. Marchés visés.....	84
2.2.1.4. Etat d'avancement du projet.....	85
2.2.1.5. Impact du projet	85
2.2.1.6. Avantages souhaités	85
2.2.2. Analyse du marché	85
2.2.2.1. Etude du projet.....	85

2.2.2.2.	Etude du marché.....	85
2.2.3.	Données techniques du projet.....	85
2.2.4.	Coût du projet	86
2.2.5.	Structure de financement	87
2.2.6.	Les critères d'analyses de demandeur de crédit.....	88
2.2.6.1.	Analyse des tableaux.....	88
2.2.6.2.	Analyse prévisionnelle	93
2.2.6.3.	Analyse par la méthode des ratios.....	95
2.3.	Présentation générale de crédit d'exploitation : crédit RFIG.....	98
2.3.1.	Présentation de l'affaire.....	98
2.3.1.	Analyse financière de plan de financement	99
	Conclusion	101
	Conclusion générale.....	102

Bibliographie

Table des matières

Annexes

Résumé

Annexes

Annexe 1 :**Tableau 1 : Les banques publiques en Algérie**

Les banques	Date de création	Objectif
CNEP Caisse nationale d'épargne et de prévoyance	Août 1964	-collecter sur livret de l'épargne des particuliers - financement des besoins des particuliers en bien durable (l'acquisition de logements)
BEA Banque extérieure d'Algérie	Octobre 1967	-développer les relations bancaires avec l'étranger (facilité les rapports commerciaux et financier internationaux)
BNA Banque nationale d'Algérie	Juin 1966	-financer le secteur agricole et les activités industrielles et commerciales
CPA Crédit populaire d'Algérie	Septembre 1966	-financer les activités traditionnelles, artisanat hôtellerie, tourisme, et d'autres services.
BADR Banque de l'agriculture et du développement rural	Mars 1982	-financer le secteur de l'agriculture, de la pêche, les ressources halieutiques, ainsi que la promotion du monde rural.
BDL Banque du développement locale	1982	-financer les PME/PMI, les activités de commerce au sens large.

Annexe 2 :

Tableaux 2 : Les banques privées en Algérie

Banque	Date de création	Objectif
Citibank Algérie	1992	-financer les grands projets dans divers secteurs de l'économie (la construction, l'énergie) -offre des services de commerce, d'investissement étranger, la gestion de trésorerie et de financement des entreprises.
ArabBanking Corporation-Algeria Professional.	02 décembre 1998	-Financer la gestion des besoins en fonds de roulement et besoins de trésorerie, sous forme de crédit d'exploitation. -permet l'ouverture de comptes particulier et professionnel.
Natixis Algérie	2000	-Elle dispose d'expertises métiers telle que la gestion fortune, la banque de grande clientèle, assurance et services financier spécialisés. -offre des services financiers aux grandes entreprises, PME/PMI, professionnels, et aux particuliers.
SGA Société Générale Algérie	2000	-octroi de crédit aux ménages et offre une gamme diversifiée de services bancaire. -finance les entreprises de tous les secteurs.

Arab Bank PLC- Algérie	2001	-Banque d'origine palestinienne créée en 1930. Finance les entreprises dans les secteurs d'activités confondus, et celui des particuliers
BNP Paribas El Djazair	2002	C'est le pionnier en financement durable elle Finance les projets énergétiques, de recyclage de réduction des déchets.
Gulf Bank Algeria	2004	-Une banque de droit Algérien propose les produits bancaires classiques et la finance des produits alternative à la fois. -première banque à avoir proposé des cartes internationales (visa et MasterCard) sur le marché Algérien.
Trust Bank Algeria	2002	-banque de droit Algérien Active dans le secteur d'assurance.
The Housing Bank For Trade and finance- Algeria	2003	Offre des solutions de financement aux marches des entreprises et aux marchés des particuliers.
Crédit AgricoleCorporate et Investment Bank- Algérie	2007	Elle est active comme une banque d'investissement.
HSBC Algérie	Août 2008	Elle fait partie du groupe HSBC (créé à Hong Kong pour aider le commerce entre l'Europe et l'Asie), propose des services bancaires aux particuliers et aux entreprises.
Al Salam Bank-Algeria	2008	Finance les investissements immobiliers et les entreprises.

Annexe 3 :

BILAN PREVISIONNEL ANNEE N+1

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	ACTIF NON COURANT				1	CAPITAUX PROPRES:	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Report à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00	500 000,00	9 500 000,00	13	Produits et charges différ	
215	- Instal- tech - Matériel et out	44 028 259,00	4 402 825,90	39 625 433,10	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financières						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	4 902 825,90	49 125 433,10		Total Fonds Propres	30 000,00
	ACTIF COURANT :					PASSIF NON-COURANTS	
31	Matiere premiere	4 250 000,00		4 250 000,00	164	Empruns et dettes assim	39 625 433,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	39 625 433,00
35	Stocks de produits					PASSIF COURANTS	
36	Stocks provenant d'immobil					Fournisseurs et acompte	
37	Stocks à L'extérieur				401	Etat impots sur resultat	
39	Perte de valeurs sur stocks				444	Etat impots sur chiffre d'af	1 430 640,00
	Créances & emplois assimilés				445	Autres impots taxes assi	
41	Clients	3 250 000,00		3 250 000,00	447	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
44	impots et assimilés				455		
46	Autres créances et emplois						
	Disponibilités & assimilés						
50	Placements et autres actif fin	5 000 000,00					
52	Trésorerie	18 936 933,90		18 936 933,90			
	Total Actif Courant	31 436 933,90		26 436 933,90		Total Passif courant	17 430 640,00
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	18 476 294,00
	TOTAL ACTIF	85 465 192,90	4 902 825,90	75 562 367,00		TOTAL PASSIF	75 562 367,00

BILAN PREVISIONNEL ANNEE N+2

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	ACTIF NON COURANT				1	CAPITAUX PROPRES:	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Report à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00	1 000 000,00	9 000 000,00	13	Produits et charges différ	
215	- Instal- tech - Matériel et out	44 028 259,00	8 805 651,80	35 222 607,20	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financières						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	9 805 651,80	44 222 607,20		Total Fonds Propres	30 000,00
	ACTIF COURANT :					PASSIF NON-COURANTS	
31	Matiere premiere	3 820 000,00		3 820 000,00	164	Empruns et dettes assim	39 625 433,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	39 625 433,00
35	Stocks de produits					PASSIF COURANTS	
36	Stocks provenant d'immobil					Fournisseurs et acompte	
37	Stocks à L'extérieur				401	Etat impots sur resultat	
39	Perte de valeurs sur stocks				444	Etat impots sur chiffre d'af	3 695 258,80
	Créances & emplois assimilés				445	Autres impots taxes assi	1 430 640,00
41	Clients	4 850 000,00		4 850 000,00	447	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
44	impots et assimilés				455		
46	Autres créances et emplois						
	Disponibilités & assimilés						
50	Placements et autres actif fin	12 000 000,00		12 000 000,00			
52	Trésorerie	14 292 118,60		14 292 118,60			
	Total Actif Courant	34 962 118,60		34 962 118,60		Total Passif courant	21 125 898,80
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	18 403 394,00
	TOTAL ACTIF	88 990 377,60	9 805 651,80	79 184 725,80		TOTAL PASSIF	79 184 725,80

Annexe 4 :

BILAN PREVISIONNEL ANNEE N+3

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES:</u>	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Report à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00	1 500 000,00	8 500 000,00	13	Produits et charges différ	
215	- Instal- tech - 'Matériel et out	44 028 259,00	13 208 477,70	30 819 781,30	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financières						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	14 708 477,70	39 319 781,30		Total Fonds Propres	30 000,00
	<u>ACTIF COURANT :</u>					<u>PASSIF NON-COURANTS</u>	
31	Matiere premiere	3 550 000,00		3 550 000,00	164	Empruns et dettes assim	34 672 253,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	34 672 253,00
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANTS</u>	
36	Stocks provenant d'immobil				401	Fournisseurs et acompte	
37	Stocks à L'extérieur				444	Etat impots sur resultat	3 680 678,80
39	Perte de valeurs sur stocks				445	Etat impots sur chiffre d'af	1 430 640,00
	<u>Créances & emplois assimilés</u>				447	Autres impots taxes assi	
41	Clients	4 620 000,00		4 620 000,00	455	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
44	impots et assimilés						
46	Autres créances et emplois						
	<u>Disponibilités & assimilés</u>						
50	Placements et autres actif fin	15 000 000,00		15 000 000,00			
52	Trésorerie	11 650 639,50		11 650 639,50			
	Total Actif Courant	34 820 639,50		34 820 639,50		Total Passif courant	21 111 318,80
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	18 326 849,00
	TOTAL ACTIF	88 848 898,50	14 708 477,70	74 140 420,80		TOTAL PASSIF	74 140 420,80

BILAN PREVISIONNEL ANNEE N+4

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES:</u>	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Report à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00	2 000 000,00	8 000 000,00	13	Produits et charges différ	
215	- Instal- tech - 'Matériel et out	44 028 259,00	17 611 303,60	26 416 955,40	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financières						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	19 611 303,60	34 416 955,40		Total Fonds Propres	30 000,00
	<u>ACTIF COURANT :</u>					<u>PASSIF NON-COURANTS</u>	
31	Matiere premiere	3 650 000,00		3 650 000,00	164	Empruns et dettes assim	29 719 073,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	29 719 073,00
35	Stocks de produits					<u>PASSIF COURANTS</u>	
36	Stocks provenant d'immobil				401	Fournisseurs et acompte	
37	Stocks à L'extérieur				444	Etat impots sur resultat	3 665 369,80
39	Perte de valeurs sur stocks				445	Etat impots sur chiffre d'af	1 430 640,00
	<u>Créances & emplois assimilés</u>				447	Autres impots taxes assi	
41	Clients	4 800 000,00		4 800 000,00	455	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
44	impots et assimilés						
46	Autres créances et emplois						
	<u>Disponibilités & assimilés</u>						
50	Placements et autres actif fin	20 000 000,00		20 000 000,00			
52	Trésorerie	5 877 881,40		5 877 881,40			
	Total Actif Courant	34 327 881,40		34 327 881,40		Total Passif courant	21 096 009,80
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	17 899 754,00
	TOTAL ACTIF	88 356 140,40	19 611 303,60	68 744 836,80		TOTAL PASSIF	68 744 836,80

Annexe 5 :

Plan provisionnel N+5

N° Cpte	ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT/PROV	MONTANT NET	N° Compte	PASSIF	MONTANTS
2	<u>ACTIF NON COURANT</u>				1	<u>CAPITAUX PROPRES:</u>	
20	Immobilisation incorporelles				10	Capital Emis	30 000,00
21	Immobilisation corporelles				11	Repport à nouveau	
211	- Terrains				12	Résultat de l'exercice	
213	- Constructions	10 000 000,00	2 500 000,00	7 500 000,00	13	Produits et charges differ	
215	-Instal- tech - 'Matériel et out	44 028 259,00	22 014 129,50	22 014 129,50	15	Provisions pour charges	
218	autres immobilisations corpor						
23	Immobilisation en cours						
27	Immobilisation financieres						
	Total Actif non Courant	54 028 259,00	24 514 129,50	29 514 129,50		Total Fonds Propres	30 000,00
	<u>ACTIF COURANT :</u>					<u>PASSIF NON-COURANTS</u>	
31	Matiere premiere	3 125 000,00		3 125 000,00	164	Empruns et dettes assim	24 765 893,00
33	Encours de productions biens				167	Dettes sur contrat de location	
34	Encours de product- services					Total passif non-courant	24 765 893,00
35	Stocks de produits						
36	Stocks provenant d'immobil					<u>PASSIF COURANTS</u>	
37	Stocks à L'extérieur				401	Fournisseurs et acompte	
39	Perte de valeurs sur stocks				444	Etat impots sur resultat	3 579 950,80
	<u>Créances & emplois assimilés</u>				445	Etat impots sur chiffre d'af	1 430 640,00
41	Clients	4 100 000,00		4 100 000,00	447	Autres impots taxes assi	
44	impots et assimilés				455	Associés Comptes Courants	16 000 000,00
46	Autres créances et emplois						
	<u>Disponibilités & assimilés</u>						
50	Placements et autres actif fin	25 000 000,00		25 000 000,00			
52	Trésorerie	1 932 249,30		1 932 249,30			
	Total Actif Courant	34 157 249,30		34 157 249,30		Total Passif courant	21 010 590,80
	Résultat de L'exercice					Résultat de l'exercice	17 864 895,00
	TOTAL ACTIF	88 185 508,30	24 514 129,50	63 671 378,80		TOTAL PASSIF	63 671 378,80

Annexe 6 :

1 - Identification de l'entreprise	Date saisie				
Domiciliation actuelle :	ALE	GRE	N° Compte (Radical)	Dernier CRE	
F. juridique Nom & R. sociale :	Forme juridique	Nom & Raison sociale	Dénominat. Commerciale		
Secteur d'activité :					
Activité :					
Classification professionnelle* :	Date du		Valable au		
Adresse fiscale (siège social) :					
Localisation de l'unité :					
Registre de commerce N° :		Délivré le :			
N° Téléphone :		Fax :			
Date de création :					
Date d'entrée en relation :					
Date début d'activité :					
Capital social :					
Associés et répartition capital :	Nom & Prénom	Âge	Qualité (*)	Parts sociales	%
Gérant / PDG :	Nom/prénom	Statut			
Pouvoirs gérant :	Etendus	Restreints	Nature		
Durée mandat :	Illimitée	Limitée	Du :		
			Au :		
Observations :					

*Mettre une croix dans la cellule appropriée

Annexe 7 :

2 - Situation des engagements	Date Extraction donnée

2.1. Date dernière autorisation		<i>U : DA</i>	
Type de prêt	Montant	Validité	Organe décision

Observations :

2.2. Situation des engagements		<i>U : DA</i>		
Intitulé		Série	Montant	Échéance
1. Crédits à court terme :				
2. Crédits à moyen et long terme :				
3. Crédits rééch. ou restructurés (*)				
4. Crédits par signature :				
5. Crédits impayés :				
6. Autres séries (**)				

(*) Y compris les intérêts rééchelonnés

(**) Prorogation d'impayés, CEAR

2.3. Manchette d'engagements		<i>U : DA</i>	
Récap. des engagements	Positions débitrices	Positions créditrices	
Autres :			

Observations :

Annexe 8 :

3. Situation des garanties	Date Extraction
-----------------------------------	------------------------

3.1. Garanties comptabilisées	<i>U : DA</i>	
Série	Intitulé	Valeur

Observations :	
-----------------------	--

3.2. Autres garanties et réserves détenues	<i>U : DA</i>
Intitulé	Valeur

Observations :	
-----------------------	--

3.3. Garanties et réserves non-bloquantes ou non recueillies	<i>U : DA</i>
Intitulé	Valeur

Observations :	
-----------------------	--

4 - Fiscalité de l'entreprise

Intitulé de la situation	Extrait de rôle	CNASAT	CASNOS	CACOBATH
Numéro : NIF ou NIS				
Apuré (e)				
Non apuré (e)				
Daté (e) du				
Montant de la dette				
Echéancier de remboursement				
allant du :				
au:				
Périodicité de remboursement				
Montant échéance à payer (DA)				

* Périodicité (Mensuelle, trimestrielle, semestrielle) *mettre une croix dans la cellule appropriée

Observations :	
-----------------------	--

Annexe 9 :

5 - Moyens de l'entreprise

5.1. Moyens humains :

U : KDA

Rubriques	Nbre	Salaire mensuel brut	Charges patronales	Σ F. Personnel
				au 31/12/10
Total				

Observations :

5.2. Biens immeubles:

5.2.1. Terrains:

U : KDA

Nature juridique	Superficie M2	Localisation	Valeur expertisée	
			Expert designé	Montant

Observations :

* Propriété, Concession, en indivision ou location

5.2.2. Constructions :

U : KDA

Nature juridique	Superficie M2	Localisation	Valeur expertisée	
			Expert designé	Montant

Observations :

* Propriété, Concession, en indivision ou location

5.3. Biens meubles

U : KDA

Nature	Année d'acquisition	Valeur d'acquisition	Valeur Expertisée	Valeur Nette
Total		0	0	0

Annexe 10 :

6- Produits et services de l'entreprise

6.1. Principaux produits et services

Produits et services	Description	Part dans le CA	Dont % exporté

Observations :

--

6.2. Déploiement de l'entreprise sur le marché

International	National	Régional	Local

*mettre une croix dans la cellule appropriée

Observations :

l'activité de cette entreprise est au niveau de la Wilaya de Béjaïa

6.3. Partenaires commerciaux

Désignation	Etrangers	Nationaux	
		Publics	Privés
Fournisseurs			
Clients			

Observations :

*mettre une croix dans la cellule appropriée

--

7- Consultation des centrales des risques et impayés

7.1. Autres domiciliations bancaires

Banques

7.2. Consultation Centrales des risques et des impayés

Client	Centrale des risques			Centrale des impayés		
	Figure		Ne figure pas	Figure		Ne figure pas
	Type	Mts MDA		Classe	Mts MDA	

Observations :

--

8. Chiffre d'affaires et Mouvements confiés

U : KDA

Exercice	2010	2011	2012	Exercice en cours
Mouvements confiés				
Chiffre d'affaires				
MC/CA	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	

Observations :

--

Annexe 11 :

9. Autres affaires indentifiées

9.1. Engagements

Nom/ R. Sociale	Activité	Domiciliat. Bancaire	Engagts		Date	Échéance	Garanties	
			Type prêt	Mts KDA	U : KDA		Type	Valeur

Observations :

9.2. Consultation Centrales Risques et Impayés

Affaires du groupe	Centrale des risques			Centrale des impayés		
	Figure		Ne figure pas	Figure		Ne figure pas
	Type	Mts KDA		Classe	Mts MDA	

**mettre une croix dans la cellule appropriée*

Observations :

9.3. Mouvements confiés

Affaires	N-2	N-1	N
0			

Observations :

Annexe 12 :

Lettre d'acceptation

BANQUE DE L'AGRICULTURE ET

Kherrata le 16/07/2013

DU DEVELOPPEMENT RURAL

G.R.E BEJAIA 006

A.L.E. KHERRATA 360

Mr.....

Adresse :

Monsieur;

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de vous informer que notre établissement est disposé à vous octroyer le crédit suivant :

- **Type de prêt** :
- **Montant** :
- **Durée d'amortissement** :
- **Taux** :
- **Date de l'autorisation** :
- **Date limite d'utilisation** :

Cependant nous attirons votre aimable attention, sur le fait que ce crédit ne pourra connaître le début d'utilisation, que lorsque les réserves figurant ci-après auront été levées :

Garanties & Réserves Bloquantes :

-
-
-

Garanties & Réserves non Bloquantes :

-
-
-

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur d'Agence

Copie :G.R.E BEJAIA 006

S/D.EXP

Résumé

Les banques proposent à leurs partenaires économiques une panoplie de crédits afin de satisfaire leurs besoins de financement, Les banquiers par leur apport de financement aux investissements de ces entreprises, exigent des garanties et une rémunération pour le risque qu'ils couvrent en finançant les projets des entreprises. C'est ainsi que s'illustre et s'explique la relation entre la banque et l'entreprise qui est d'octroyer des crédits et d'assurer le financement des projets des entreprises.

Le fait que les entreprises obtiennent plus facilement des capitaux après le recours au financement bancaire semblent indiquer que les banques sont tout particulièrement compétentes dans l'octroi et la surveillance des crédits.

Dans toutes les payes, les banques sont un partenaire stratégique du développement, mais dans le cas de l'Algérie le système bancaire algérien dans son ensemble est loin de l'être. Il semble donc nécessaire d'apprécier de façon aussi réaliste que possible ce que la politique de distribution de crédit signifie pour les banques, et de clarifier les critères essentiels retenus pour l'octroi de crédit bancaire d'une manière générale.

Mot clé : banque, crédit, entreprise, financement bancaire, système bancaire algérien.

Abstract :

The banks offer their economic partners a range of loans in order to satisfy their financing needs, the bankers by their contribution of financing the investments of these companies, require guarantees and compensation for the risk they cover by financing companies' project.

This illustrates and explains the relationship between the bank and the grant loans and to ensure the financing of the company's projects.

The fact that it is easier for firms to obtain capital after bank financing suggests that banks are particularly competent in granting and supervising credit.

In all countries, banks are a strategic partner in development, but in the case of Algeria, banking system as a whole is far from being a strategic partner. It therefore seems necessary to assess as realistically as possible what the credit distribution policy means for banks, and to clarify the essential criteria for granting bank credit in general.

Key words : bank, credit, company, Algerian banking system